

NOUVELLES ACCÉLÉRATIONS

Rapport annuel 2016

SES[▲]
beyond frontiers

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
SES en un coup d'œil	4
Message du Président du Conseil d'administration: Consolider notre bilan historique	7
Avant-propos du Président et Directeur général: Nouvelles accélérations	10
Organisation	14
- Structure de la société	15
- Une infrastructure modiale	16
- Calendrier de lancement	17
- Cartographie du réseau	18
- Services Vidéo	20
- Services aux Entreprises	21
- Services de Mobilité	22
- Services aux Administrations Publiques	23
Faits marquants financiers	24
Stratégie et exécution	25
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	26
Responsabilité sociale de l'entreprise	52
RÉSULTATS FINANCIERS	55
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	61
COMPTES ANNUELS DE SES S.A.	124

SES EN UN COUP D'ŒIL





INTRODUCTION

SES est le leader mondial dans le domaine des solutions de communications par satellite. Notre réseau couvre 99% de la population mondiale et notre entreprise est à la pointe de l'innovation pour la construction d'une architecture de connectivité évolutive et pérenne.

Moteur du développement de la connectivité dans le monde, SES relie et offre des solutions aux clients des secteurs de la télédiffusion et des télécommunications, aux entreprises et institutions gouvernementales. Notre réseau mondial repose sur une flotte de plus de 50 satellites en orbite géostationnaire (GEO), 12 satellites en orbite terrestre moyenne (MEO) et une vaste infrastructure au sol. Nous proposons une gamme complète de solutions de bout en bout performantes et adaptées à la demande du marché. Nous comptons quatre verticales de marché dédiées à des segments cibles spécifiques: l'une est centrée sur les services Vidéo et les trois autres sur les données pour les services aux Entreprises, les services de Mobilité et les services aux Administrations publiques.

Nous nous attachons à enrichir l'expérience vidéo de qualité dans le monde entier. Nos réseaux de satellites couvrent 325 millions de foyers, soit plus d'1 milliard de personnes. Avec plus de 40 plates-formes de télédiffusion directe (DTH), plus de 700 télédiffuseurs nous font confiance pour fournir un large éventail de contenus à leurs clients – dont des programmes en définition standard, en haute définition (HD) et, à présent également, en ultra haute définition (UHD). Nous distribuons plus de 7 500 chaînes de télévision et notre plateforme offre le plus grand nombre de chaînes HD et UHD. Nous fournissons une gamme de solutions pour contenus linéaires et non linéaires ainsi que pour une diffusion sur écrans multiples. Nous offrons des solutions médias intégrées, dont des solutions de playout et de distribution de services vidéo à la demande (VOD), de streaming par internet et de télédiffusion par satellite. La couverture et la robustesse de notre plate-forme sont pour nos clients la garantie de développer leur audience à l'échelle mondiale.

Nos satellites fournissent une bande passante évolutive pour des services de connectivité à l'échelle mondiale.

La technologie satellitaire nous permet de fournir des services de connectivité aux avions et vaisseaux, ainsi qu'aux réseaux de télécommunications fixes. Notre réseau flexible peut se déployer rapidement, et se prêter ainsi parfaitement à des applications très différenciées dans les secteurs aéronautique ou maritime, les réseaux mobiles, ainsi que les administrations publiques et les projets institutionnels.

Nous offrons nos services aux quatre grands fournisseurs mondiaux de services de connectivité en vol: Global Eagle Entertainment (GEE), Gogo, Panasonic Avionics et Thales. Notre réseau réduit la fracture numérique en offrant des services de connectivité aux populations et industries les plus isolées. Avec notre filiale en propriété exclusive SES Government Solutions, entièrement centrée sur le marché des administrations publiques des Etats-Unis, nous offrons nos services à 62 clients gouvernementaux et institutionnels dans le monde. Nos systèmes sont utilisés à des fins toujours plus diverses, dont la défense, la sécurité, la mise en réseau et les opérations.

Notre entreprise est un moteur d'innovation technologique au sol comme dans l'espace.

Au sol, nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients et partenaires au développement de solutions sur mesure pour couvrir leurs besoins de connectivité. Dans l'espace, nous assurons un taux de disponibilité de la flotte de 99,9999552%, la fiabilité du réseau étant désormais la marque de fabrique de SES. Le Groupe doit ce succès à un processus de développement de technologie en pointe dans le secteur et à l'application de normes opérationnelles rigoureuses. Confirmant notre rôle de pionnier, nous nous attachons à accompagner les nouvelles percées technologiques, comme les lanceurs réutilisables, le ravitaillement des satellites en carburant ou le remplacement des modules de charge utile d'un satellite en orbite.

Nous repoussons toujours plus loin les frontières.

Nous n'avons cessé de développer et améliorer notre activité, désormais renforcée grâce à un ensemble de filiales qui offrent des approches intégrées de la connectivité, permettant d'enrichir l'expérience média, un accès haut débit comparable à la fibre optique et des réseaux sécurisés. Nous sommes à même d'apporter aux demandes du marché à l'échelle mondiale des réponses évolutives, flexibles et pérennes. Nous investissons dans la recherche et les technologies, et nous accordons la plus haute importance à la formation de nos collaborateurs - ces facteurs clés garantissant notre croissance à long terme.

CONSOLIDER NOTRE BILAN HISTORIQUE

Message du Président du Conseil d'administration - Romain Bausch

Grâce à plus de 50 satellites en orbite géostationnaire (GEO) et 12 satellites en orbite terrestre moyenne (MEO), nous avons renforcé notre position de leader mondial en 2016 et étendu notre couverture planétaire. En plus du programme continu d'investissements organiques dans le prolongement et le remplacement de notre flotte satellitaire, nous avons réalisé deux acquisitions importantes, O3b Networks et RR Media, qui ont consolidé notre position dans nos deux secteurs, les données et la vidéo. Nos investissements dans les technologies spatiales et terrestres continuent de forger notre réputation d'excellence dans le secteur.

Plus nos services progressent dans la chaîne de valeur pour enrichir l'expérience des utilisateurs finaux, plus nos clients sont nombreux à se connecter à nos services. Grâce à la pertinence de notre stratégie, qui se confirme de jour en jour, nous sommes bien placés pour générer une croissance viable à long terme.

Le chiffre d'affaires de SES pour l'exercice 2016 s'inscrit à 2 068,8 millions d'euros (+2,4 % à taux de change constants). L'EBITDA recule de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent, mais la marge d'EBITDA demeure robuste à 70,2%. Le résultat du Groupe après impôt progresse à 1 027,1 millions d'euros, soit une croissance de 52,4 % par rapport à l'année dernière.

Grâce à une activité commerciale dynamique, le carnet de commandes (futur chiffre d'affaires déjà déterminé par des accords irrévocables) de SES s'est étoffé en 2016, passant de 7,4 milliards d'euros à 7,7 milliards d'euros, ou 8,1 milliards d'euros en incluant RR Media et O3b - un niveau inédit depuis la création de SES. De plus, nous avons levé 2,2 milliards d'euros de capitaux, principalement en lien avec l'acquisition d'O3b, preuve de la confiance des acteurs concernés dans cette entreprise.

Le Conseil d'administration de SES est toujours favorable à une politique de dividende progressif de 1,34 euro par action A et de 0,536 euro par action B. Le dividende, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2017, sera versé aux actionnaires le 26 avril 2017.

SES reste le leader du secteur dans les services Vidéo, une activité qui représente 68 % du chiffre d'affaires du Groupe

à 1 398,8 millions d'euros, en hausse de 4,6 % à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Nous proposons une couverture technique incomparable et des services différenciés, qui ont été renforcés par l'acquisition de RR Media et de la création ultérieure de MX1, issue de la fusion avec SES Platform Services. Le lancement du satellite SES-9 et la poursuite de nos activités en haute définition (HD) et ultra haute définition (UHD) ont aussi été d'importants leviers de croissance. Le nombre de chaînes de télévision haute définition (TVHD) a atteint 2 495 chaînes, soit une augmentation de 7,2 % d'année en année.

Dans les services aux Entreprises, qui représentent 12 % du chiffre d'affaires du Groupe, nous avons nettement amélioré notre mix d'activités grâce à l'acquisition d'O3b. La contribution positive d'O3b a partiellement compensé la diminution du chiffre d'affaires du pôle services aux Entreprises, qui a reculé de 13,7 %, à 252,0 millions d'euros à taux de change constants. Ce repli est principalement imputable à l'évolution des recettes générées par la vente de capacités point à point et en gros. Dans les services aux Entreprises, notre stratégie consiste à nous recentrer sur les grands prestataires de services mondiaux et régionaux, dont les opérateurs télécoms et opérateurs de téléphonie mobile, au détriment des petites et moyennes entreprises (PME) présentes dans la distribution d'applications point à point. O3b, qui a su séduire des prestataires de premier plan et générer une forte demande de la part des clients existants, est au cœur de cette stratégie. Environ 65 % des clients d'O3b ont souhaité une extension de leur contrat au terme de la période initiale, les marchés africain et du Pacifique, en particulier, enregistrant une forte croissance.

Dans les services de Mobilité, le chiffre d'affaires a enregistré, en 2016, une hausse significative de 95,4 % (ou de +95,3 % à taux de change constants). Cette verticale représente désormais 6 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 3 % à fin 2015. À la contribution d'O3b est venue s'ajouter la croissance de l'activité dans les services de Mobilité de SES, confirmant la pertinence de la commercialisation de capacités sur la flotte mondiale existante pour les services de connectivité maritime et en vol. La poursuite des investissements dans les satellites à haut débit (HTS), dont SES-12, SES-14, SES-15 et SES-17 vise à soutenir cette croissance. En 2016, nous avons renforcé notre position

de leader du marché dans la connectivité en vol : Global Eagle Entertainment (GEE) a en effet multiplié par deux les capacités contractées tandis que Thales a pris un engagement concernant la souscription de capacités à bord de SES-17, le dernier satellite que nous avons acheté.

La verticale des services aux Administrations publiques, dont le chiffre d'affaires a légèrement diminué à 241,8 millions d'euros (-6,6% à taux de change constants) par rapport à 2015, a néanmoins enregistré plusieurs contrats d'envergure en 2016. Cette verticale représente désormais 12% du chiffre d'affaires du Groupe. Un rebond de la croissance est prévu grâce à l'offre de produits et solutions innovants et différenciés de SES Government Solutions (SES GS), qui contribuent à étoffer le carnet de commandes aux Etats-Unis. De plus, notre activité se renforce à l'international avec l'arrivée de cinq nouveaux clients en 2016. Outre les solutions de bout en bout que nous continuons à développer, nous sommes aussi mieux à même d'intégrer les services O3b aux solutions de SES, de sorte que le chiffre d'affaires devrait en bénéficier à terme.

Dans l'ensemble, la stratégie d'investissement de SES dans les technologies satellitaires et terrestres est porteuse de croissance durable. L'accroissement notable de notre carnet de commandes à plus de 8 milliards d'euros est un bon indicateur de cette tendance. SES prévoit de lancer six nouveaux satellites en 2017, soit l'équivalent de 127 répéteurs et 36 GHz de capacités haut débit supplémentaires. En complément, huit nouveaux satellites viendront s'ajouter à la constellation unique, haut débit et à faible latence d'O3b en orbite terrestre moyenne (MEO), à partir de 2018. Selon les prévisions, ces investissements, ainsi que ceux pour SES-9 (qui est entré en service commercial le 1^{er} Juin 2016), devraient accroître le chiffre d'affaires annualisé d'environ 750 millions d'euros (plus de 35% du chiffre d'affaires du groupe).

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, je ne peux que me féliciter de ces résultats positifs au titre de l'exercice 2016. Ces performances témoignent de l'impact direct de notre stratégie sur la croissance et de la viabilité de l'orientation actuelle de l'activité.

Je tiens, pour conclure, à adresser mes remerciements à l'équipe dirigeante et à tous les collaborateurs de SES pour leur engagement à atteindre les objectifs fixés dans notre stratégie et leur détermination à accompagner SES dans cette nouvelle étape de sa belle réussite.



Romain Bausch



NOUVELLES ACCÉLÉRATIONS

Avant-propos

du Président-Directeur général - Karim Michel Sabbagh

Pour SES, le droit de gagner s'articule autour de trois axes.

Tout d'abord, nous avons pour ambition de développer et de globaliser nos activités centrales. Notre infrastructure couvre 99% de la population mondiale et nous sommes en mesure, dans le cadre de notre activité, d'exploiter pleinement le potentiel de cette technologie et d'apporter une réelle valeur ajoutée aux sociétés et économies que nous servons.

Ensuite, nous œuvrons à construire des capacités différenciées sur quatre marchés distincts, à savoir les services Vidéo, les services aux Entreprises, les services de Mobilité et les services aux Administrations publiques. Notre objectif est de servir au mieux nos clients en leur offrant des solutions de communication optimisées. Nous sommes résolument engagés à renforcer notre place de leader et nos capacités sous-jacentes sur ces cœurs de marché.

Enfin, nous entendons développer un modèle économique et technologique évolutif à partir d'une approche itérative de l'adaptation et de l'innovation. A tous les niveaux de l'entreprise SES, nous questionnons le statu quo et développons de nouvelles connaissances en vue de promouvoir la croissance de l'activité de nos clients.

Ces thèmes sont désormais bien ancrés dans le récit stratégique de SES et l'année 2016 a bel et bien été une année d'accélération dans l'exécution de notre droit de gagner. Comme nous l'expliquons ci-dessous, 2016 a été une année décisive pour le développement de nos capacités et la préparation des années à venir.

Dans les services Vidéo, nous avons accéléré l'accroissement de nos capacités d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Nous façonnons l'expérience de plus d'1 milliard d'utilisateurs finaux qui comptent sur SES pour la réception de leurs contenus préférés dans les conditions les plus adaptées.

SES a racheté RR Media en juillet 2016 et procédé à la fusion de ses capacités avec celles de SES Platform Services pour former MX1, numéro un mondial de la globalisation des médias. SES diffuse actuellement plus de 7 500 chaînes de télévision, dont 2 495 en haute définition (HD) et 21 chaînes commerciales en ultra haute définition (UHD). SES se situe notamment en tête de la distribution de chaînes dans les plus hauts standards, avec une part de marché de 27% en HD et de 43% en UHD pour toutes les chaînes distribuées via le satellite. Nos capacités polyvalentes de distribution de services vidéo nous permettent également de gérer

plus de 120 plates-formes de services vidéo à la demande. Dans l'ensemble quatre opérateurs mondiaux de chaînes de télévision payante par satellite sur dix font appel aux solutions SES.

Dans les services aux Entreprises, le développement de notre couverture mondiale est tel que nous offrons à présent nos services à des entreprises situées dans plus de 130 pays et appartenant à divers secteurs d'activité, dont l'offre de valeur a pour clé de voûte la digitalisation. En fait, l'utilisation moyenne de la bande passante de nos clients pour les services de données gérés, a été multipliée par quatre au cours des quatre dernières années. Nos réseaux et solutions activent chaque jour des millions de points d'affaires et, par conséquent, améliorent la vie de millions de clients finaux.

En août 2016, SES a racheté O3b et a consolidé la société par intégration globale dans les comptes du Groupe. Avec les 12 satellites d'O3b en orbite terrestre moyenne (MEO) – et les huit autres qui seront lancés à partir de 2018 – SES propose à présent une offre parfaitement intégrée en orbite géostationnaire (GEO) et en orbite terrestre moyenne (MEO) pour des applications centrées sur les données. Le nombre de nos clients mondiaux et régionaux de premier plan a augmenté en 2016. Nous comptons à présent 31 infrastructures de réseau déployées, permettant un accès en continu à notre réseau satellitaire et assurant l'interconnexion avec les réseaux terrestres. Le taux mesuré de disponibilité moyenne pour les services gérés aux Entreprises s'élève à 99,991%, au-delà du niveau de référence fixé à 99,97%.

Dans le segment Mobilité, SES fournit des services de communication à Global Eagle Entertainment, Gogo, Panasonic Avionics et Thales, qui servent à eux quatre environ 90% des avions connectés dans le monde. Autrement dit, la plupart des compagnies aériennes qui offrent un accès à Internet et/ou à des programmes de télévision en direct par satellite utilisent, en totalité ou en partie, le réseau de SES.

En septembre 2016, nous avons annoncé la commande de SES-17 avec l'engagement de Thales sur un contrat commercial à long terme portant sur un nouveau service de connectivité au-dessus des Amériques et de l'océan Atlantique. Dans le segment maritime, nous avons lancé le produit Maritime+, permettant à nos clients de fournir aux secteurs des croisières, du transport maritime, de la pêche et des loisirs des offres de services fiables et hautement personnalisables. Vers la fin de 2016, 46 navires utilisaient

déjà la solution Maritime+, et ce nombre est en progression. Le nombre total de navires desservis a dans l'ensemble augmenté, 11 paquebots de la flotte Royal Caribbean bénéficiant désormais de la connectivité offerte par O3b, qui établit ainsi une nouvelle référence dans le secteur des croisières.

Dans les services aux Administrations publiques, nous avons élargi notre périmètre et offrons actuellement nos services à 62 entités gouvernementales dans le monde. Grâce à notre modèle unique de prestation de services, nous continuons de fournir la connectivité robuste nécessaire aux administrations publiques tout en garantissant la flexibilité et l'évolutivité requises pour leurs projets de défense et de sécurité ainsi que leurs applications civiles.

En septembre 2016, nous avons lancé le produit Tactical Persistence Surveillance (TPS), première offre de produits Government+. Ce lancement marque le début d'une large gamme de solutions intégrées, créées par la verticale des services aux Administrations publiques, qui se différencie ainsi sur le marché. Au-delà des modèles de services, SES propose une offre de solutions de pointe par le biais d'O3b. Ainsi, en 2016, la constellation satellitaire d'O3b nous a permis de fournir plus de 2Gbps de capacités haut débit et à faible latence à des institutions gouvernementales américaines et mondiales opérant dans sept pays. Les infrastructures et produits de SES sont également compatibles avec nos applications d'e-inclusion et la solution SATMED, développée par notre équipe, a été déployée dix fois entre 2013 et 2016, offrant un accès bien plus large aux services de santé dans les zones rurales.

Notre infrastructure unique – multi-orbites, multi-bandes et multi-architectures – est la clé du succès sur nos quatre marchés. Notre réseau intègre de manière efficace des capacités exceptionnelles en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne dans le monde entier, offrant un service en continu en bande C, Ku et Ka. Avec ses infrastructures complémentaires au sol, SES est en mesure de fournir aux clients des solutions réseau gérées et disponibles partout dans le monde. SES est et demeure le seul fournisseur de solutions de communication par satellite capables de déployer de telles capacités.

Nous entendons poursuivre l'expansion de notre flotte grâce aux nouveaux satellites en cours de construction. SES-10, SES-11, SES-12, SES-14, SES-15 et GovSat-1 figurent tous sur le calendrier de lancement 2017. Plusieurs de ces programmes, qui allient une conception hybride et un traitement numérique d'avant-garde, ont été optimisés pour desservir nos marchés cibles. De plus, le satellite SES-17, commandé en septembre 2016 pour desservir principalement le marché des services de mobilité dans les Amériques, répond également aux besoins du segment des services aux entreprises et des institutions gouvernementales, et sera lancé en 2020. Ces programmes viennent s'ajouter aux huit satellites d'O3b en cours de construction et dont la mise en orbite est prévue à partir de

2018. Globalement, les développements en cours de SES, qui sont sans équivalent, garantissent l'accélération constante de l'activité jusqu'en 2020.

Enfin, en 2016, nous avons accéléré le développement de nos équipes mondiales. C'est pour moi et la direction de SES un sujet de fierté de travailler chaque jour avec près de 2 000 collaborateurs parmi les plus talentueux et les plus soucieux du service au client de l'industrie satellitaire. Ces hommes et ces femmes, qui opèrent à partir de plus de 20 bureaux répartis dans le monde entier, servent plus de 1 900 clients dans plus de 130 pays en faisant preuve du plus grand professionnalisme et dévouement.

Toujours sur la question des ressources humaines, la première promotion de collaborateurs à haut potentiel de SES a été diplômée en décembre 2016. Environ 60 inscrits suivent un programme rigoureux de perfectionnement des connaissances et de tutorat sur trois ans, et ce groupe viendra renforcer les bataillons de futurs dirigeants. Je me réjouis à l'idée de travailler avec tous ces nouveaux diplômés dans les années à venir.

La plate-forme de mise en réseau des connaissances, déployée sur tous nos sites en 2016, joue un rôle décisif dans les initiatives visant à enrichir le capital humain. Ce système de gestion des connaissances spécifiquement conçu facilite la capture et la compilation de données, ainsi que l'accroissement et la diffusion de connaissances de tout premier plan dans le secteur. Cette plate-forme offre à chacun l'opportunité de consolider ses connaissances et apprentissages, et de transformer ce capital intellectuel en pratiques, produits et services innovants pour mieux servir nos clients.

En cette époque passionnante et en mutation constante, c'est un privilège de faire partie de SES. Nous sommes fiers de porter les couleurs d'une entreprise leader dans son secteur. Nous mettons nos connaissances les plus pointues et nos capacités différenciées à la disposition de nos clients, jouant ainsi un rôle essentiel dans l'accompagnement de leurs activités. Nous repoussons sans cesse les frontières pour faire évoluer les modèles économiques existants et en introduire de nouveaux, en collaboration avec nos clients et partenaires industriels. En fait, l'expression « au-delà des frontières » est devenue notre signature en 2016 ; elle traduit à la fois notre état d'esprit, notre engagement et nos actions.

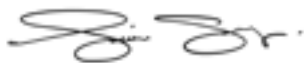
Nous nous inscrivons dans une vision à long terme et notre approche ciblée, notre persévérance et notre résilience sont autant d'atouts qui font la différence. C'est ce qui nous permet de soutenir au mieux les activités de nos clients, de créer des opportunités optimales de développement et d'innovation avec nos partenaires industriels et de tirer le meilleur des collaborateurs de SES. Nous nous donnons ainsi toutes les chances de générer une valeur actionnariale exceptionnelle.

L'occasion m'a été donnée, pendant l'année 2016, de rencontrer de nombreux clients de SES, ainsi que des

investisseurs et collaborateurs du Groupe. Ces entretiens ont souvent porté sur les transformations, complexités, interruptions d'activités et opportunités qui s'offrent au plan macroéconomique, comme au sein de notre secteur. Ces échanges nous ont confortés dans la conviction que l'exécution de notre stratégie passe avant tout par notre système de capacités différenciées.

Forts d'une plate-forme technologique flexible et évolutive, de services auxiliaires sur mesure axés sur des solutions intégrées, du déploiement et de la distribution de solutions très performantes au niveau mondial ainsi que d'une gestion dynamique des comptes, nous sommes en mesure de prétendre au droit de gagner. Nos initiatives en interne, ainsi que les exemples de réussite présentés dans ce document, font de SES le numéro un des solutions de communication par satellite contribuant à enrichir l'expérience numérique au niveau mondial.

Nous avons pour ambition de développer notre activité en privilégiant la transparence stratégique, les investissements créateurs de valeur dans nos capacités différenciées et la qualité de l'exécution. Au nom de la direction de SES, merci pour votre confiance, votre engagement et votre soutien.



Karim Michel Sabbagh



ORGANISATION



STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ



Outre son infrastructure satellitaire, SES fournit une offre globale différenciée adossée à une gamme complète de services à valeur ajoutée proposés par des prestataires dédiés.



100% Fournit des contenus audiovisuels linéaires et non linéaires conformes aux normes les plus élevées dans tous les formats et sur tous les canaux de distribution.
www.mx1.com



100% Fournit des solutions intégrées à l'industrie satellitaire, des infrastructures au sol et des services opérationnels, ainsi que de la connectivité à large bande au niveau mondial.
www.ses.com/techcom



100% Fournit un ensemble complet de capacités de communication au gouvernement américain et organismes associés, de la bande passante satellitaire à des solutions de bout en bout personnalisées et aux charges utiles hébergées.
www.ses-gs.com



GovSat est un partenariat **50/50** public-privé entre SES et le gouvernement luxembourgeois. Le satellite GovSat-1 permettra d'assurer plusieurs types de missions en utilisant des fréquences militaires dédiées en bande X et en bande Ka; il sera doté d'une charge utile de forte puissance et de faisceaux ponctuels entièrement orientables et pouvant servir d'appui à divers types d'opérations gouvernementales.
www.govsat.lu



100% Diffuse des chaînes de télévision HD en clair en direction du marché allemand.
www.hd-plus.de



100% O3b Networks Ltd. fournit des services gérés de communication au niveau mondial et exploite une flotte de satellites haut débit et à faible latence à la pointe de la technologie à laquelle s'ajoute une infrastructure terrestre mondiale. O3b propose des solutions de mise en réseau de qualité aux fournisseurs d'accès Internet, aux opérateurs de téléphonie fixe et mobile, aux administrations publiques et aux entreprises dans les endroits les plus isolés et inaccessibles de la planète. O3b Networks est une filiale à 100% de SES.
www.o3bnetworks.com

SES POSSÈDE OU DÉTIENT DES PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES DANS PLUSIEURS OPÉRATEURS SATELLITAIRES :



SES détient **100%** du capital de QuetzSat, opérateur de satellites mexicain qui fournit des services pour la réception directe au Mexique et aux Etats-Unis. QuetzSat opère à partir de la position orbitale 77° Ouest.
www.quetzsat.com



SES détient une participation de **35%** dans Yahlive, un partenariat entre SES et Yahsat, basé à Abou Dhabi. YahLive détient et commercialise 23 répéteurs en bande Ku à bord du satellite Yahsat 1A pour la fourniture de capacités et services de télévision en réception directe dans de nombreux pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Afrique du Sud-Ouest.
www.yahlive.com



SES détient une participation de **70%** dans Ciel, prestataire de services satellitaires canadien qui fournit des services haut débit et de télévision numérique de qualité aux foyers et aux entreprises en Amérique du Nord. Ciel utilise les positions orbitales suivantes: 129° Ouest, 103° Ouest et 86.5° Ouest.
www.cielsatellite.ca

UNE INFRASTRUCTURE MONDIALE

Flotte mondiale :

Une portée mondiale :

53

satellites en orbite géosynchrone

1 530

répéteurs disponibles

12

satellites en orbite terrestre moyenne

72 %

taux d'utilisation

33

positions orbitales

11

satellites en orbite inclinée

13

satellites en mission secondaire

15

nouveaux satellites commandés

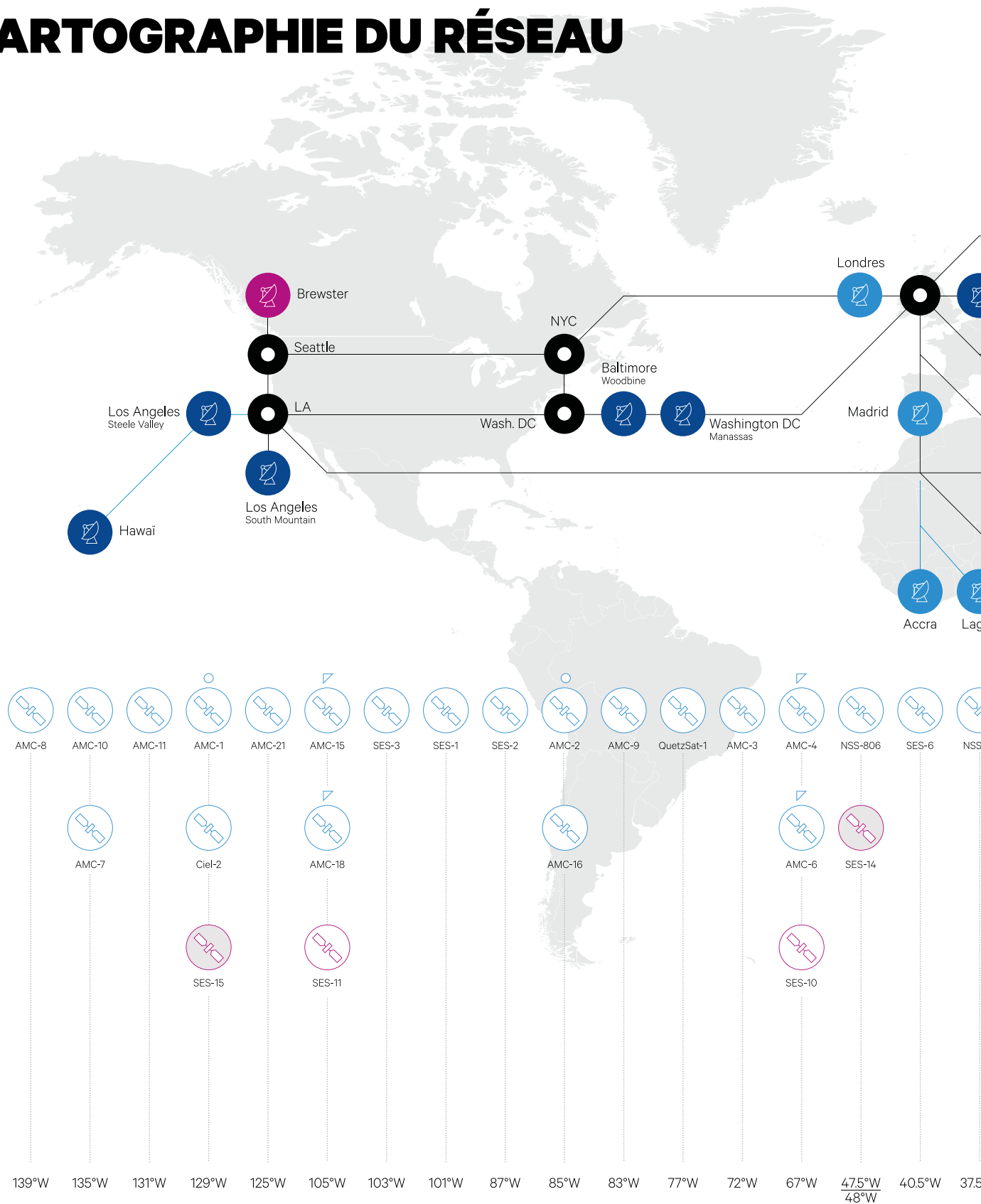


CALENDRIER DE LANCEMENT 2017 – 2020:







Satellite	Région	Application	Date de lancement
SES-10	Amérique latine	Services vidéo, Services aux entreprises	T1 2017
SES-11	Amérique du Nord	Services vidéo, Services aux entreprises	S1 2017
SES-12*	Asie-Pacifique	Services vidéo, Services aux entreprises, Services de mobilité	S2 2017
SES-14*	Amérique latine	Services vidéo, Services aux entreprises, Services de mobilité	S2 2017
SES-15*	Amérique du Nord	Services aux entreprises, Services de mobilité, Services aux administrations publiques	S1 2017
SES-16 GovSat-1**	Europe/MENA	Services aux administrations publiques	S2 2017
O3b (SATELLITES 13-16)	Monde	Services aux entreprises, Services de mobilité, Services aux administrations publiques	S1 2018
O3b (SATELLITES 17-20)	Monde	Services aux entreprises, Services de mobilité, Services aux administrations publiques	S2 2019
SES-17	Amériques	Services aux entreprises, Services de mobilité, Services aux administrations publiques	2020

* SES-12, SES-14 et SES-15 seront positionnés à l'aide d'un système de propulsion électrique pour mise en orbite; l'entrée en service intervient en général de quatre à six mois après le lancement
 ** acquis par LuxGovSat

CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU

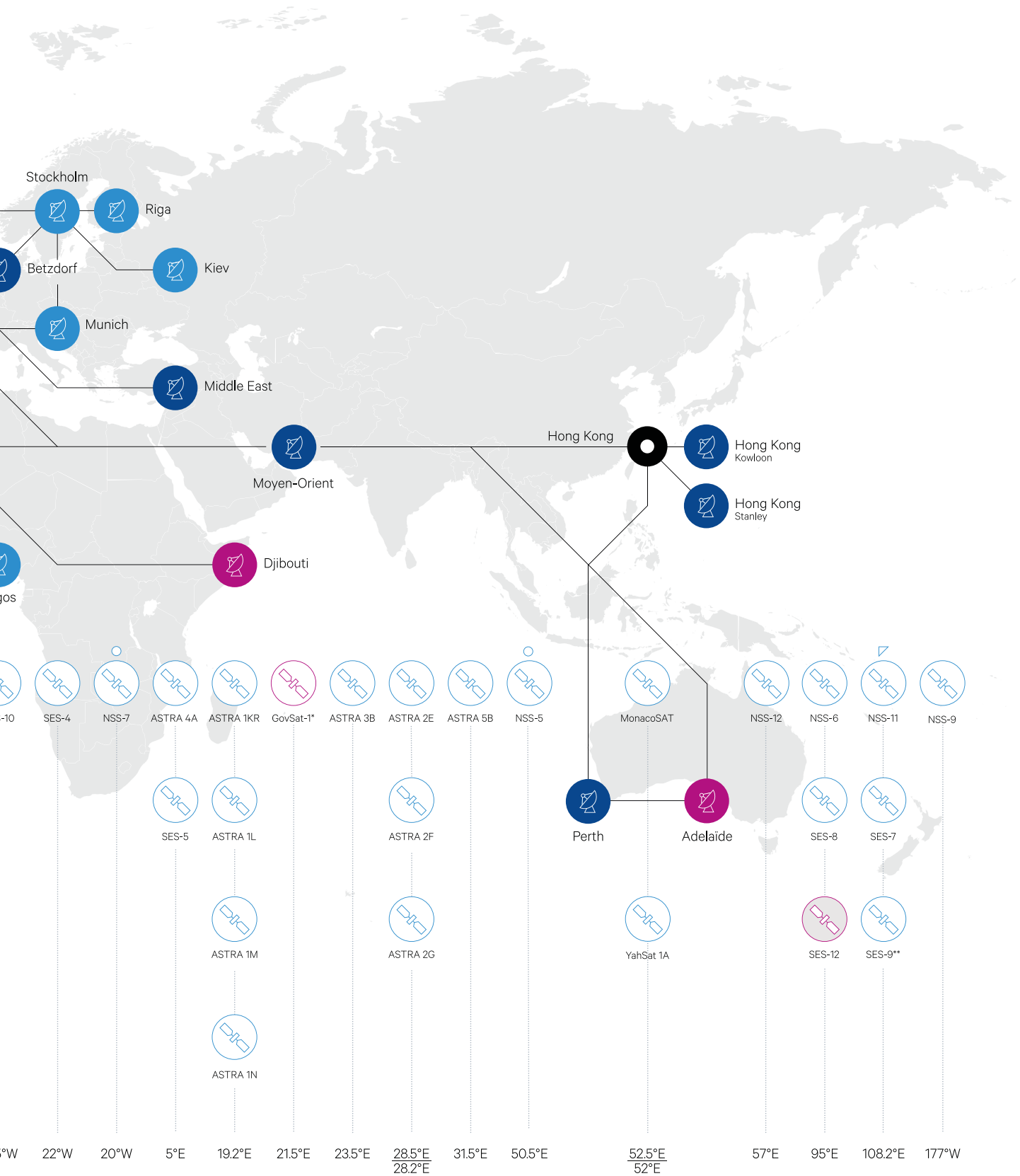


FLOTTE SATELLITAIRE DE SES

-  En orbite
-  Lancement prévu
-  Satellites à haut débit
-  En orbite inclinée
-  Position orbitale prévue
-  Devant être redéployé

LE RÉSEAU DE SES

-  Téléports
-  Téléports Vidéo
-  Téléports Plates-formes IP
-  Points de présence
-  Liaison existante
-  Liaison future



Nous comptons également neuf satellites en mission secondaire :

ASTRA 1D, ASTRA 1F, ASTRA 1G, ASTRA 1H, ASTRA 2A, ASTRA 2B, ASTRA 2C, ASTRA 2D, ASTRA 3A.

Le réseau de SES inclue également 12 satellites HTS d'O3b en orbite terrestre moyenne, non-représentés sur cette carte. La configuration de la flotte est basée sur le calendrier en cours, qui peut être sujet à des changements. SES détient une participation de 70 % dans Ciel Satellite Limited Partnership et une participation de 100 % dans QuetzSat. La charge utile de Yahsat 1A en bande Ku est la propriété de YahLive, dont SES détient 35 %. MonacoSAT est un satellite partenaire avec des répéteurs sur TurkmenAlem à 52° Est.

* Acquis par LuxGovSat

** SES-9 à proximité de la position orbitale de 108.2° Est

SERVICES VIDÉO

SES en quelques chiffres

Plus de

7 500 chaînes



21 chaînes commerciales en Ultra HD (UHD)



>2 495 chaînes en haute définition (HD)



>5 000 chaînes en définition standard (SD)



33 %

de l'ensemble des chaînes SES sont en HD



Distribution de

>2 750

chaînes de télévision



>500

chaînes avec services de playout gérés

>120

plates-formes de services vidéo à la demande (VOD)



Part de SES dans le nombre total de chaînes diffusées par satellite

Total



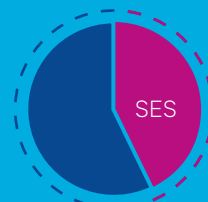
18 %

HD



27 %

UHD



43 %

Croissance de la HD en Europe*

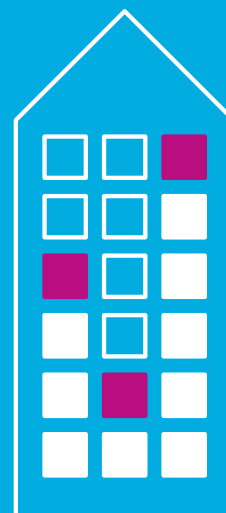
14 % >750 chaînes

Croissance de la HD en Amérique du Nord*

5 % >1 360 chaînes

Croissance de la HD dans les marchés en développement*

2 % >370 chaînes



>600

clients télédiffuseurs sous contrat à long terme

2017 : accroissement des capacités pour les marchés en développement



SES-10



SES-12



SES-14



SES-15

* croissance de 2015 à 2016

SERVICES AUX ENTREPRISES

SES en quelques chiffres

SES dessert la clientèle des entreprises dans



SES fournit ses services à **>300** entreprises



Environ **80 %** des recettes de ce pôle générées par des applications/services gérés de niveau Tier-1

Réseau / solutions flexibles et évolutifs à l'échelle mondiale



>50 satellites GEO



12 satellites MEO



Le réseau SES compte

>1 million

de terminaux de données professionnels



Connecter ceux qui ne le sont pas

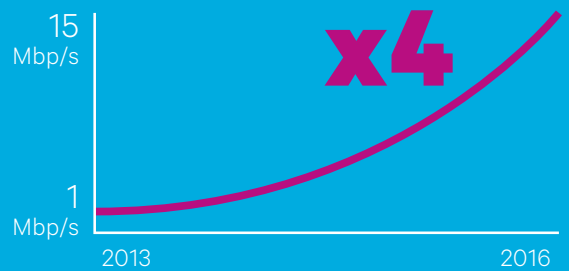
O3b fournit plus de **10 Gbp/s** de capacités à des archipels isolés dans le monde entier



Peut fournir jusqu'à

150 Mbp/s

de services de dorsale LTE par tour



Croissance du débit moyen par site

Temps de latence le plus faible du secteur pour une connectivité haut débit par satellite

<150 ms



Une disponibilité du service de

99.99 %

Contre **99.97 %** pour la disponibilité du service de référence



SERVICES DE MOBILITÉ

SES en quelques chiffres

Assure la couverture de plus de

99%

du trafic maritime et
aéronautique



Capable de fournir

1 Gbp/s

par navire de croisière



Connectivité évolutive allant de

100 Mbp/s à 1 Gbp/s

par navire de croisière

O3b dessert plus de

1 000 000

de passagers de la
Royal Caribbean
Cruises par an



Les clients de SES desservent environ

90%

des avions
connectés dans
le monde



SES fournit
aujourd'hui des
services de
connectivité
à environ

2 500

avions connectés



CROISSANCE DE

70%

des capacités souscrites
dans les services de
mobilité depuis 2014

SERVICES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

SES en quelques chiffres

28 pays



- 24** en Europe
- 13** aux Etats Unis
desservies par SES GS*
- 12** en Afrique
- 4** au Moyen-Orient
- 4** dans d'autres
pays
- 3** en Asie
- 2** institutions des
Nations Unies



5 nouveaux clients
internationaux sous
contrat en 2016

>10

Projets d'infrastructures
au sol et de services
gérés en 2016

5 charges utiles
hébergées depuis 2011



CHIRP
(Armée de l'air
américaine)
SES-2



EGNOS-GEO 1
SES-5



EGNOS-GEO 2
ASTRA 5B



WAAS
(Administration
fédérale de l'aviation
américaine)
SES-15



GOLD (NASA)
SES-14

Besoins grandissants en RSR** avec liaisons données par satellite

Predator



3-5
Mbps

Reaper



5-10
Mbps

Appareil à pilotage opt.,
disposant de liaisons
données par satellite



5-10
Mbps

Global
Hawk



10-50
Mbps

Aérostats



70
Mbps

Participations à **>5 PPP*****

- **GovSat**
Détenue à **50 %** par
SES et à **50 %** par le
gouvernement
luxembourgeois
- Partenariats
public-privé 5G
en Europe
- Electra
- emergency.lu
- SATMED



68
répéteurs à bord de
GovSat-1



Déploiements de projets entre 2013 et 2016

>40 pour emergency.lu



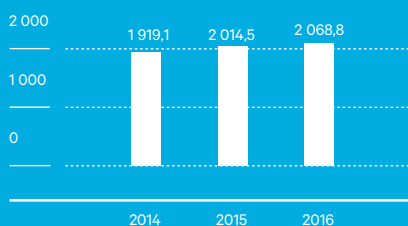
* SES Government Solutions

** Renseignement, Surveillance et Reconnaissance

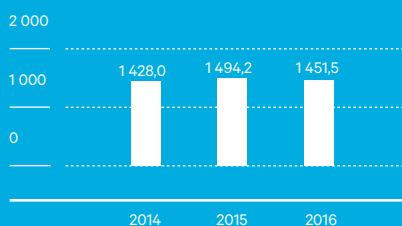
*** Partenariats Public-Privé

FAITS MARQUANTS FINANCIERS

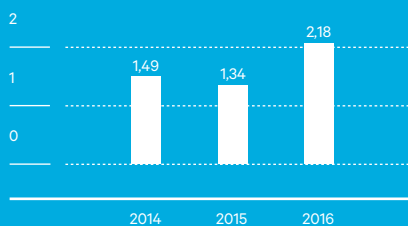
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



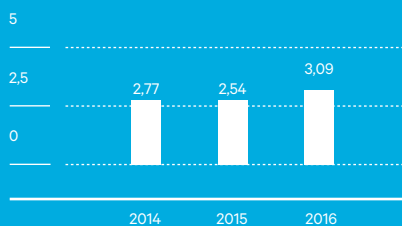
EBITDA (en millions d'euros)



BÉNÉFICE PAR ACTIONS DE CATÉGORIE A (en euros)



ENDETTEMENT NET DEBT/EBITDA*



* Selon la méthode de comptabilisation des obligations hybrides par les agences de notation

2 068,8 millions d'euros

Chiffre d'affaires + 2,7 % par rapport à 2015 (+2,4 % à taux de change constant)
2015 : 2 014,5 millions d'euros

1 451,5 millions d'euros

EBITDA - 2,9 % par rapport à 2015 (-3,2 % à taux de change constant)
2015 : 1 494,2 millions d'euros

1 315,5 millions d'euros

Résultat opérationnel* + 47,1 % par rapport à 2015 (+46,5 % à taux de change constant)
2015 : 894,6 millions d'euros

* dont 495,2 millions d'euros de plus-values de cession d'intérêts minoritaires

1,34 euro

Dividende proposé par action de catégorie A
2015 : 1,30 euro

8,1 milliards d'euros

Carnet de commandes
2015 : 7,4 milliards d'euros

962,7 millions d'euros

Résultat net part du Groupe
+ 76,7 % par rapport à 2015
2015 : 544,9 millions d'euros

STRATÉGIE ET EXÉCUTION

En 2016, notre activité s'est organisée autour de quatre pôles principaux, chacun étant dédié à un marché en particulier : les services Vidéo, les services aux Entreprises, les services de Mobilité et les services aux Administrations publiques. Grâce à la qualité de notre travail et à l'efficacité de nos équipes, la société a généré une activité robuste dans ces quatre segments de marché, comme nous le montrons ci-après.

La verticale des services Vidéo a connu une nette expansion en 2016 avec la création de MX1, fournisseur de solutions média intégrées. Nous avons étoffé notre gamme de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur, comme en témoigne en particulier le lancement de HD+ ExtraScreen. HD+, notre filiale allemande qui fournit des services vidéo de grande qualité en haute définition (HD), a mis sur le marché en février 2017 son produit ExtraScreen, basé sur la technologie SAT-IP, qui permet de diffuser par satellite des programmes vidéo en haute définition sur n'importe quel terminal connecté, tablette ou smartphone. Nous nous attachons à améliorer la qualité vidéo pour les téléspectateurs du monde entier : en Afrique nous accompagnons la transition numérique et œuvrons à l'extension de notre couverture et au développement de nouveaux « voisinages » ; en Amérique du Nord, nous avons accru le nombre de chaînes commerciales en Ultra HD que nous distribuons aux câblo-opérateurs. Nous avons également conclu plusieurs contrats importants pour utilisations occasionnelles en 2016, dont la distribution par satellite des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en Europe, et la diffusion du festival de musique Tomorrowland en direct et en HD dans sept pays.

Nous avons renforcé notre présence dans le segment des services aux Entreprises en 2016. Grâce à la connectivité comparable à la fibre optique des satellites en orbite terrestre moyenne (MEO) d'O3b et à la flotte de SES en orbite géostationnaire (GEO), nous sommes à présent en mesure de proposer la seule plate-forme GEO-MEO mondiale, nous permettant de fournir des solutions données de qualité dans le monde entier. En Asie, où nous proposons des services de connectivité données très fiables, Palau Telecom a été le premier client à utiliser notre réseau GEO-MEO intégré. Nous avons également créé un partenariat avec Gilat pour le lancement de notre solution Enterprise+ Hybrid Broadband, qui associe les capacités des réseaux satellitaires et terrestres pour une expérience utilisateur de haut niveau. En Afrique, nous fournissons une plate-forme de connectivité simplifiée visant à soutenir le programme Wi-Fi Express de Facebook, et étendons la couverture de nos solutions Internet abordables et fiables en nous appuyant sur notre produit Enterprise+ Broadband. O3b est pour beaucoup dans notre expansion sur le marché des services aux Entreprises cette année, avec l'arrivée dans le portefeuille de cinq nouveaux opérateurs télécoms de premier plan. Parmi les grands succès enregistrés, le lancement d'O3bNow permet de créer un « nœud » dans des régions situées hors de portée des réseaux à fibre optique existants, et

de déployer rapidement des solutions de connectivité en zone rurale, ce qui a été le cas dans quatre endroits au Brésil.

2016 a été une excellente année pour notre verticale des services de Mobilité. Outre la flotte O3b, nous investissons dans de nouveaux satellites à haut débit (HTS) et les systèmes au sol correspondants. La commande de SES-17 en 2016 est l'une des pièces maîtresses de cette future architecture spatiale HTS, avec Thales pour principal client. Nous offrons nos solutions aux quatre premiers fournisseurs mondiaux de services de connectivité en vol : GEE (Global Eagle Entertainment), Gogo, Panasonic Avionics et Thales. Notre produit Maritime+, a séduit plusieurs clients, dont Telenor Maritime, et son développement pourra en outre s'appuyer sur les capacités réservées en bande C, qui ont été intégrées sur le réseau au début de 2017. Satcom Global, nouveau client de ce segment de marché, bénéficie de notre solution de mobilité différenciée, qui fera partie intégrante d'Aura, le nouveau service VSAT en bande Ku de Satcom Global, fournissant une connectivité fiable et à haut débit à des centaines de clients pour leurs opérations maritimes, offshore et terrestres.

La verticale des services aux Administrations publiques s'est aussi distinguée par de beaux succès en 2016. Govsat, un partenariat public-privé entre le gouvernement luxembourgeois et SES, a remporté un contrat portant sur la fourniture d'une solution de communications par satellite destinée à soutenir la phase opérationnelle du système AGS (Alliance Ground Surveillance) de l'OTAN. Nous avons, par ailleurs, conclu un partenariat avec un client au Moyen-Orient pour fournir des services satellitaires destinés à soutenir plusieurs applications gouvernementales. En Afrique, nous avons accompagné les forces armées kényanes dans leur transition vers un système de communication de nouvelle génération. En Amérique du Sud, nous avons poursuivi notre programme de formation pour aider les délégués de la Communauté andine à préciser les services nécessaires à leurs administrations et institutions gouvernementales et devant être fournis à partir du satellite SES-10. Enfin, aux Etats-Unis, SES GS a remporté d'importants marchés en 2016, dont des contrats de suivi portant sur le système Trojan de communications critiques et le réseau de stations de poursuite Thule pour l'armée américaine. SES GS a, par ailleurs, intégré dans son offre les services fournis par O3b, ce qui lui a permis de signer des contrats inédits avec l'agence américaine NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) et un important partenaire du Département de la défense.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

An aerial photograph of a rugged coastline. The left side shows a rocky, brownish shore with a white sandy beach. The right side features a turquoise sea meeting a white sandy beach. The text 'GOUVERNANCE D'ENTREPRISE' is overlaid in large, bold, white capital letters at the top. A thin white diagonal line runs from the top left towards the bottom right.

ACTIONNAIRES DE SES¹

Actionnaires de SES ¹	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Sofina Group	13 960 104	2,43 %	3,03 %
Nouvelle Santander Telecommunications S. A.	8 000 000	1,39 %	1,74 %
Luxempart Invest S. à. r. l.	5 413 264	0,94 %	1,18 %
Autres actionnaires	4 981 489	0,87 %	1,08 %
BCEE FDRs (flottant)	351 102 743	61,04 %	76,30 %
Total des actions de catégorie A	383 457 600	66,67 %³	83,33 %³
Actions de catégorie B			
BCEE	62 572 893	10,88 %	5,44 %
SNCI	62 565 085	10,88 %	5,44 %
État du Grand-Duché de Luxembourg	66 590 822	11,58 %	5,79 %
Total des actions de catégorie B²	191 728 800	33,33 %³	16,67 %
Nombre total d'actions (droits de vote)	575 186 400		
Nombre total d'actions (droits économiques)	460 149 120		

1 Principaux actionnaires à la date du 31 décembre 2016.

2 Les actions B donnent droit à 40 % des dividendes versés aux actions A.

3 Tous les chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale, une opération pouvant entraîner une différence d'arrondi du pourcentage total des actions A et B.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES INTERNES

INTRODUCTION

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et à Euronext Paris depuis 2004. La société respecte les « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise » adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national), tels que révisés en 2013, dont on trouvera une copie sur le site web à l'adresse suivante : www.bourse.lu/corporate-governance. SES se conforme également aux règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). En cas de conflit entre ces deux jeux de règles, SES s'en tient à celles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif ou des membres de son Conseil d'administration, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise », sauf en ce qui concerne la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif. Le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com). À l'issue de chaque réunion du Comité de rémunération, son président adresse un compte rendu au Conseil d'administration sur les délibérations et les décisions de la dernière réunion du Comité.

La société s'attache à toujours mieux informer ses actionnaires par le biais de la rubrique du site internet consacré à la gouvernance d'entreprise et à communiquer avec eux au moyen d'une adresse de courrier électronique dédiée : shareholders@ses.com. Conformément à la loi luxembourgeoise, la société permet aux actionnaires de recevoir toute la documentation relative à la société sous forme électronique, y compris les documents concernant les assemblées générales.

Régulièrement mis à jour, le site internet contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soit les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise (y compris celle des différents comités du Conseil d'administration) et les sections séparées sur la composition et la mission du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité exécutif. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle ainsi que le Code de transaction de SES, le calendrier financier et d'autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination SES GLOBAL, SES est une société constituée au Luxembourg. Le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. La version la plus récente des statuts de SES peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire et/ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vice-présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société quatorze jours ouvrables avant la réunion est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un

représentant (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire).

La société a émis deux catégories d'actions : les actions A et les actions B.

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58 % dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88 % chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions B de la société.

Les actions A et B, bien qu'appartenant à des catégories séparées, disposent des mêmes droits à cette seule exception que les actions B donnent droit à 40 % seulement du dividende versé aux actionnaires A ou, en cas de dissolution de la société, à 40 % du produit net de la liquidation versé aux actionnaires A. Les actions B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, A ou B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable d'une assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition au cas où il la considérerait fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité, comme prévu par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser l'actionnaire ou l'actionnaire potentiel

à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société.

Conformément à l'article 8 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008, comme modifié ultérieurement, tout actionnaire ou détenteur de FDR qui acquiert ou cède des actions ou FDR est tenu d'informer la société et la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans les quatre jours ouvrés de la part des droits de vote détenus suite à une telle acquisition ou cession, chaque fois que ladite part atteint, excède ou tombe en deçà des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 % ou 66,66 %.

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi du mois d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins trente jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle celle-ci se déroulera ainsi que de l'ordre du jour. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR par actionnaire, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

L'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et le projet d'ordre du jour correspondants seront également publiés dans la presse internationale. Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. À défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de SES sont en droit d'ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et de déposer des projets de résolutions dans le cadre des points déjà inscrits à l'ordre du jour ou devant être ajoutés ce dernier. Cette demande devra être établie par écrit (par courrier ou courriel) et reçue au plus tard le vingt-deuxième

jour précédant l'assemblée; elle devra être accompagnée de tout justificatif à l'appui ou d'un projet de résolution devant être adopté lors de l'assemblée. La demande écrite devra comporter l'adresse du contact auprès duquel la Société pourra accuser réception dans les 48 heures.

La Société publiera l'ordre du jour révisé dans un délai de quinze jours au plus tard avant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions A et au moins la moitié des actions B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera convoquée de nouveau conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires seront publiés sur le site internet de SES dans les quinze jours suivant l'assemblée générale annuelle.

À l'exception de la procédure décrite ci-dessus, si un actionnaire a l'intention d'acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle tenue le 7 avril 2016 a réuni 99,917 % des actionnaires de la société. Comme cependant les 4 582 809 FDR détenus par la société n'ont pas pris part aux votes, la participation aux votes était de 99,028 % des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2016, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2015 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2015; ils ont donné décharge au réviseur d'entreprises et aux administrateurs, ont renouvelé pour un an le mandat accordé à PwC en qualité de réviseur de la société, ont autorisé SES à racheter ses propres actions. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée. Enfin, les actionnaires ont élu six administrateurs pour un mandat de trois ans et un administrateur pour un mandat de deux ans, à la majorité minimale de 89,682 % des voix.

Toutes les autres propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une

majorité de plus de 99 % des voix.

Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Après l'assemblée générale annuelle, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle 93,171 % des 99,028 % d'actionnaires ayant participé au vote ont approuvé l'introduction d'un capital social autorisé permettant au Conseil d'administration d'émettre 61 848 000 actions nouvelles. Dans la même résolution, les actionnaires ont approuvé l'émission de nouvelles actions A (jusqu'à concurrence de 41 232 000 actions) non assorties de droits de souscription préférentielle au profit des actionnaires actuels.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

MISSION

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif conformément au règlement interne de la société.

COMPOSITION

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration de SES était composé de 17 administrateurs non exécutifs, dont quatre femmes. Conformément aux statuts de la société, les deux tiers des membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions A et un tiers représente les détenteurs d'actions B. Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2017, 2018 et 2019, respectivement. Romain Bausch, qui était Président et Directeur général jusqu'au 3 avril 2014, occupe désormais le poste de Président du Conseil d'administration. Romain Bausch est actuellement assisté par

deux Vice-présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante confirmera l'élection du nouvel administrateur, qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant.

Conformément au règlement interne adopté par le Conseil d'Administration, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il ou elle n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement.

Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur doit :

- (i) ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans
- (ii) ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq années précédentes
- (iii) ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois années précédentes et
- (iv) ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % des actions de la société.

Huit membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants. Il s'agit de Mmes Tsega Gebreyes, Katrin Wehr-Seiter, ainsi que de MM. Marc Beuls, Marcus Bicknell, Victor Casier, Conny Kullman, Ramu Potarazu et Marc Speeckaert.

Sur les neuf administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants, six représentent un actionnaire détenant plus de 5 % des actions de la société, deux ont siégé au Conseil d'administration pendant plus de 12 ans et un administrateur est lié par une relation de travail récente avec la société.

M. Pierre Margue, Vice-président Legal Services Corporate and Finance agit en qualité de secrétaire du Conseil d'administration.

RÈGLES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la

société, au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement uniquement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5 % des actions de la société doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En 2016, il n'y a pas eu de transaction entre la société et un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins 5 % des actions de la société, à l'exception de la participation des actionnaires B à l'augmentation du capital (voir ci-dessous «Activités du Conseil d'administration en 2016»).

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2016, avec une participation moyenne des membres de plus de 96 %. Après approbation du Comité d'audit et de risque, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2015, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2016. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique. Dans ce contexte, le Conseil a passé en revue l'évolution de la dynamique du marché dans les quatre segments de la société ainsi que leur impact sur le plan stratégique. En outre, un exercice de planification de scénarios a été mené afin d'évaluer la robustesse à long terme de la stratégie de SES dans les quatre secteurs verticaux pour s'assurer que SES demeurera pertinent et prospère dans l'environnement en constante évolution des télécommunications et des médias. Le Conseil d'administration a aussi actualisé un plan d'entreprise pour la période 2016-2021, qui a servi de base de référence au budget 2017 approuvé par le Conseil en décembre.

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs points, notamment l'acquisition de RR Media et la prise de contrôle d'O3b. Quatre membres du Conseil (François Tesch, Marc Speeckaert, Tsega Gebreyes et Katrin Wehr-Seiter) n'ont pas pris part à la discussion concernant l'acquisition d'O3b ni au vote sur cette question en raison de la participation détenue par les parties qu'ils représentent, dans le capital d'O3b. Pour financer ces acquisitions, SES a procédé à l'émission de

39 857 600 nouvelles actions A et de 19 928 000 nouvelles actions B ainsi que deux obligations hybrides.

En 2016, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 8 avril 2016. Le programme 2016 s'est limité aux trois objectifs suivants :

- (i) financer des opérations de croissance externe ;
- (ii) se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la banque Rothschild, et
- (iii) honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise.

Dans le cadre de ce programme, la société est autorisée à racheter jusqu'à 18,5 millions d'actions A et 9,25 millions d'actions B à raison de 15 EUR à 35 EUR par action A et de 6 EUR à 14 EUR par action B. Au 31 décembre 2016, la société a racheté 4 216 020 actions A sous forme de FDR, sur la base d'un cours moyen de 30,32394 EUR par FDR. Ces actions ont été acquises aux termes d'un contrat d'achat d'actions conclu avec Goldman Sachs le 29 mai 2015, et au moyen d'une contribution en nature par un actionnaire B lors de l'augmentation du capital en mai 2016.

Le Conseil d'administration a décidé de prolonger les Plans d'intéressement à long terme existants jusqu'à la fin de l'année 2017 et a approuvé une version actualisée des plans pour soumission à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'avril 2017. Une fois approuvés par les actionnaires, ces plans prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé la commande de SES-17, une décision qui renforce les investissements les plus récents de l'entreprise dans les nouvelles technologies, comme requis pour la croissance à long terme de l'entreprise. Il a aussi pris note des mises à jour relatives à l'achat de plusieurs satellites ainsi que du rapport de la société sur la gestion des risques. Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé par le Comité exécutif des activités et de la situation financière de la société, ainsi que de la situation concernant l'intégration d'O3b et de RR Media. Il a pris note des mises à jour sur les points suivants : (i) les objectifs de la société en 2016 ; (ii) le compte rendu de la Conférence mondiale sur les radiocommunications (CM.-15) ; (iii) le

cadre financier; (iv) la responsabilité sociale de l'entreprise; (v) le rapport de gestion réglementaire; (vi) le cadre Market Solution Center (MSC); (vii) l'impact potentiel du Brexit sur SES; (viii) l'actualité commerciale; et (ix) plusieurs questions relatives aux ressources humaines.

À chaque réunion, les administrateurs reçoivent un rapport sur les affaires courantes et les Présidents des trois comités créés par le Conseil présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les mois un rapport d'activité ainsi qu'un rapport sur les relations avec les investisseurs.

Au 31 décembre 2016, les 17 membres du Conseil d'administration étaient :

M. ROMAIN BAUSCH

Né le 3 juillet 1953, M. Bausch siège au Conseil d'administration de SES depuis le 4 avril 2013. Après avoir travaillé au ministère des Finances du Luxembourg, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications. Il a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-président du Conseil de SES et a été Président-Directeur général de SES de mai 1995 à avril 2014. M. Bausch est Président du Conseil d'administration de SES et membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. Il siège également au Conseil d'administration d'Aperam, de Banque Raiffeisen Société Coopérative, de BIP Investment Partners, de Compagnie Financière La Luxembourgeoise et du Luxembourg Future Fund. Il est aussi Président du Conseil National des Finances Publiques (CNFP) du Luxembourg. Il est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises) et titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg. Il est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bausch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison de sa relation de travail antérieure avec la société.

M. FRANÇOIS TESCH

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch siège au Conseil d'administration de SES depuis le 15 avril 1999. M. Tesch est Président-Directeur général de Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté

d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration de Foyer S.A., de Luxempart S.A et de Financière de Tubize S.A. Il est Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité de nomination de SES.

M. Tesch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

M. JEAN-PAUL ZENS

Né le 8 janvier 1953, M. Zens siège au Conseil d'administration depuis le 7 mai 2002 et a été élu Vice-président le même jour. Il est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de POST Luxembourg. Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'État de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M. Zens est Président du Comité de nomination de SES et membre du Comité de rémunération de la société.

M. Zens est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. SERGE ALLEGREZZA

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est administrateur depuis le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été conseiller de gouvernement 1ère classe au ministère de l'Économie, responsable de la politique du marché intérieur, et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de POST Luxembourg ainsi que de LuxTrust i.n.c. et membre du Conseil Economique et Social. M. Allegrezza a été maître de conférences à temps partiel à l'IAE/ Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un master en économie et d'un PhD en économie appliquée. M. Allegrezza est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Allegrezza est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. MARC BEULS

Né le 15 septembre 1956, M. Beuls est administrateur de SES depuis le 7 avril

2011. Il siège au conseil d'administration de Maris Ltd, société holding mauricienne qui investit dans les marchés frontalières en Afrique, de Qaelum NV, Belgique, qui fournit des solutions logicielles pour le contrôle de qualité de l'imagerie médicale et de WindGen Power USA Inc., qui construit et exploite des micro-réseaux intelligents en Afrique. Il est président d'American Prepaid value VAS LLC, États-Unis, qui développe des services à valeur ajoutée pour le marché prépayé sans fil. Il est l'ancien Président et Directeur général de Millicom International Cellular S.A., une fonction qu'il a occupée de 1998 à 2009. Avant de rejoindre Millicom en 1992 en qualité de Vice-président senior en charge des finances et de la trésorerie, M. Beuls a travaillé pour Générale Bank en Belgique, où il était spécialisé dans le financement de projets et d'opérations commerciales dans les pays émergents. M. Beuls est diplômé de la Limburg Business School, actuellement UHasselt. Il est diplômé en économie avec une majeure en finance. M. Beuls est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Beuls est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. MARCUS BICKNELL

Né le 28 février 1948, M. Bicknell est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. M. Bicknell siège au Conseil d'administration de deux sociétés britanniques non cotées, New Media Foundry Ltd et Langstaff-Ellis Ltd. Il est membre du Comité de développement de la Royal Academy of Dramatic Art. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de SES. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bicknell est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

VICTOR CASIER

Né le 7 mai 1974, M. Casier siège au Conseil d'administration depuis le 7 avril 2016. M. Victor Casier est membre du Comité exécutif de Sofina S.A. et membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés du portefeuille de Sofina comprenant Vente-Privée.com, Global Lifting Partners et QMC II, fonds d'investissement espagnol. Avant d'entrer chez Sofina, M. Casier a travaillé pour Roland Berger Strategy Consultants, Transwide Limited et Banco Urquijo.

M. Casier est titulaire d'un MBA délivré par l'Université de Chicago, d'un Master d'ingénieur de gestion, obtenu à l'Université Catholique de Louvain et d'un certificat de l'INSEAD International Directors Programme (IDP). M. Casier est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Casier est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. HADELIN DE LIEDEKERKE BEAUFORT

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Télécommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'École Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre du Comité de rémunération de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est de nationalité française. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

MME TSEGA GEBREYES

Née le 14 décembre 1969, Mme Tsega Gebreyes est devenue administratrice le 4 avril 2013. Elle est la Directrice fondatrice de Satya Capital Limited. Elle a été la Directrice du développement commercial et la Directrice de la stratégie de Celtel International B.V. et conseillère principale de Zain. Elle a également été l'un des membres fondateurs du New Africa Opportunity Fund, LLP et a travaillé chez McKinsey et Citicorp. Mme Gebreyes est administratrice d'Ison Growth, de Satya Capital Limited et de Sonae. Elle est conseillère principale auprès de TPG Growth. Elle a obtenu un diplôme avec double majeure en économie et en études internationales du Rhodes Collège ainsi qu'un MBA délivré par la Harvard Business School.

Mme Gebreyes est de nationalité éthiopienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

M. CONNY KULLMAN

Né le 5 juillet 1950, M. Kullman est administrateur de SES depuis le 5 avril 2012. Il est l'ancien Président-Directeur général et Président du Conseil d'administration d'Intelsat. Après avoir travaillé comme ingénieur système pour Saab-Ericsson Space AB en Suède jusqu'en 1983, il est entré chez Intelsat à Washington D.C., où il a occupé plusieurs postes avant

d'en devenir le Directeur général en 1998. M. Kullman a été nommé CEO d'Intelsat Ltd en 2001 et, en 2005, Président d'Intelsat Ltd et PDG d'Intelsat Ltd aux Bermudes jusqu'à sa retraite en 2006. M. Kullman est titulaire d'une maîtrise de sciences en ingénierie électronique de l'Université de technologie de Göteborg, obtenue en 1974. M. Kullman est Président du Comité de rémunération et membre du Comité de nomination de SES.

M. Kullman est de nationalité suédoise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. RAMU POTARAZU

Né le 10 août 1961, M. Potarazu est administrateur de SES depuis le 20 février 2014. Il est Directeur général de Binary Fountain, ainsi que fondateur et ancien Directeur général de Vubiquity. Avant de créer Vubiquity, M. Potarazu a passé 15 ans chez Intelsat (1991-2006) où il a occupé plusieurs postes. Vice-président de l'exploitation d'Intelsat et Directeur des investissements (CIO) en 1996, il est devenu Vice-président du Groupe, en charge de la restructuration commerciale en 2000. En 2001, M. Potarazu accède aux fonctions de Président d'Intelsat Global Service Corporation et de 2002 à 2006, il est Président et Directeur de l'exploitation d'Intelsat Ltd. Avant de rejoindre Intelsat, M. Potarazu a occupé plusieurs postes d'ingénieur. M. Potarazu est titulaire d'une licence en informatique et en mathématiques de l'Université Oklahoma Christian. Il a également obtenu un master en électrotechnique à l'Université Johns Hopkins et a été membre du Stanford Executive Program.

M. Potarazu est de nationalité américaine. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

MME ANNE-CATHERINE RIES

Née le 1^{er} avril 1973, Mme Anne-Catherine Ries siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Mme Ries est conseillère principale auprès du Premier ministre et ministre des Communications et des Médias du Luxembourg et plus spécifiquement chargée des stratégies de développement numérique et des télécommunications. Elle a récemment été nommée coordinatrice du nouveau programme « Digital Lëtzebuerg » lancé par le gouvernement. Mme Ries est diplômée en droit de l'Université de Paris II et de l'Université d'Oxford. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit avec mention délivrée par la London School of Economics, où elle s'est spécialisée dans les télécommunications, les technologies de l'information et le droit

de la concurrence en Europe. Après avoir démarré sa carrière professionnelle dans un cabinet d'avocats à Paris, elle a rejoint la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles en 2000. De retour au Luxembourg, sa mission a consisté, au cours de la dernière décennie, à encourager les sociétés technologiques à venir s'y installer et s'y développer. Elle est membre du Conseil d'administration de POST Luxembourg. Mme Anne-Catherine Ries est membre du Comité de nomination de la société.

Elle a les nationalités luxembourgeoise et française. Elle n'est pas considérée comme une administratrice indépendante, car elle représente un actionnaire majeur.

M. JEAN-PAUL SENNINGER

Né le 3 décembre 1959, M. Senninger siège au Conseil d'administration de SES depuis le 7 avril 2016. Il est secrétaire général du Conseil des ministres luxembourgeois depuis décembre 2013. M. Senninger a rejoint le ministère des Affaires étrangères en 1999 en qualité de Premier Conseiller de Gouvernement. Il a été l'ambassadeur du Luxembourg en Espagne (2004-2008), puis aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Mexique (2008-2012). De 2012 à décembre 2013, il a été Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. M. Senninger a également travaillé comme attaché auprès du Bureau du maire de Luxembourg et en qualité de Directeur senior et responsable d'unité à la Banque Européenne d'Investissement (BEI). M. Senninger est titulaire d'une licence en sciences politiques et d'une licence en littérature de l'Université Friedrich Wilhelms à Fribourg ainsi que d'un master en études européennes du Collège d'Europe à Bruges.

M. Senninger est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. MARC SPEECKAERT

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il a été le Directeur général de Sofina S.A. jusqu'en juin 2016 et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala (société cotée à la Bourse d'Helsinki). M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en Belgique; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Speeckaert est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

MME FRANÇOISE THOMA

Née le 25 août 1969, Mme Thoma siège au Conseil d'administration de SES depuis le 16 juin 2016. Mme Thoma est Présidente-Directrice générale de Banque et Caisse d'Épargne de l'État, et membre du Conseil d'administration de Cargolux International Airlines S.A. Luxair S.A., de la Bourse de Luxembourg et d'Enovos Luxembourg S.A. Elle a été membre du Conseil d'État de Luxembourg de 2000 à 2015 et elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Paris II Panthéon-Assas ainsi que d'un LL.M. de la Harvard Law School. Mme Thoma est membre du Comité de rémunération et du Comité d'audit et de risque de SES.

Mme Thoma est de nationalité luxembourgeoise. Elle n'est pas considérée comme une administratrice indépendante, car elle représente un actionnaire majeur.

MME PASCALE TOUSSING

Née le 26 juin 1969, Mme Toussing siège au Conseil d'administration de SES depuis le 7 avril 2016. Mme Toussing exerce les fonctions de Premier Conseiller de Gouvernement et Directrice de la politique fiscale au ministère des Finances du Luxembourg, et elle siège au Conseil d'administration de Banque Internationale à Luxembourg SA. Elle est Présidente du Conseil Economique et Social, Vice-Présidente du Commissariat aux Assurances et membre du Comité de pilotage du Fonds souverain luxembourgeois.

Mme Toussing est de nationalité luxembourgeoise. Elle n'est pas considérée comme une administratrice indépendante, car elle représente un actionnaire majeur. Mme Toussing a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle elle est devenue Directrice de l'Administration des impôts directs du Luxembourg.

MME KATRIN WEHR-SEITER

Née le 27 janvier 1970, Mme Katrin Wehr-Seiter siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est Managing Director de BIP Investment Partners SA. Avant d'entrer chez BIP, elle a codirigé la société d'investissement internationale Permira et elle a occupé les fonctions de consultante indépendante en stratégie, ainsi que de conseillère senior auprès de Bridgepoint, société internationale de private equity. Elle a commencé sa carrière

professionnelle chez Siemens AG où elle a occupé plusieurs postes dans le conseil en stratégie et l'ingénierie. Elle siège au Conseil d'administration de Sky plc et de plusieurs sociétés non cotées. Mme Wehr-Seiter est titulaire d'un MBA de l'INSEAD et d'un MSc en génie mécanique de l'Université technologique de Chemnitz. Mme Wehr-Seiter est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

Mme Wehr-Seiter est de nationalité allemande. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 23 FÉVRIER 2017

De gauche à droite:

Hadelin de Liedekerke Beaufort, Ramu Potarazu, Tsega Gebreyes, Marc Speeckaert, Victor Casier, Markus Bicknell, Anne-Catherine Ries, Romain Bausch, Françoise Thoma, Serge Allegrezza, Katrin Wehr-Seiter, Marc Beuls, Conny Kullman, Jean-Paul Zens, François Tesch, Jean-Paul Senninger



STRUCTURE DE GOUVERNANCE

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Bureau du président prépare l'ordre du jour pour les réunions du conseil.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération fixe la rémunération des membres du Comité exécutif et fournit des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Il agit en qualité d'administrateur des Plans d'intéressement à long terme.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Le Comité d'audit et de risque assiste le Conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprises, de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne et externe, et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination propose des candidats susceptibles de siéger au Conseil d'administration pour élection par l'assemblée générale annuelle. Il sélectionne et nomme également des candidats pouvant siéger au Comité exécutif.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Président et les deux Vice-présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des catégories d'actions concernées.

Au 31 décembre 2016, les membres du Bureau du Président étaient les suivants :

- M. Romain Bausch
- M. François Tesch
- M. Jean-Paul Zens

Le Bureau du Président s'est réuni douze fois en 2016, avec un taux de participation de plus de 97 %. Au cours de ces réunions, le Bureau du Président a débattu de l'acquisition d'O3b en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par le Conseil d'administration. À chaque fois, François Tesch, qui a estimé que sa présence pouvait constituer un conflit d'intérêts, a été remplacé par Jacques Espinasse, puis par Hadelin de Liedekerke Beaufort.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé de six membres, dont au moins un tiers d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2016, le Comité de rémunération était composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

- M. Conny Kullman (Président du Comité de rémunération, indépendant)
- M. Romain Bausch
- M. Marcus Bicknell (indépendant)
- M. Hadelin de Liedekerke Beaufort
- Mme Françoise Thoma
- M. Jean-Paul Zens

Le Comité de rémunération s'est réuni huit fois, avec un taux de participation de 100 %. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2016, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2015, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions

à leur allouer au titre de leur performance en 2015 et a adopté les objectifs de la société en 2016 qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif pour 2016. Le Comité de rémunération a également poursuivi l'examen des plans d'intéressement de SES afin d'en proposer de nouveaux à compter de 2018. Après avoir approuvé ces plans, le Conseil d'administration de SES en soumettra les principes à l'assemblée générale annuelle de 2017 pour approbation. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de rémunération est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société (le Président-Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives).

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit et de risque chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôles internes, d'audit interne

et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le Comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit et de risque est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants, conformément au règlement intérieur de SES.

Les membres du Comité d'audit et de risque sont actuellement :

- M. Marc Speeckaert, Président du Comité d'audit et de risque (indépendant)
- M. Serge Allegrezza
- M. Marc Beuls (indépendant)
- M. Victor Casier (indépendant)
- Mme Françoise Thoma
- Mme Katrin Wehr-Seiter (indépendante)

Le Comité d'audit et de risque s'est réuni cinq fois, avec un taux de participation de 90 %.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2015 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle statutaire, et à l'examen des résultats du premier semestre 2016. Le Comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son Président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant leur publication.

Le Comité d'audit et de risque a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel. Il a également approuvé le plan d'audit interne et reçu des mises à jour bisannuelles sur les activités d'audit interne ainsi que sur le suivi des principales recommandations. Il a par ailleurs examiné la lettre de recommandation PwC de 2015.

Le Comité d'audit et de risque a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non opérationnelles que possible. Le Comité d'audit et de risque a proposé au Conseil d'administration et aux actionnaires la désignation de PwC en qualité de réviseur externe pour 2016.

Le Comité d'audit et de risque a reçu des mises à jour bisannuelles de la part du Comité de gestion du risque de SES et a débattu du cadre informatique de SES. Le Comité a également reçu une mise à jour sur les points suivants : (i) la continuité de l'activité ; (ii) l'impact potentiel de la norme IFRS-16 sur SES ; (iii) un examen de l'application

de la réglementation de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et (iv) l'amortissement des satellites. L'une des réunions du Comité d'audit et de risque a été consacrée aux risques associés à l'acquisition de RR Media. Le Comité a par ailleurs débattu du cadre relatif aux missions « non-audit » limitées devant être réalisées par PwC. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité d'audit et de risque est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif. Le Comité de nomination est composé de six membres, dont au moins un tiers d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2016, ces membres étaient les suivants :

- M. Jean-Paul Zens (Président du Comité de nomination)
- M. Romain Bausch
- M. Marcus Bicknell (indépendant)
- M. Conny Kullman (indépendant)
- Mme Anne-Catherine Ries
- M. François Tesch

Le Comité de nomination s'est réuni à trois reprises et, à chaque réunion, l'ensemble de ses membres étaient présents. Le Comité a traité du plan de succession 2016 et a préparé l'élection de six administrateurs conformément au processus électoral du Conseil d'administration.

À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de nomination est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

MISSION

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société

pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par transaction. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration de ces transactions lors de sa réunion suivante. Le montant combiné de toutes ces transactions ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit externe ou des garanties externe, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité exécutif est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5% pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le conseil. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa réunion suivante.

Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et les comités mandatés spécialement par le Conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil d'administration des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun.



LE COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite :

Ferdinand Kayser, Padraig McCarthy, Karim Michel Sabbagh, Christophe De Hauwer, Martin Halliwell

En 2016, le Comité exécutif a tenu quarante-sept réunions avec un taux de participation des membres de 94,04 %. M. Pierre Margue, Vice-Président Legal Services Corporate and Finance et secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif. Le Vice-Président exécutif et Conseiller juridique et le Vice-président exécutif Ressources humaines ont également participé aux réunions du Comité exécutif.

COMPOSITION

Les membres du Comité exécutif sont :

- le Président et Directeur général (qui assume la présidence du Comité exécutif)
- le Directeur financier
- le Directeur commercial
- le Directeur chargé du développement
- le Directeur chargé de la technologie

Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de nomination.

Les membres actuels du Comité Exécutif sont :



M. KARIM MICHEL SABBAGH

Né le 26 septembre 1963, M. Karim Michel Sabbagh a rejoint le Comité exécutif de SES en septembre 2013 et a été nommé Président et Chief Executive Officer (CEO) le 3 avril 2014. Il est Président du Comité exécutif et Président du Conseil d'administration de SES ASTRA. Il siège également au Conseil d'administration de YahLive et est Vice-Président de la FEDIL (Fédération des Industriels Luxembourgeois). M. Sabbagh a été membre du Conseil d'administration de SES, de 2011 à 2013, et membre du Comité d'audit et de risque pendant la même période. Avant de rejoindre SES, Karim Michel Sabbagh occupait les fonctions d'associé principal et de responsable international pour la communication, les médias et les nouvelles technologies au sein de la société Booz & Company. M. Sabbagh est professeur invité en matière de gestion de la technologie et de l'innovation à l'École de management international des Écoles des Ponts ParisTech et il est également membre de son Conseil Académique. Il est titulaire d'un Doctorat (DBA) en gestion internationale des entreprises de l'International School of Management (Paris), ainsi que d'un BBA (diplôme en administration des affaires) et d'un MBA délivrés par l'Université Américaine de Beyrouth.

M. Sabbagh a les nationalités libanaise et canadienne.



M. PADRAIG MCCARTHY

Né le 27 septembre 1960, M. Padraig McCarthy a été nommé Directeur financier le 4 avril 2013. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES en 1995, M. McCarthy était directeur financier pour l'Europe chez Norton S.A.. Auparavant, il a occupé plusieurs postes chez KPMG Chartered Accountants, Irlande. Après avoir exercé en qualité de contrôleur de gestion de SES, M. McCarthy a été nommé Directeur financier de SES ASTRA, alors filiale européenne de SES, de 2002 à 2011. Entre 2011 et sa nomination au poste de Directeur financier, il a occupé les fonctions de Senior Vice-président des opérations financières et du soutien commercial chez SES. M. McCarthy est titulaire d'une licence de commerce, délivrée par l'Université de Cork et il est membre de l'Institut irlandais des experts-comptables. Il a suivi un programme avancé en gestion destiné aux cadres de direction à la Babson Business School et à l'INSEAD.

M. McCarthy est de nationalité irlandaise.



M. FERDINAND KAYSER

Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Directeur commercial de SES le 1^{er} mai 2011. M. Kayser siège au Conseil d'administration de SES Astra et de YahLive. M. Kayser a rejoint SES en 2002 en qualité de Président-Directeur général de SES ASTRA. Il a occupé des postes de direction dans les sociétés de média comme Premiere Medien GmbH et Co. KG et CLT Multimedia. Avant sa nomination chez SES, il était Président-Directeur général de SES ASTRA. M. Kayser est titulaire d'un Master en sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques.

M. Kayser est de nationalité luxembourgeoise.



M. CHRISTOPHE DE HAUWER

Né le 15 avril 1971, M. Christophe De Hauwer a été nommé Directeur chargé du développement de SES le 1^{er} août 2015. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. C'est en 2003 que M. De Hauwer a rejoint SES, où il a occupé divers postes de responsabilité dans les domaines du marketing stratégique, de la planification stratégique et d'entreprise, du développement de la société, ainsi que du développement de la flotte et du yield management. M. De Hauwer a joué un rôle clé dans de nombreuses transactions, comme l'acquisition de New Skies en 2005, le rachat d'actions GE en 2006 et la prise de participation dans O3b en 2009. Avant de rejoindre SES, M. De Hauwer était conseiller en stratégie pour le secteur européen des télécommunications et des médias chez Arthur Andersen. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénierie et d'un doctorat (PhD) de l'Université Libre de Bruxelles.

M. De Hauwer est de nationalité belge.



M. MARTIN HALLIWELL

Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Directeur chargé de la technologie le 1^{er} mai 2011. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. M. Halliwell est entré chez SES en 1987 après avoir travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications. Il a auparavant été Président de SES ENGINEERING et Directeur technique de SES Multimedia. Il a également occupé les postes de Directeur d'exploitation de SES et de Directeur général de Global Multimedia Networks (SES). M. Halliwell est titulaire d'un diplôme national d'études supérieures en communications et électronique et d'une licence en génie mécanique et mathématiques chez The Open University, ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de cette même université.

M. Halliwell est de nationalité britannique.

RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. En 2016, les actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent à une majorité de 99,972%. Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe de 40 000 euros par an; chaque Vice-président reçoit une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros, et le Président du Conseil d'administration, une rémunération de 100 000 euros par an.

Un administrateur, qui préside l'un des comités constitués par le Conseil, perçoit une rémunération additionnelle de 8 000 euros

par an, sauf s'il s'agit du Président du Conseil d'administration. Un administrateur, qui préside le Comité d'audit et de risque, perçoit une rémunération additionnelle de 9 600 euros par an, sauf s'il s'agit du Président du Conseil d'administration.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent, à l'exception des réunions du Comité d'audit et de risque pour lesquelles les administrateurs perçoivent 1 920 euros par réunion. Un administrateur qui participe à plusieurs réunions de comité le même jour ne perçoit que la rémunération d'une seule réunion. Un administrateur qui participe à une réunion par téléphone ou vidéoconférence ne perçoit que la moitié de la rémunération à ce titre.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2016, le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 122 880 euros, dont 301 280 euros à titre de rémunération variable et 821 600 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2016 s'est élevé à 1 403 600 euros.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, les membres du Conseil d'administration et leurs familles proches détenaient un total cumulé de 768 488 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR), qui représentaient 0,13% du capital de la société.

Les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration sont publiées sur le site de la société. Deletesous la rubrique - disclosures. Conformément au Code de transaction de la société, les administrateurs doivent obtenir une autorisation préalable afin d'effectuer toute opération sur les actions ou certificats de dépôt fiduciaire de SES.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité Exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable. La rémunération brute globale allouée aux cinq membres du Comité Exécutif pour l'année 2016 s'est élevée à 6 154 588,89 euros, dont 3 233 856,77 euros de rémunération fixe et 2 920 732,12 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité Exécutif s'est élevée à 4 159 502,92 euros, et la rémunération indirecte à 1 995 085,98 euros. La rémunération indirecte inclut les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration.

En 2016, un total cumulé de 731 211 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif à un prix d'exercice de 24,39 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1^{er} janvier 2017 et les trois quarts restants le seront aux 1^{er} janvier 2018, 2019 et 2020, respectivement. En 2016, les membres du Comité exécutif ont reçu 17,446 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 52 338 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1^{er} juin 2019.

En 2016, MM. Martin Halliwell, Ferdinand Kayser, Padraig McCarthy et Christophe De Hauwer ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1^{er} juin. Les détails de toutes les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration et par ceux du Comité exécutif de SES sont publiés sur le site de la société, à l'adresse suivante : <https://www.ses.com/investors/shareholder-information/shares/management-disclosures>

Tous les membres du Comité exécutif sont habilités à percevoir deux années de salaire de base en cas de résiliation de leur contrat sans motif valable. Un membre du Comité exécutif qui démissionne n'a droit à aucune indemnisation.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 décembre 2016, les cinq membres du Comité exécutif détenaient un total cumulé de 189 218 actions et FDR (représentant 0,03 % du capital de la société), 184 372 actions avec transfert de propriété différé et actions liées à la performance ainsi que 1 636 070 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif sont publiées sur le site internet de la société. Les membres du Comité exécutif doivent se conformer au Code de transaction de la société.

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 7 avril 2016, sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires ont réélu PwC en qualité de réviseur externe pour un mandat d'un an et approuvé sa rémunération à une majorité de plus de 99,495 %. Le mandat de PwC viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2017.

RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET MESURES PRISES POUR LES RÉDUIRE

La présente section contient un résumé des principaux risques relatifs aux activités de SES.

Toutefois :

- la présente section ne prétend pas contenir une liste exhaustive des risques auxquels SES est exposé ; SES peut encourir des risques importants non identifiés ou considérés comme non importants ;
- certains des risques auxquels est exposé SES, qu'ils soient ou non décrits dans la présente section, peuvent être liés à des facteurs externes échappant au contrôle de SES et
- lorsque des mesures d'atténuation des risques sont mentionnées dans la présente section, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures permettront de supprimer ou de réduire efficacement (en totalité ou en partie) les effets desdits risques.

DOMAINES À RISQUES PRINCIPAUX :

1. Risques liés aux achats
2. Risques liés aux satellites
3. Risques liés à l'assurance
4. Risques liés aux clients
5. Risques liés au marché des télécommunications par satellite
6. Risques liés à la stratégie de développement de SES
7. Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société
8. Risques financiers

1. RISQUES LIÉS AUX ACHATS

Risque de retard et/ou d'échec des lancements

SES prévoit de lancer six satellites géostationnaires et quatre satellites O3b entre 2017 et 2018. Le lancement de chacun de ces satellites comporte un risque de retard lié à diverses raisons, notamment le retard dans la mise à disposition du satellite ou du satellite co-passager (le cas échéant) avant son transport au site de lancement, la disponibilité tardive du service de lancement ou des problèmes techniques affectant en dernière minute le satellite, un satellite co-passager ou le lanceur.

Le retard ou l'échec d'un lancement pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et pourraient aussi éventuellement entraîner la perte de droits à fréquences pour certaines positions orbitales. Les polices d'assurance couvrant le lancement et les opérations en orbite ne couvrent pas la perte d'exploitation due à la perte de clients ou les pertes indirectes résultant du retard ou de l'échec d'un lancement.

Pour réduire le risque d'une interruption de services due à un retard de lancement, SES prévoit des marges appropriées dans les calendriers de livraison des satellites de remplacement.

Chaque lancement comporte un risque inhérent d'échec entraînant une réduction de la durée de vie du satellite (en cas de mise sur orbite incorrecte), une diminution de la fonctionnalité du satellite ou la perte totale du satellite.

SES s'efforce de pallier ce risque de plusieurs manières, notamment au moyen d'une gestion technique détaillée des risques de chaque

programme de lancement de satellite, en assurant les actifs à chaque lancement, et par la mise en place d'un programme échelonné de déploiement des satellites (permettant la réassignation de l'actif en cas de défaillance d'un satellite, de façon à minimiser l'impact pour les clients et les effets sur le chiffre d'affaires).

Risque de dépendance à l'égard des prestataires de services de lancement

Pour le lancement de ses satellites dans l'espace, SES dépend fortement d'Arianespace et de SpaceX. En cas d'indisponibilité prolongée de l'un des deux opérateurs, SES peut subir des retards importants dans le lancement de nouveaux satellites.

Risque de dépendance à l'égard des constructeurs de satellites et de fournisseurs secondaires

SES dépend de six grandes entreprises pour la construction de ses satellites.

Cette dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de constructeurs peut réduire le pouvoir de négociation de SES et priver la société de certaines technologies de pointe (qui peuvent être accessibles uniquement à certains fournisseurs). Elle peut également entraîner une concentration accrue du risque - SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces constructeurs de satellites connaissait des difficultés pendant une période prolongée. Par ailleurs, les difficultés causées par des problèmes techniques éventuels dans la conception d'un modèle particulier de satellite peuvent se trouver démultipliées en cas d'achat de plusieurs satellites de ce même modèle.

Par ailleurs, pour certains composants clés des satellites de télécommunication, le nombre de sous-traitants est limité. SES pourrait subir des retards significatifs concernant l'achat de nouveaux satellites si l'un de ces fournisseurs secondaires connaissait des difficultés pendant une période prolongée.

Pour pallier les risques liés à l'achat de satellites, SES procède à une surveillance fréquente de ses fournisseurs, en veillant à diversifier ses sources d'approvisionnement et, dans la mesure du possible, en nouant des relations avec de nouveaux fournisseurs.

2. RISQUES LIÉS AUX SATELLITES

Risque de défaillance en orbite

Un ou plusieurs des satellites de SES sont susceptibles de subir une défaillance en orbite, pouvant aller d'une altération partielle du potentiel commercial à la perte totale de l'actif. Dans ce cas, SES peut se voir contraint

d'interrompre sa prestation de services à ses clients à partir de cette position orbitale, voire complètement.

Pour pallier le risque de défaillance en orbite, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite. La diversification de la flotte par type de fabricant et de satellite permet de réduire la probabilité de survenance de problèmes techniques à grande échelle. L'impact de telles défaillances sur la qualité de la prestation et sur le chiffre d'affaires qui en découle peut être atténué par une stratégie de remplacement en orbite permettant le transfert potentiel des clients du satellite endommagé vers un autre satellite de la flotte. SES a, par ailleurs, conclu un accord de restauration avec un autre opérateur satellitaire aux termes duquel les clients d'un satellite en panne peuvent éventuellement être transférés vers un autre satellite appartenant à la flotte de cet opérateur en vue d'assurer la continuité du service. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures d'atténuation des risques soient pleinement efficaces, notamment en cas de défaillance sur plusieurs satellites.

Plusieurs satellites de SES ont connu diverses anomalies techniques soit avant ou au cours de l'année 2016. Ce qui suit apporte un résumé cumulatif de la situation actuelle. Certains des satellites SES qui connaissent des anomalies techniques sont en exploitation au-delà de leur durée de vie nominale. Ces satellites, qui ont achevé les missions primaires pour lesquelles ils avaient été conçus, ont été redéployés pour accomplir des missions secondaires, telles que le développement de nouvelles positions orbitales, la préservation des droits d'utilisation du spectre de fréquences ou la fourniture de capacités redondantes à des plates-formes satellitaires effectuant des missions primaires. En règle générale, les capacités techniques de ces satellites ne sont pas utilisées à 100% dans le cadre de ces missions secondaires de sorte que l'impact de nouvelles défaillances techniques s'en trouve ainsi limité.

De plus, onze satellites Lockheed Martin A2100 exploités par SES ont été sujets à des défaillances des circuits des panneaux solaires. Les problèmes rencontrés, plus ou moins graves selon les satellites, peuvent avoir pour effet de réduire à la fois la durée d'exploitation du satellite et le nombre de répéteurs utilisables, entraînant ainsi une baisse des recettes générées. Les satellites NSS-6, NSS-7, NSS-11, AMC-4, AMC-11 et AMC-16 ont connu, en 2016, d'autres défaillances des circuits des panneaux solaires qui ont affecté la production d'énergie.

En 2016, aucune de ces défaillances n'a entraîné une diminution des capacités satellitaires utilisées par des clients. Tous les satellites ayant connu des défaillances des circuits des panneaux solaires sont toujours exploités dans le cadre de leur mission primaire, à l'exception des satellites AMC-4, AMC-6 et NSS-7, qui sont utilisés en mission secondaire.

Le satellite NSS-12, construit par Space Systems Loral, a également subi une panne des circuits des panneaux solaires. Le problème semble toutefois moins grave que celui qu'ont connu les satellites Lockheed Martin A2100 si bien que SES n'a pas jugé nécessaire pour le moment de mettre en place un plan d'atténuation spécifique.

Plusieurs autres satellites de SES (AMC-4, ASTRA 1G, ASTRA 1H, ASTRA 1KR, ASTRA 1M, ASTRA 2B, NSS-7, SES-3, QuetzSat-1 et NSS-10) ont également connu diverses anomalies.

Ces défaillances techniques se sont soldées par une diminution des capacités disponibles sur ASTRA 1G et une réduction de la durée d'exploitation d'ASTRA 1H. Ces problèmes ne risquent pas de se reproduire sur ces satellites.

Les satellites AMC-4, AMC-6 et NSS-7 ont achevé leur mission primaire; aussi aucune mesure de réduction des risques n'a-t-elle été mise en place.

ASTRA 1M, l'un des principaux actifs de SES à la position orbitale 19,2°Est, a subi une perte de redondance au niveau du sous-système de propulsion. D'autres problèmes techniques sur ce système de propulsion pourraient entraîner la perte du satellite. SES estime néanmoins qu'un tel événement est peu probable et que l'existence de capacités complémentaires à cette position orbitale permettra de pallier ce risque.

Le système de traitement des données de QuetzSat-1 a également connu une perte de redondance et il se pourrait que des défaillances ultérieures de ce sous-système aboutissent à la perte du satellite. SES estime, toutefois, que la survenance d'un tel événement est peu probable et que les risques ont, par ailleurs, été atténués par le téléchargement d'un correctif logiciel permettant une restauration partielle de la redondance à bord du satellite.

L'un des viseurs d'étoiles du satellite NSS-10 (AMC-12), qui fait partie du système de dynamique de vol, est en panne. Le constructeur du satellite étudie d'éventuelles

mesures de réduction des risques en cas de panne du deuxième viseur d'étoiles à bord du satellite, survenant avant la fin de la durée de vie de ce dernier en novembre 2019.

Les satellites d'O3b forment une constellation non géostationnaire. Chacun d'eux, en orbite autour de l'équateur, couvre une région donnée. Comme les satellites ne sont pas géosynchrones, chacun d'eux dessert tous les clients d'O3b sur chaque orbite complète autour de la Terre. En conséquence, la défaillance d'un faisceau peut affecter tous les clients utilisant ce même faisceau dans chaque région desservie par O3b, ce qui peut avoir des répercussions sur l'ensemble de la clientèle et amener O3b à renoncer à l'exploitation commerciale du satellite ou du faisceau, réduisant ainsi le nombre de faisceaux ou de régions desservies par la constellation, sauf recours à un satellite de rechange pour remplacer l'engin spatial ou le faisceau en panne. Trois satellites sur les 12 actuellement en service servent d'équipements de secours pour les autres satellites de la constellation.

Les générateurs de fréquence des quatre premiers satellites O3b ont connu une anomalie. En conséquence, trois de ces satellites ont été retirés du service commercial à plein temps. De plus, deux satellites O3b en opération ont rencontré des problèmes liés à la roue de réaction; ces roues ont donc été retirées du service et remplacées par des unités de rechange.

L'assurance en orbite constitue une mesure financière supplémentaire d'atténuation du risque de défaillance, sous réserve des limites de cette assurance.

Risque de diminution de la durée de vie opérationnelle

La durée de vie des satellites géostationnaires de SES est en général de 15 ans et celle des satellites actuels d'O3b, de 10 ans. En cas de modification des réserves en carburant anticipées d'un satellite, d'anomalies en orbite ou autres facteurs techniques, sa durée de vie réelle peut être raccourcie. Cela peut donner lieu à un amortissement du satellite plus rapide que prévu et à une réduction du chiffre d'affaires généré sur sa durée de vie, entraînant une diminution de la rentabilité totale des capitaux investis au titre de l'actif concerné. Pour pallier le risque de diminution de la durée de vie opérationnelle, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite.

3. RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE

Risque lié à la protection d'assurance

Les satellites de SES peuvent subir des

dommages ou des pertes engendrés par des événements qui ne sont pas nécessairement couverts par les polices d'assurance. Pour couvrir ses satellites, SES a souscrit à des polices d'assurance couvrant le lancement, la durée de vie initiale du satellite en orbite, les opérations en orbite et les cas de responsabilité civile. Les polices d'assurance comportent généralement des clauses d'exclusion pour les sinistres provenant des causes suivantes :

- action militaire ou action similaire;
- tout appareil anti-satellite;
- interférences électromagnétiques et de radiofréquences (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des satellites résultant directement de ces interférences);
- confiscation par une entité gouvernementale;
- insurrection et actes similaires ou action gouvernementale visant à prévenir de tels actes;
- réaction nucléaire ou contamination radioactive;
- actes intentionnels ou délibérés entraînant la perte ou la défaillance des satellites et;
- terrorisme.

Les polices d'assurance ne couvrent pas la perte d'exploitation, la perte de part de marché, les atteintes à la réputation de la société, la perte de chiffre d'affaires, les dommages indirects et accessoires ou pertes similaires pouvant être causés par l'échec du lancement d'un satellite, par un positionnement orbital incorrect ou par un fonctionnement du satellite non conforme aux spécifications. Par ailleurs, l'assurance en orbite souscrite par le Groupe couvre uniquement les pertes survenant au-delà du niveau de rétention du risque sélectionné.

À l'avenir, les polices d'assurance pourraient exclure la couverture des défaillances causées par des défauts préexistants, tels que des défauts des panneaux solaires et des anomalies touchant les batteries de certains satellites existants. En outre, SES ne sera pas intégralement indemnisé si le coût de remplacement d'un satellite dépasse le montant couvert par la police. Par conséquent, la perte, la détérioration ou la destruction de satellites résultant d'un des événements énumérés pourrait entraîner soit une forte augmentation des coûts, soit une réduction du chiffre d'affaires attendu, soit les deux.

S'agissant de la flotte d'O3b, l'assurance couvre uniquement les pertes partielles concernant plus de deux satellites et les pertes totales concernant plus de trois

satellites, ce qui montre qu'en cas de perte d'un petit nombre de satellites, la constellation peut continuer à assurer son service commercial.

SES a procédé à un réexamen de la politique d'assurance en orbite de ses satellites et, prenant acte de son bilan excellent en matière d'achats et d'exploitation, le Groupe a adopté une politique d'auto-assurance limitée. Les primes relatives à la flotte de satellites géostationnaires sont versées à une filiale détenue à 100 %, ce qui permet de réduire le montant des primes d'assurance versées à des compagnies d'assurance externes.

Si un événement couvert par l'assurance en orbite survenait, le versement de la somme assurée pourrait entraîner une hausse importante des coûts.

SES a souscrit à des polices d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés à des tiers et découlant d'accidents tels que les échecs de lancement et les collisions de satellites. La couverture est plafonnée à un montant forfaitaire annuel de 500 millions d'euros au titre de la flotte de satellites géostationnaires et de 60 millions d'euros au titre de la flotte d'O3b.

Risque lié à l'existence de polices d'assurance adéquates

Le marché de l'assurance satellite est un marché cyclique qui est régi par les lois de l'offre et de la demande. La capacité d'assurance disponible à l'heure actuelle sur le marché est suffisante pour couvrir les programmes de satellites de SES. Toutefois, des événements échappant au contrôle de SES - notamment des sinistres importants et un transfert des capacités d'assurances depuis le marché spatial vers d'autres secteurs d'activité - pourraient modifier cette situation. Une telle évolution pourrait augmenter le montant des primes d'assurance versées par SES pour couvrir ses risques et affecter sa capacité à obtenir le niveau de couverture souhaité. Le programme d'auto-assurance de SES lui permet de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour faire face à l'évolution des conditions de marché.

4. RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

Risque de perte d'un client clé

L'activité de SES dépend d'un certain nombre de contrats clés dont la perte (ou le non-renouvellement) entraînerait une baisse de son chiffre d'affaires. Les cinq principaux clients commerciaux de SES représentaient environ 26,5 % de son chiffre d'affaires en 2016. Le total du chiffre d'affaires généré par

les contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis (et des clients desservant ce gouvernement) ont représenté environ 8 % du chiffre d'affaires total de SES en 2015.

Si les principaux clients de SES réduisaient leur utilisation des services du Groupe en nouant des liens avec d'autres opérateurs de satellites, ou en renforçant leurs liens avec ceux-ci (ou en adoptant d'autres solutions de télécommunication) et que le Groupe ne parvenait pas à remplacer ces clients, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver diminué.

Les principaux contrats existants de fourniture de capacités satellitaires de SES pour la réception directe en Europe ont, pour un grand nombre d'entre eux, une durée en général égale à dix ans, et certains contrats ont une durée plus longue. Si SES ne parvient pas à obtenir le renouvellement de ses contrats dans des conditions commerciales équivalentes, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver affecté pendant un certain temps.

La clientèle de SES est en constante évolution. Le dépôt de bilan de clients clés ou le regroupement de plusieurs clients à la suite d'une fusion ou d'une acquisition pourraient réduire la demande de capacités satellitaires de SES, ce qui pèserait sur son chiffre d'affaires.

Risques liés au crédit client

SES peut encourir une perte financière si l'un quelconque de ses clients n'honore pas ses obligations de paiement contractuelles.

Le niveau de risque lié au crédit client peut augmenter avec l'accroissement du chiffre d'affaires de SES dans les marchés émergents ; le risque de crédit a en effet tendance à être plus élevé sur ces marchés (par comparaison avec les marchés d'Europe et d'Amérique du Nord).

Pour pallier ce risque, SES a mis en place une politique de gestion du risque de crédit client, fondée sur des contrôles de solvabilité, l'établissement de profils de crédit, la remise d'un cautionnement ou de toute autre forme de garantie, un suivi des pratiques en matière de paiement ainsi que sur une politique de provisionnement.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe

SES exerce ses activités au niveau mondial. Le Groupe est exposé à des risques, tels que les risques financiers, réglementaires, géopolitiques,

fiscaux et commerciaux dans de nombreux pays. La stabilité politique et financière de certains pays peut avoir un impact sur les activités de SES dans ces pays. Dans la pratique, il peut s'avérer difficile pour SES de faire valoir ses droits juridiques dans certains pays.

Le caractère instable de l'activité commerciale dans certaines juridictions peut avoir un impact négatif sur les résultats de SES.

Risques liés aux relations d'affaires avec le gouvernement américain

La structure de gouvernance par substitution de l'entité SES Government Solutions impose un certain nombre de restrictions au Conseil d'administration et au Comité exécutif de SES, en ce qui concerne la supervision et le maintien d'un système de contrôle interne et en ce qui concerne la mise en place d'une structure d'audit interne. Cependant, des accords de gestion des risques et un cadre de contrôle interne adéquats permettent de limiter les risques liés à ces restrictions.

5. RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Risque de concurrence

Le marché des télécommunications est soumis à une concurrence très forte, et SES doit faire face à la concurrence des réseaux satellitaires, terrestres et sans fil.

Le Groupe se trouve en concurrence avec les opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Certains opérateurs nationaux bénéficient d'avantages fiscaux et réglementaires dans leur pays d'origine dont SES est privé. Le développement de programmes satellitaires nationaux peut empêcher SES d'opérer dans des conditions normales de concurrence dans ces pays.

Par ailleurs, SES livre concurrence aux opérateurs de réseaux terrestres et sans fil. Toute amélioration de l'efficacité technique ou de la portée géographique de ces réseaux terrestres et sans fil pourrait entraîner une diminution de la demande de satellites pour SES. Certains opérateurs terrestres et sans fil peuvent bénéficier des aides et des subventions publiques auxquelles SES n'a pas accès.

La concurrence sur le marché des télécommunications pourrait faire chuter la demande de capacités satellitaires pour SES, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les revenus du Groupe.

Risque technologique

L'industrie des satellites de télécommunications est exposée aux risques liés aux évolutions

technologiques. Les satellites de SES sont soumis à un risque d'obsolescence, en cas d'avancée imprévue des technologies de télécommunications entraînant une diminution de la demande de services auprès du Groupe, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

L'utilisation d'une nouvelle technologie permettant d'améliorer le taux de compression du signal pourrait entraîner une diminution de la demande de capacités satellitaires auprès de SES et avoir un impact négatif sur les résultats.

6. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE SES

Risque lié aux marchés émergents

La stratégie de développement de SES comprend notamment le ciblage de nouvelles zones géographiques et de nouveaux marchés émergents. De ce fait, le Groupe peut être amené à s'associer dans le cadre d'entreprises communes ou de partenariats avec des entreprises de télécommunications, de médias ou des sociétés financières locales en vue de favoriser la commercialisation de ses services.

Le caractère parfois instable des activités dans ces régions peut pénaliser l'activité commerciale de SES dans ces pays, et avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Veillez vous reporter également au passage ci-dessus intitulé « Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe ».

Sur certains marchés émergents, des clients peuvent se trouver dans une situation financière moins solide et courir un risque d'insolvabilité plus grand que sur des marchés plus développés. La défaillance d'un client pourrait peser sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié au Brexit

Le 23 juin 2016, les électeurs britanniques se sont prononcés en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (« Brexit »). Les incertitudes sont grandes et les spéculations nombreuses concernant les conséquences du Brexit au point qu'il est difficile de prévoir quel en sera l'impact sur SES. Il est impossible de dire, par conséquent, si le Brexit aura ou non des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié aux investissements

SES fait régulièrement le point sur les opportunités d'investissement stratégique. Ces opportunités peuvent ne pas générer les bénéfices attendus en raison de plusieurs facteurs, tels que les examens effectués par les autorités antitrust, les

coûts de financement et les approbations réglementaires. Lorsqu'un investissement est réalisé, il peut avoir un impact défavorable sur les résultats de SES en raison des coûts de financement ou de la performance de l'investissement après l'acquisition. Rien ne garantit le succès de l'un quelconque de ces investissements.

SES compte plusieurs participations stratégiques dans le capital de sociétés qu'il ne contrôle pas entièrement. En conséquence, SES dépend en partie de la coopération d'autres investisseurs et partenaires pour protéger et réaliser pleinement le potentiel de certains investissements. SES peut ne pas être en mesure d'empêcher certains partenaires stratégiques de prendre des mesures contraires aux intérêts de la société.

SES investit également dans des projets innovants, portant souvent sur de nouvelles technologies ou dont la demande sur le marché est incertaine. Au cas où cette nouvelle technologie ne remplirait pas ses promesses ou si la demande s'avérait décevante, la valeur des investissements de SES pourrait s'en retrouver réduite.

SES destine également certains fonds aux investissements, notamment pour des satellites de remplacement (souvent dotés d'une capacité accrue) et pour le lancement de nouveaux satellites. Le succès de la commercialisation de ces nouvelles capacités dépend de la demande de capacité satellitaire sur les marchés régionaux ciblés. Si cette demande reste en deçà des prévisions, les perspectives financières de SES peuvent ne pas être atteintes.

Risque lié à O3b

Le 1^{er} août 2016, SES a finalisé l'acquisition de 100 % des actions d'O3b. En conséquence, les informations financières d'O3b sont été entièrement consolidés dans les comptes de SES. À la date de finalisation de l'opération, SES a procédé à une reprise dans ses comptes de la dette d'O3b pour un montant d'environ 1,3 milliard de dollars. La consolidation d'O3b dans les comptes de SES pourrait avoir un effet défavorable sur le résultat global de la société, ainsi que sur sa situation financière et sa notation de crédit.

De plus, SES peut ne pas être en mesure de dégager toutes les synergies escomptées de l'opération de rachat d'O3b et ne pas réussir à intégrer les activités de cette dernière de la manière et dans les délais actuellement prévus. SES ne peut garantir que sa capacité à procéder à l'intégration effective d'O3b et

à le faire dans les délais prévus ne sera pas entamée, auquel cas cela pourrait avoir un effet nettement défavorable sur la situation financière et le résultat d'exploitation de SES.

7. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Risque juridique

SES ne peut pas toujours prédire l'impact des lois et réglementations sur ses activités. Dans l'exercice de son activité, le Groupe est soumis et restera soumis aux lois et réglementations des diverses autorités gouvernementales des pays dont il exploite ou utilise le spectre de fréquences et dans lesquels il offre des services ou des capacités satellitaires, ainsi qu'au processus de coordination des fréquences de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La réglementation et la législation ont un caractère général, et elles échappent au contrôle de SES. L'adoption de nouvelles règles, réglementations, législations ou décisions, ou leur modification par une entité gouvernementale compétente ou par l'UIT pourraient fortement pénaliser l'activité du Groupe.

Compte tenu du caractère international de son activité, SES peut potentiellement être poursuivi au civil et au pénal aux termes des lois américaines, britanniques et de celles de l'Union Européenne entre autres et être soumis à ce titre à des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et aux normes anti-corruption. Les risques internationaux et les violations des règlements internationaux peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution ultérieure des activités ou engager la responsabilité civile ou pénale de SES.

Des litiges liés à l'activité de SES surviennent de temps à autre qui peuvent aboutir à des actions juridiques ou à des procédures d'arbitrage. L'issue de ces procédures n'est pas prévisible. Toute issue défavorable d'un litige ou arbitrage majeur pourrait avoir des conséquences notables sur l'activité et la situation financière de SES.

Risque lié à l'accès au fréquences

SES a besoin d'avoir accès aux positions orbitales et aux fréquences associées pour le maintien et le développement de son système satellitaire.

L'UIT est chargée de la réglementation des télécommunications et gère l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour chaque utilisation particulière ainsi que l'allocation des positions orbitales et du spectre de fréquences associées. Or, l'accès

au spectre se fait uniquement à travers un enregistrement auprès de l'UIT effectué par les administrations nationales.

Les positions orbitales et les fréquences associées constituent une ressource limitée. L'UIT peut réaffecter le spectre utilisé par les satellites à une utilisation terrestre. Par ailleurs, les administrations nationales ont de plus en plus tendance à faire payer l'accès au spectre en appliquant des droits ou en procédant à des ventes aux enchères.

Toute réaffectation en faveur d'une utilisation terrestre du spectre utilisé par les satellites, ainsi que des redevances ou droits, par les administrations nationales, sont susceptibles de peser fortement sur le résultat courant de SES et sur ses perspectives.

Risque lié à la coordination des fréquences

SES est tenu de coordonner l'exploitation de ses satellites avec les autres opérateurs de satellites à travers l'UIT pour éviter ou réduire les interférences entre les satellites. SES peut également être tenu de coordonner ses satellites de remplacement si leurs caractéristiques de performance diffèrent de celles des satellites qu'ils remplacent.

SES peut ainsi se trouver contraint de modifier les zones de couverture prévues, la conception ou les plans de transmission des satellites, afin d'éliminer ou de minimiser les interférences avec les autres satellites ou les installations au sol. Ces modifications peuvent restreindre fortement l'utilisation d'une position orbitale particulière, au point d'éliminer tout intérêt économique au déploiement d'un nouveau satellite sur cette position. De plus, dans certains pays, les craintes liées aux interférences peuvent conduire les autorités à imposer des restrictions opérationnelles, ce qui peut restreindre le potentiel commercial du réseau satellitaire de SES.

De même, la performance des satellites de SES peut être réduite dans les régions concernées si la réglementation de l'UIT ou autres dispositifs juridiques n'empêchent pas des opérateurs satellitaires concurrents de causer des interférences préjudiciables par l'exploitation de leurs propres satellites.

Risque lié à la mise en service des fréquences

Si SES n'occupe pas des positions orbitales inutilisées avant une date donnée, ne maintient pas ses satellites aux positions orbitales actuellement en service ou n'exploite pas la totalité des bandes de fréquences pour lesquelles la société détient

une licence, lesdites positions orbitales ou bandes de fréquences pourront être mises à la disposition d'autres opérateurs satellitaires pour utilisation par ces derniers.

SES a accès à un grand nombre de positions orbitales qui ont fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'UIT par l'entremise de différentes administrations. Pour chaque enregistrement, l'UIT et les autorités nationales de réglementation imposent différentes conditions à l'octroi du spectre. Des problèmes opérationnels tels qu'un échec dans le lancement d'un satellite, un retard de lancement ou une défaillance en orbite peuvent compromettre l'accès au spectre pour certaines positions orbitales. SES se donne pour ambition d'atteindre l'excellence dans les achats et les lancements de satellites, ce qui lui permet de réduire ce risque. Par ailleurs, SES dispose d'une flotte diversifiée, ce qui lui donne généralement les moyens de repositionner des satellites en orbite pour satisfaire, dans de nombreux cas, à ses obligations réglementaires.

Risque réglementaire

SES peut se trouver dans l'obligation d'obtenir et de renouveler l'autorisation des autorités ou d'autres entités pour pouvoir proposer ses capacités satellitaires ou exploiter ses satellites. Par exemple, SES doit obtenir l'autorisation ou des droits d'atterrissage dans certains pays pour pouvoir y transmettre des signaux depuis ses satellites, ou recevoir des signaux depuis ces pays. La non-délivrance des droits d'atterrissage ou des autorisations nécessaires à l'exploitation internationale de ses satellites pour assurer sa prestation pourrait entraîner une perte de revenus pour SES.

Il incombe aux clients d'obtenir l'autorisation réglementaire pour leurs opérations. De ce fait, il se peut que certaines réglementations s'appliquent sans que SES en ait connaissance, ou qu'elles pénalisent les activités de ses clients. SES pourrait voir son chiffre d'affaires diminuer si ses clients actuels ne prennent pas soin de renouveler toutes les autorisations réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes, ou si d'autres autorisations nécessaires ne sont pas attribuées à temps, voire pas du tout, dans toutes les juridictions où ses clients souhaitent opérer ou offrir une prestation, ou encore si les restrictions applicables dans ces juridictions deviennent indûment contraignantes.

Contrôle des exportations

Les entreprises américaines, ainsi que les entreprises domiciliées aux États-Unis, sont soumises à la législation des États-Unis sur

le contrôle des exportations concernant les informations, les produits ou les matériels qu'elles fournissent aux entreprises étrangères dans le domaine des satellites de télécommunication, des équipements et des données associés. Les activités de SES aux États-Unis peuvent se trouver entravées dans leurs services internationaux, et les activités de SES hors des États-Unis peuvent se trouver entravées dans l'achat de satellites, des matériels satellitaires, des technologies et des services associés aux États-Unis dans les cas suivants :

- les licences d'exportation ne sont pas obtenues à temps ;
- les licences d'exportation ne permettent pas le transfert de la totalité des articles demandés ;
- les lancements ne sont pas autorisés sur les sites privilégiés par SES ou
- la licence requise, une fois obtenue, comporte des conditions ou des restrictions qui posent des problèmes significatifs d'ordre commercial ou technique.

De telles situations pourraient empêcher la construction et retarder le lancement des satellites, ce qui aurait pour effet de réduire le chiffre d'affaires actuel et/ou futur.

Risque lié aux menaces extérieures

À l'instar des autres opérateurs de satellites, SES est exposé au risque d'actes de terrorisme, de sabotage, de piratage et de brouillage, ainsi qu'au risque d'attaques par des appareils anti-satellite, d'interférence non intentionnelle et de catastrophes naturelles. De telles menaces extérieures peuvent entraîner une interruption de service temporaire ou permanente et/ou conduire à la perte de clients. Un tel acte pourrait avoir un effet très défavorable sur les résultats de SES.

Risque d'attaque informatique

Les activités de SES sont exposées au piratage et aux logiciels malveillants ainsi qu'aux autres formes d'attaque informatique. Compte tenu de l'évolution rapide des techniques de piratage, des outils sophistiqués mis en œuvre par les hackers et de l'escalade des intrusions dans les systèmes informatiques créant un environnement de plus en plus hostile, il peut être difficile de détecter ce type d'événement, d'en déterminer l'ampleur, de le contenir et d'y remédier.

Toute incapacité à prévenir ou détecter, dans des délais suffisants, la survenance d'attaques informatiques peut entraîner une perturbation de nos services, des dysfonctionnements, des

pertes de clientèle, des violations involontaires des lois relatives à la protection des données, au contrôle des exportations et autres textes applicables, des atteintes à la réputation de SES ou des dommages à ses biens, équipements et données. De plus, ce type d'événements peut se solder par l'engagement de lourdes dépenses en vue de réparer ou remplacer les réseaux ou systèmes informatiques endommagés ou protéger ces derniers contre des événements similaires à l'avenir.

SES dispose de systèmes de protection de ses réseaux et continue d'œuvrer à l'introduction de mesures complémentaires en vue de limiter les risques liés à ce type d'attaque.

Risque de perte de salariés clés

SES emploie un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences hautement spécialisées et d'une vaste expérience dans leurs domaines d'activités. Si l'un de ces employés devait quitter la société, il pourrait s'avérer difficile pour SES de le remplacer. SES s'efforce d'atténuer le risque de perdre des salariés clés grâce à des programmes de rétention, de plans de succession et de plans de développement.

Si SES ne parvenait pas à retenir ses salariés clés ou à attirer de nouveaux employés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque imprévisible à fort impact

Les activités de SES peuvent se trouver exposées à des événements à la fois improbables et dévastateurs. Étant donné le caractère imprévisible de ces événements, il est difficile de gérer leur impact ou de prédire la nature ou l'ampleur des dommages qu'ils pourraient causer. Ces événements imprévisibles peuvent avoir un fort impact négatif sur l'activité de SES, sa situation financière et ses résultats.

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de ralentissement économique

Un repli de l'activité économique dans les pays où SES est présent peut avoir un impact négatif sur ses résultats, les clients potentiels du Groupe pouvant avoir des difficultés à financer leur plan d'affaires. Il peut s'ensuivre une diminution de la rentabilité, avec des conséquences négatives non négligeables pour l'activité de SES, sa situation financière et son résultat d'exploitation.

Risque de flux de trésorerie

SES opère conformément à un modèle d'activité très solide. Toutefois, si pour

quelque raison que ce soit, SES se trouvait dans l'impossibilité de mettre en application son modèle d'activité, sa trésorerie et ses ressources en capital pourraient s'avérer insuffisants pour assurer le remboursement de ses emprunts. Si SES se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations de service de la dette ou de respecter les engagements dont cette dette est assortie, la société se trouverait en situation de défaut sur sa dette. Pour éviter un tel défaut éventuel, ou en cas de défaut, la société pourrait se trouver contrainte de réduire sa flotte de satellites ou d'en reporter l'extension, de céder des actifs, de se procurer des capitaux propres supplémentaires pour assurer le refinancement ou la restructuration de sa dette.

Risque lié à la notation de la dette du Groupe

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à obtenir un financement. L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. L'abaissement de la notation de crédit de SES pourrait réduire sa capacité à obtenir un financement et pourrait également affecter les conditions dont ce financement serait assorti. SES ne peut pas fournir la garantie que la société sera en mesure de conserver ses notations de crédit.

Risque fiscal

Les résultats financiers de SES pourraient se trouver fortement affectés par des redressements fiscaux imprévus ou par d'autres dettes fiscales.

SES exerce son activité dans un grand nombre de pays différents et est donc imposable dans plusieurs juridictions. SES provisionne les impôts courants et différés au passif et à l'actif suivant une évaluation continue des réglementations fiscales en vigueur dans ces juridictions.

Toutefois, SES ne peut pas avoir dans tous les cas de certitude quant à l'application et à l'interprétation des réglementations fiscales par les autorités fiscales. SES peut être soumis à des dettes fiscales importantes imprévues, y compris au paiement d'intérêts de retard et/ou de pénalités. Ces dettes peuvent être dues à plusieurs facteurs : l'identification de la présence fiscale de la filiale d'un Groupe étranger dans une juridiction fiscale, l'ajustement des prix de transfert, l'application rétroactive de taxes indirectes à certaines opérations et la révocation des avantages conférés par une convention

fiscale. Par ailleurs, SES peut être soumis à une imposition rétroactive suite à des changements de réglementation dans une juridiction fiscale donnée. SES a mis en place une charte d'atténuation des risques fiscaux qui s'appuie notamment sur des avis fiscaux concernant les positions financières d'un montant élevé, les politiques et la documentation sur les prix de transfert couvrant les opérations intra-groupe importantes, et les procédures adoptées pour une totale conformité à la réglementation fiscale dans l'ensemble des juridictions.

Risque de dépréciation d'actifs

Les actifs corporels et non corporels non courants de SES sont évalués au coût historique après déduction des dotations aux amortissements sur actifs corporels, dotations aux amortissements sur actifs incorporels (le cas échéant) et des provisions pour dépréciation cumulées. La valeur nette comptable en découlant fait l'objet d'une validation annuelle à l'aide de tests de dépréciation. La valeur nette comptable est alors comparée à la valeur d'utilité de l'actif représentant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'actif concerné. Lorsque les hypothèses relatives à un actif spécifique, telles qu'indiquées dans le plan d'activité approuvé, deviennent moins favorables ou lorsque les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs augmentent, il peut s'avérer nécessaire de passer d'importantes provisions pour dépréciations.

S'agissant des comptes annuels de SES S.A., des tests de dépréciation, faisant appel à des méthodes basées sur la valeur d'utilité, similaires à celles indiquées ci-dessus, sont effectués sur la valeur nette comptable des titres de participation détenus dans des sociétés affiliées. Si la valeur nette comptable de l'investissement ou du groupe d'investissements concernés ne correspond pas à la valeur d'utilité calculée et si l'écart constaté est jugé d'une nature autre que temporaire, cela peut se traduire par des dotations aux provisions pour dépréciation dans le compte de résultat de SES S.A. au titre de la période concernée.

Risque de liquidité

SES doit conserver un niveau de liquidité suffisant pour gérer efficacement son activité et satisfaire à ses obligations. Tout problème de liquidité peut avoir un impact significatif sur l'activité de SES et entraîner un manquement à ses obligations contractuelles. En cas de besoin de liquidités, le Groupe peut recourir à plusieurs facilités

de crédit confirmées et non confirmées auprès d'établissements bancaires. En outre, le Groupe peut, s'il le juge opportun au vu des conditions du marché, obtenir des fonds grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance. Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalier de la trésorerie a été mis en place.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de change

La performance financière du Groupe peut être affectée par les variations du cours de change dollar U.S./euro, car, pour certaines activités importantes du Groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise.

Afin d'atténuer ce risque, SES peut conclure des contrats de change à terme ou des instruments dérivés similaires pour couvrir son exposition sur la dette financière ou les actifs nets.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de SES au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le Groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en réponse aux conditions du marché. Des instruments dérivés de taux d'intérêt peuvent être utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques de ces instruments sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert sous-jacent et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de crédit de la contrepartie

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de crédit de la contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties. Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités de surveillance du secteur financier des pays concernés. Le portefeuille de risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une analyse trimestrielle. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE OBJECTIF

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financiers, opérationnels et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer :

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur
 - l'efficacité et l'efficacités des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société
 - la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs
 - la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe
 - l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale
 - la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant
- Comme tous les systèmes de contrôle, les

contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

SES a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du Groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de direction à l'établissement de politiques et de procédures de contrôle.

Les principales fonctions et procédures de SES ont donné lieu à une documentation électronique détaillée à l'aide d'un logiciel de gestion de processus, grâce aussi au soutien de l'équipe Excellence opérationnelle. Les politiques et procédures sont régulièrement mises à jour selon les besoins. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble de politiques et procédures communes de nature à servir au mieux l'organisation et pouvant être appliquées à l'échelle de la société.

Les politiques et procédures de contrôle interne sont destinées à tous les salariés et dirigeants de la société et, le cas échéant, à ses administrateurs, servant ainsi de cadre général pour la conception de leurs propres processus.

Ces politiques et procédures tiennent compte des particularités de chaque entité juridique et sont adaptées, si besoin est, à son activité, sa taille, son mode d'organisation, ainsi qu'à son environnement juridique et réglementaire.

Un « Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle » a été adopté à l'échelle du Groupe en 2009. Ce Code est destiné à permettre à tous les salariés, dirigeants et administrateurs de la société d'avoir une approche homogène des questions d'intégrité et à s'assurer que SES conduit ses activités

dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables et des règles les plus strictes de déontologie professionnelle. En 2016, le Code a été réexaminé et actualisé ; par ailleurs, les stages de mise à niveau obligatoires, destinés à tous les salariés de SES dans le monde, y compris ceux de MX1, ont été maintenus pour renforcer la sensibilisation du personnel au respect du code et de la conformité.

Le personnel d'O3b a suivi des stages sur la conformité basés sur leur Code de conduite.

Le Comité Conformité de SES, composé de responsables désignés de la gestion de la conformité dans chaque site important de la société, a pour mission d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce Code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents. Le Comité se réunit régulièrement pour débattre de sujets importants ou de questions d'actualité. Reflet de l'expansion de la société sur de nouveaux marchés en développement, la composition de ce comité comprend désormais des représentants des bureaux de SES en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. MX1 et O3b sont également représentées au sein du Comité Conformité.

SES a désigné, dès 2014, un Directeur chargé de la protection des données pour mieux se conformer aux lois et règlements en la matière.

L'autre élément important de l'environnement de contrôle réside dans la coordination de la gestion des risques et des contrôles internes. Les systèmes de gestion des risques et des contrôles internes se complètent mutuellement pour assurer le contrôle des activités de la société.

GESTION DES RISQUES

SES a adopté un cadre de gestion des risques conforme aux principes proposés par le COSO et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES.

À son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place.

Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été établies et transmises aux divers responsables de la gestion des risques pour une bonne mise en

œuvre de la politique de gestion des risques. Un coordinateur de la gestion des risques a été nommé pour dresser un bilan approprié des risques auxquels SES est confronté.

Tous les risques identifiés sont classés par catégories, évalués par les responsables de la gestion des risques et analysés par le Comité de gestion des risques.

Les évolutions concernant des risques clés sont régulièrement portées à la connaissance du Comité exécutif, du Comité d'audit et de risque ainsi que du Conseil d'administration.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE INTERNE

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il convient de noter ce qui suit :

- Le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; il est tenu informé des modifications pertinentes apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Des orientations écrites, régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société et des changements de réglementation, sont mises à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Elles donnent un résumé des politiques et procédures de la société sur le plan comptable et financier.
- Des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué.
- L'exhaustivité et la comptabilisation en temps opportun de l'information financière sont garanties au moyen d'examen réguliers, du contrôle des indicateurs de performance clés, de procédures de validation par des chefs de services et, à titre de vérification supplémentaire, des processus d'audit interne et externe.
- Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les risques de marché, de crédit et de change auxquels le groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques.
- La société s'appuie sur un système complet d'information financière et de supervision. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés

semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière de la société par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent.

- D'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale.
- Les réviseurs externes réalisent un examen limité des états financiers semestriels consolidés et un audit complet des comptes annuels consolidés de la société.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il convient de noter ce qui suit :

- Le service de la trésorerie utilise un logiciel spécifique qui permet d'effectuer un contrôle efficace de la mise en œuvre de la stratégie de couverture de SES face aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce logiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie des sociétés affiliées de SES.
- Pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire, la société fait appel à un système permettant l'autorisation sécurisée et le transfert des paiements du système comptable SAP actuel directement à la banque.
- Il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre les membres de la direction, des services trésorerie et comptabilité de SES.
- Pour rationaliser les processus de gestion de la trésorerie, SES a centralisé les services bancaires internes au sein d'un seul et même pôle et réduit le nombre de dispositifs de mise en commun de la trésorerie. Ce système bancaire interne est entièrement intégré et géré par le système SAP.
- SES conclut essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars US. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place

d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

- Les activités de trésorerie à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés avec des tiers et, en particulier, les activités de couverture engagées pendant l'année sont autorisées dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration.
- Un rapport de trésorerie succinct est adressé tous les trimestres au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier.
- Pour renforcer ces contrôles, la politique de gestion de la trésorerie est régulièrement mise à jour. De plus, une stratégie de gestion du risque de change conjuguée à un plan de financement pluriannuel basé sur le plan d'affaires stratégique de SES, a été préparée et présentée au Comité d'audit et de risque.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il convient de noter ce qui suit :

- Les principes essentiels de SES en matière de gestion des risques fiscaux sont exposés dans la Charte fiscale de SES. Les positions fiscales sont analysées sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Elles sont formalisées et présentées dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes. Le département fiscal s'efforce d'obtenir, chaque fois que possible, auprès des autorités fiscales locales concernées, des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement de la société.
- L'équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation en matière de prix de transfert entre les sociétés SES, servant de base à toutes les transactions entre ces mêmes sociétés. Elle procède, pour ce faire, à des analyses fonctionnelles et économiques, dont des études comparatives. La documentation de SES sur les prix de transfert comprend un dossier permanent, des dossiers locaux et des rapports par pays.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il convient de noter ce qui suit :

- Le département de la technologie est chargé des achats de satellites et lanceurs, des achats et de la maintenance

des stations terrestres ainsi que de l'administration, du contrôle et de l'exploitation de la flotte satellitaire.

- Le reporting concernant les commandes de satellites et les processus de gestion du risque des activités opérationnelles, qui permettent de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale a été intégré dans le cadre de la gestion du risque de la société.
- Les procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Les contrôleurs ont suivi une formation appropriée et ont la qualification requise pour exécuter de telles procédures. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. Un logiciel de contrôle des satellites est utilisé et des procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital et autres opérations régulières sont appliquées à l'ensemble de la flotte SES.
- SES a conçu un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats pour répondre, à un niveau de management approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. Les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées afin de fournir une assistance efficace et dans les délais aux clients.
- Le processus de traitement des urgences et événements imprévus concernant les satellites a été adapté à la structure organisationnelle actuelle de la société.
- En 2016, les systèmes de notification d'alertes et de traitement des problèmes éventuels ont fait l'objet de tests. Les équipes chargées du rétablissement après urgence y ont participé et, chaque fois que des domaines d'amélioration ont été identifiés, une analyse a posteriori a été menée et la documentation relative aux tests a été mise à jour.
- SES possède des capacités principales et de secours appropriées pour le contrôle des opérations satellitaires grâce à des centres de contrôle situés en Europe et aux États-Unis (Satellite Operations Centres ou SOC).

Concernant les satellites géostationnaires de SES:

- En Europe, les principales opérations satellitaires sont gérées à partir du nouveau centre technique de Betzdorf et du SOC de Gibraltar et, en Amérique du

Nord, à partir du SOC de Princeton. Les projets de SOC de Betzdorf, Gibraltar et Princeton continuent à améliorer l'efficacité du contrôle satellitaire, ainsi que la fiabilité et la sécurité du réseau.

- SES possède des capacités de secours appropriées pour le contrôle des opérations satellitaires grâce aux centres de contrôle situés en Europe et aux États-Unis (SOC):
 - En cas de catastrophe majeure affectant le principal SOC aux États-Unis, les principaux SOC européens prendront aussitôt la relève, jusqu'à ce que le SOC de secours aux États-Unis soit pourvu en personnel requis pour assurer la prise en charge des opérations
 - En cas de catastrophe majeure affectant le principal centre européen de contrôle des opérations satellitaires de Betzdorf, le SOC de Gibraltar et le SOC principal des États-Unis prendront aussitôt la relève. Une fois doté en personnel, le SOC européen de secours (situé à Redu, en Belgique) prendra en charge les opérations relatives à plusieurs satellites pour alléger la charge de travail du SOC de Gibraltar et du SOC principal des États-Unis.
- La procédure de basculement entre le SOC principal et le SOC de secours fait l'objet de tests réguliers. Les SOC de secours, situés à Woodbine et Redu, sont testés deux fois par an.

Concernant les satellites en orbite terrestre moyenne de SES (O3b):

- Les principales opérations satellitaires sont gérées à partir du SOC d'O3b à Betzdorf et les opérations satellitaires de secours à partir du SOC d'O3b à Manassas (États-Unis)

Concernant les services de charge utile de SES:

- Des capacités d'appoint et de réserve appropriées sont actuellement installées dans les régions et domaines suivants:
 - MX1 a été équipé de manière à assurer la liaison montante du décodeur des chaînes de télévision en réception directe pour la position orbitale 19,2° lorsque le centre de Betzdorf n'est pas disponible (non associé aux fonctions de télémétrie, poursuite et contrôle (« TT&C »)).
 - Sur le site SES à Woodbine (États-Unis), les installations redondantes d'alimentation en carburant et d'alimentation sans coupure (Uninterruptible Power Supply ou « UPS ») sont entretenues pour renforcer les systèmes de secours en cas d'urgence

- Sur le site SES à Manassas (États-Unis), tous les appareils de distribution d'électricité des systèmes d'alimentation d'appoint ont été soumis à des contrôles par balayage thermique et des modifications ont été apportées pour améliorer la fiabilité des appareils. Les systèmes électroniques ont été mis en lieu sûr, à l'écart des « zones inondables », et les dispositifs améliorés de protection contre les inondations font l'objet de procédures d'entretien rigoureuses pour éviter tous dégâts potentiels.
- Les études relatives à la modernisation du système d'alimentation ont été achevées en 2016 en vue de l'installation, en 2017, des équipements suivants à Manassas: 1) générateur supplémentaire avec son réservoir de carburant; 2) remplacement de deux (2) systèmes UPS par de nouveaux; 3) ajout d'un nouveau disjoncteur afin d'améliorer la fiabilité et la flexibilité du système d'alimentation sur le site.
- Sur le site SES à Hawaï, deux (2) systèmes UPS ont été remplacés en 2016 par des modèles plus récents et plus performants. En 2017, SES prévoit de remplacer deux (2) générateurs avec leur réservoir de carburant par deux (2) modèles plus récents et plus performants. De plus, une nouvelle antenne passerelle de 7,3 m sera installée à Hawaï en 2017, à titre d'équipement complémentaire destiné à O3b. Ce sera la quatrième (4ème) antenne passerelle sur le site pour O3b.
- Sur le site SES à Gibraltar, SES a perfectionné les deux (2) systèmes UPS en les dotant de nouveaux composants internes et de nouvelles batteries. SES a également mis en service une nouvelle salle pour les serveurs et amélioré le système de refroidissement.
- Sur le site SES à Betzdorf, SES a modernisé le système de refroidissement d'eau de la centrale et a doté plusieurs salles informatiques de systèmes de refroidissement et systèmes d'alimentation électrique plus perfectionnés.
- La fonction TT&C est actuellement disponible pour chaque satellite grâce à au moins deux sites d'antennes indépendants. Les sites sont connectés par un réseau de pointe à double redondance à au moins deux centres de contrôle installés sur des sites différents.
- Le réseau mondial de soutien aux fonctions TT&C a été sensiblement renforcé grâce au déploiement d'un réseau Multi Protocole Label Switching

(MPLS) de pointe à double redondance reliant tous les centres de contrôle de satellites et sites TT&C dans le monde.

- De plus, outre les routeurs d'agrégation de services, qui sont en cours de modernisation sur le réseau en réponse au High Throughput Satellites (HTS) à venir, SES met en place un système à double accès Internet pour desservir nos futurs sites passerelles haut débit (HTS).
- Le système d'appoint européen des fonctions TT&C a été aménagé pour couvrir les besoins de SES; il est doté d'un plan de substitution pleinement opérationnel pour tous les satellites SES.

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il convient de noter ce qui suit:

- La direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Des politiques et procédures ont été définies et mises en œuvre pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles.
- La direction s'est engagée à améliorer la sécurité de l'information grâce à la mise en place d'un Comité de gouvernance des données et de sécurité de l'information au sein de SES, composé de représentants de diverses fonctions applicables, qui passe en revue les pratiques, règlements et procédures.
- Les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site.
- SES est dotée de plans de secours et de restauration pour ses applications de gestion en cas de sinistre. Les tests annuels réguliers, qui ont également eu lieu en 2016, ont confirmé que SES était en mesure de récupérer toutes les applications de back-office d'une importance cruciale pour les missions satellitaires conformément aux objectifs et délais de récupération fixés.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Depuis janvier 2015, les principales opérations commerciales de SES sont gérées et exploitées sur la plate-forme SAP du Groupe, qui permet le partage de processus et contrôles communs.

De plus, O3b et MX1, acquises en 2016, et SmartCast, devraient procéder à la migration de leurs systèmes vers la plate-forme SAP à compter de janvier 2018 en vue de l'intégration d'une bonne partie des opérations financières et commerciales.

Une fonction Sécurité et Autorisation SAP a vocation à améliorer en continu la gestion de l'accès à la plate-forme SAP, grâce au module Risque de gouvernance et Déontologie SAP qui est centré sur le contrôle des accès et processus.

Pour accompagner ce processus, la fonction Sécurité et Autorisation SAP a défini une politique globale de sécurité SAP qu'elle est en train de mettre en œuvre.

Le fonctionnement de la plate-forme d'hébergement SAP continue d'être perfectionné dans plusieurs domaines, dont la confidentialité et le cryptage des données, ainsi que la détection des intrusions. Un guide détaillé permet d'assurer un fonctionnement harmonieux et sécurisé de la plate-forme PGI (progiciel de gestion intégrée) de la société.

La communication interne permet une bonne circulation de l'information et favorise la mise en œuvre des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques en fournissant des objectifs par métier et division et en transmettant des instructions et informations à tous les niveaux de SES. Le portail intranet de la société et les outils de collaboration sont essentiels au partage de l'information d'un bout à l'autre de la société.

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

Les opérations de surveillance s'effectuent de deux manières: par le biais d'évaluations régulières ou d'évaluations séparées. Les évaluations régulières sont réalisées par la direction dans le cadre d'opérations de routine; elles sont intégrées dans les processus métier et effectuées en temps réel suite à une évolution des conditions.

La fonction d'audit interne de SES procède à des évaluations séparées de la pertinence

et du respect des règlements de la société et des procédures de contrôles internes.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations de la société, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société.

Afin de garantir un degré d'indépendance et une efficacité de la communication adéquats, la fonction d'Audit interne rapporte directement au Comité d'audit et de risque, et a une ligne de rapport fonctionnelle vers le Président-Directeur général.

Les tâches de la fonction d'Audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit et de risque. Ce plan est le résultat d'une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques qui s'appuie elle-même sur le registre des risques de SES. L'évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations.

L'Audit interne assure un suivi de la mise en œuvre des recommandations concernant le système de contrôle interne, et adresse régulièrement des rapports relatifs au respect de ces recommandations à l'équipe dirigeante et au Comité d'audit et de risque.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes de la société.

La structure de substitution de l'entité SES Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui traitent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose diverses restrictions au Conseil d'administration et à la direction générale concernant la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et la mise en place d'une structure

d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne direct de cette entité en 2016 conformément aux restrictions ainsi imposées. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de gestion des risques et de contrôle interne obligatoire, qui fait l'objet d'une évaluation et de tests par un service d'audit tiers. Une procédure de reporting appropriée sur les activités du service d'audit tiers a été mise en place pour informer l'Audit interne de SES et le Comité d'audit et de risque.

Il convient, par ailleurs, de noter que PwC en tant que réviseur externe, examine les comptes de l'entité SES Government Solutions

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du Groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le responsable des Relations Investisseurs est chargé de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du Groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) désigne les valeurs et comportements qui témoignent d'une politique responsable à l'égard des communautés et des sociétés dans lesquelles elle opère. Pour se faire une idée précise de la responsabilité sociale d'une entreprise plusieurs facteurs doivent être pris en compte, dont les initiatives en faveur de la protection de l'environnement, la contribution à des projets éducatifs, les activités caritatives, les actions en faveur de la diversité ainsi que la stratégie d'entreprise.

En matière de responsabilité sociale de l'entreprise, SES va au-delà du simple respect des lois et règlements applicables pour englober des objectifs qu'elle a elle-même fixés. SES a pris un certain nombre d'engagements dans ce domaine et défini ses meilleures pratiques. Ces mesures lui ont valu la reconnaissance des actionnaires, investisseurs, clients et salariés, ainsi qu'une excellente réputation de société citoyenne.

SES satisfait non seulement aux exigences du cadre juridique existant mais publie aussi de sa propre initiative des informations non financières complémentaires, dans le cadre du présent rapport, qui, aux termes de la directive 2014/95/UE, ne deviendront obligatoires qu'à compter de 2018.

ENVIRONNEMENT

SES applique les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental de ses sites dans le monde et des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. La société veille également à ce que les rayonnements émis par les stations terrestres restent en deçà des limites définies par les pays concernés. Le respect de ces règles par SES est soumis à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

Depuis 2008, SES publie officiellement les émissions de CO₂, liées à ses activités en participant au projet CDP (Carbon Disclosure Project), qui recueille les données relatives à l'ensemble des sites et activités de SES.

Les données collectées dans le cadre du projet CDP sont réparties en trois catégories :

- Scope 1: combustibles directs (comme les combustibles

chimiques et le gaz, les fuites de réfrigérant, la flotte automobile)

- Scope 2: consommation d'énergie indirecte (électricité ou chaleur achetée)
- Scope 3: autres émissions (déplacements professionnels, trajets quotidiens du personnel pour se rendre au travail, déchets, consommation d'eau)

En 2015, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, finance et marketing, ont généré environ 42 336 tonnes d'émissions de CO₂ dans le monde, en hausse de 21% par rapport à 2014. Les émissions Scope 1 ont représenté environ 13%, en repli de 1 091 tonnes. Les émissions Scope 3 (déplacements professionnels, dont les trajets quotidiens du personnel pour se rendre au travail), ont augmenté de 1 025 tonnes à 29,5% en tout.

Cette augmentation s'explique par la croissance de la société en termes d'effectifs et de sites, mais aussi par la modification de la méthode d'évaluation liée au facteur de conversion. Cette méthode applique aussi strictement que possible les directives spécifiées dans le « Protocole des gaz à effet de serre: Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise » (Greenhouse Gas (GHG) Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard), la directive du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs ou DEFRA) sur la manière de mesurer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre (How to measure and report your Greenhouse Gas Emissions, septembre 2009), ainsi que les lignes directrices de 2015 relatives aux facteurs de conversion des émissions de gaz à effet de serre à retenir dans la déclaration des sociétés (DEFRA/DECC).

Les émissions Scope 2, liées à la consommation d'électricité, ont représenté la majeure partie des émissions de SES (environ 57,5%). Les facteurs d'émission Scope 2, basés sur le marché, ont été choisis conformément aux recommandations du Protocole des gaz à effet de serre (Protocole GES). Pour les sites à faible taux d'occupation, les hypothèses ont été fondées sur les données relatives à la consommation d'électricité et de gaz ainsi que sur celles relatives aux déplacements concernant

Émissions de CO₂ de SES

Année	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Scope 1	5 455	6 546	6 621	6 959	6 464	12 397	17 317	14 432
Scope 2	24 395	17 080	17 391	20 475	27 758	26 846	32 471	26 507
Scope 3	12 466	11 460	14 756	5 873	4 937	2 309		
Emissions totales	42 336	35 087	38 768	33 307	39 159	41 553	49 788	40 939

les principaux sites. Un questionnaire a été envoyé aux 33 principaux sites de SES dans le monde en vue de recueillir des données sur l'activité. 56 sites SES à faible taux d'occupation et sans personnel (relevant d'accords de partage des locaux) ont été intégrés dans ce travail de collecte des données. En l'absence de mesure précise de la consommation d'électricité, les émissions de GES ont donné lieu à une estimation.

La majeure partie des émissions relèvent des catégories Scope 1 et Scope 2. C'est pourquoi SES concentre ses efforts sur les initiatives visant à réduire les émissions de CO₂ en particulier à l'occasion des travaux de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation des infrastructures. Les milliards de données échangées par satellite, au moyen des téléports, sont analysés sur des serveurs informatiques situés sur le site SES de Betzdorf au Luxembourg. Ces serveurs émettent beaucoup de chaleur et doivent donc être refroidis en permanence. Pour ce faire, la société a eu recours, jusqu'à une récente, à une centrale de cogénération, qui réduit les émissions du réseau général. Cette centrale est dotée d'équipements spéciaux permettant de récupérer la chaleur résiduelle des installations de cogénération du site pour produire plus de 2 MW d'énergie de refroidissement.

Depuis janvier 2010, le siège de SES à Betzdorf, au Luxembourg, est alimenté en électricité à partir de l'énergie hydroélectrique, qui peut être considérée comme non génératrice de dioxyde de carbone. L'utilisation d'énergies renouvelables a entraîné une nette réduction (estimée à 6 000 tonnes) des émissions de gaz à effet de serre de la société. Cependant, compte tenu des règles de comptabilisation des émissions de CO₂, cette réduction ne ressort pas de la déclaration officielle de la société relative aux rejets de carbone. SES a fait le choix de cette même technologie pour ses activités en Suède.

Conformément au cadre juridique applicable en Europe et en application de la norme EN 16247, en 2015 SES a commencé à récupérer la chaleur générée par les serveurs et les équipements informatiques et la convertir en chauffage pour ses bâtiments, permettant de réduire davantage son empreinte carbone. Ce système a d'abord été mis en œuvre sur le site ultramoderne de SES à Munich, en Allemagne, puis, en 2016 à Betzdorf, au Luxembourg.

L'investissement nécessaire pour cette technologie et un système de contrôle optimisé comprend la formation d'un employé au centre de formation et de consultation en Efficacité Énergétique « Learning Factory », à Foetz au Luxembourg.

Grâce à cette initiative et aux autres actions engagées, SES a donc mis en place un vaste plan de réduction des émissions de CO₂ sur ses sites dans le monde entier.

ÉDUCATION

SES a créé un partenariat avec l'Université de Luxembourg portant sur le développement d'un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires. Dans le cadre de ce partenariat, SES a lancé en 2016 un nouveau

projet visant à développer des techniques avancées de suivi et test automatisés des systèmes de contrôle au sol des satellites. SES coopère à cet effet avec le département Interdisciplinary centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de cette même Université. Dans le cadre de cette collaboration, des ingénieurs expérimentés de SES encadrent les travaux d'étudiants en doctorat sur des sujets en lien avec les domaines de recherche de SES et collaborent avec ces derniers à la rédaction d'articles destinés à des publications scientifiques.

Dans le but de développer ses initiatives dans le cadre de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), SES assure également la promotion de programmes d'enseignement professionnel au Luxembourg au travers d'un partenariat avec le Lycée Technique d'Esch. Les élèves de ce lycée peuvent effectuer des stages dans les locaux de SES leur permettant de compléter, par une expérience pratique, les connaissances théoriques acquises en classe.

SES finance aussi une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias au sein de la Faculté de droit, économie et finance de l'Université de Luxembourg. SES a, par ailleurs, conclu un accord de coopération avec l'Université Sacred Heart au Luxembourg, portant sur des cours destinés à ses propres salariés et des propositions de stages pour les étudiants.

À Bucarest, Roumanie, des ingénieurs de haut niveau de SES assurent régulièrement des séminaires à l'Université polytechnique de Bucarest, destinés à des étudiants en licence et en master. Les séminaires portent sur des sujets tels que les technologies de communication par satellite.

À Strasbourg, France, SES a continué en 2016 à financer, avec International Space University (ISU), des bourses d'études supérieures destinées à des étudiants spécialisés dans les applications spatiales avancées.

SES finance, par ailleurs, les frais de scolarité de douze de ses salariés inscrits au programme de master en ingénierie des systèmes spatiaux du Stevens Institute of Technology, institut de recherche mixte situé à Hoboken, New Jersey (États-Unis).

DIVERSITÉ

Au 31 décembre 2016, le Groupe employait 1 943,1 collaborateurs (en équivalent temps plein) dans le monde, soit 498,1 au siège au Luxembourg, 537,1 dans le reste de l'Europe, 514,2 aux États-Unis et 393,8 dans le reste du monde. La répartition des effectifs selon le sexe est la suivante : 24 % de femmes et 76 % d'hommes.

SES est une société internationale avec des salariés de 65 nationalités différentes : 26 nationalités au sein de l'équipe de direction à des postes de cadre dirigeant et 20 nationalités pour le programme SES destiné aux cadres à fort potentiel.

SES assure une formation très poussée à tous ses collaborateurs. De plus, en affinant sa stratégie, la société met à la disposition

de tous ses salariés de nouvelles capacités et opportunités permettant de développer leurs compétences.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE

L'équipe SES dans son ensemble mène des actions à vocation philanthropique, qui englobent les activités caritatives inscrites au programme de dons effectués par les salariés et complétés par SES, les associations financées par SES ainsi que toutes initiatives individuelles et indépendantes des salariés de SES. Les dons effectués par SES comprennent les contributions à de bonnes œuvres et l'organisation de courses pour une association caritative locale.

Les activités de SES dans ce domaine stimulent et motivent les salariés du Groupe qui, par leur exemple, incitent à leur tour leurs collègues à apporter leur contribution aux communautés au sein desquelles SES opère.

En 2016, SES a continué à compléter les dons de ses salariés aux organisations caritatives comme la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, l'Oxfam, SOS Village d'Enfants, Unicef, Médecins Sans Frontières, Télécom Sans Frontières, et Life Project 4 Youth. De plus, face à l'immense crise des réfugiés en Europe, les salariés de SES ont, en 2016, apporté leur soutien aux nouveaux arrivants à Luxembourg, à Trèves en Allemagne et à Metz en France. Ils ont lancé une campagne de collecte d'articles de première nécessité et de sensibilisation à cet important problème humanitaire auprès de leurs collègues sur l'Intranet.

ENTREPRISE

Les technologies satellitaires jouent un rôle important dans les infrastructures de communications mondiales. La direction de la société SES et l'équipe Corporate ont pour mission d'asseoir cette importance et de communiquer largement en la matière. À cette fin, SES a engagé, en 2016, plusieurs actions visant à faire passer son message sur l'intérêt du satellite, à développer sa stratégie d'entreprise et à privilégier l'innovation dans son approche technologique.

Le rôle et l'importance du satellite dans les architectures réseau actuelles et de nouvelle génération sont les maîtres mots des productions narratives de SES et une composante essentielle de son engagement sociétal.

Pour mieux véhiculer ce message, SES organise, chaque année, des manifestations de relations publiques dans le monde entier ou participe à de tels événements. Ces initiatives ont pour objet de faire prendre conscience du rôle clé des satellites qui contribuent à améliorer le quotidien des populations et à combler le fossé de la connectivité pour une plus grande prospérité sociale et économique. En 2016, SES a participé à plusieurs salons de recrutement au Luxembourg, aux Pays-Bas (Delft) et aux Etats-Unis (Princeton et Indiana). SES a également organisé des visites sur son site de quatre universités du Luxembourg. Par ailleurs, SES a organisé deux événements au Luxembourg pour des collégiens afin de les

encourager à envisager des études dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM).

Entre autres événements organisés en 2016, SES était présente au Salon IBC d'Amsterdam, de l'AfricaCom du Cap, de l'Africa CEO Forum, au Global VSAT à Londres, au Global MilSatCom à Londres, de la Conférence sur la sécurité à Berlin, de la Conférence World Satellite Business Week à Paris, de la 2^{ème} Conférence de l'UE sur l'industrie aéronautique à Bruxelles, au Satellite 2016 à Washington et de l'APEX à Singapour.

SES a par ailleurs organisé la Conférence GovSatCom sur la défense et la sécurité en Europe à son siège à Betzdorf, Luxembourg. La société a également accueilli les Journées de l'industrie de SES à Luxembourg et au Cap, ainsi que la Conférence SES Satellite Monitor et la conférence sur l'Ultra HD à Londres.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité Exécutif d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du Groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du Groupe.

Conformément à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008, telle qu'ultérieurement modifiée, relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les comptes annuels statutaires, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, préparés suivant les lois et règlements en vigueur à Luxembourg, et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle et sincère des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de la société SES prise individuellement, ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, respectivement. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements, de la performance et de la position de la société SES prise individuellement ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, ainsi que des risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, le cas échéant.

23 février 2017



Romain Bausch
Président du Conseil
d'administration



Karim Michel Sabbagh
Président et Directeur
général

RÉSULTATS FINANCIERS



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR VERTICALE DE MARCHÉ

En millions d'euros	2016	2015	Variation (en publié)	Variation (à taux de change constants)	Variation (à périmètre et taux de change constants) ¹
Services vidéo	1 398,8	1 335,6	+ 4,7 %	+ 4,6 %	+ 0,4 %
Services aux entreprises	252,0	289,9	- 13,1 %	- 13,7 %	- 20,4 %
Services de mobilité	133,7	68,4	+ 95,4 %	+ 95,3 %	+ 67,3 %
Services aux administrations publiques	241,8	257,7	- 6,2 %	- 6,6 %	- 9,5 %
Autres ²	42,5	62,9	n.s.	n.s.	n.s.
Total Groupe	2 068,8	2 014,5	+ 2,7 %	+ 2,4 %	- 2,7 %

1 Hors contribution de RR Media et d'O3b, de la date de consolidation au 31 décembre 2016

2 Le poste « Autres » inclut le chiffre d'affaires qui n'a pas été directement généré par une verticale de marché ainsi que les contributions au chiffre d'affaires des missions temporaires

Le **chiffre d'affaires publié** s'inscrit en hausse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent (en progression de 2,4% à taux de change constants) compte tenu de la contribution de 62,9 millions d'euros (2015: zéro) liée à la consolidation de RR Media (à compter du 6 juillet 2016) et de celle de 49,7 millions d'euros liée à O3b (à compter du 1^{er} août 2016) et avant les éliminations inter-sociétés de 8,8 millions d'euros.

Retraité de la contribution de RR Media et d'O3b, le chiffre d'affaires ressort à 1 965,0 millions d'euros, en baisse de 54,8 millions d'euros (ou de 2,7%) à périmètre comparable et à taux

de change constants, sous l'effet, pour 40,4 millions d'euros, de la contribution des « éléments Legacy (antérieurs) » au chiffre d'affaires, principalement en 2015: la vente de répéteurs européens, le transfert planifié de capacités contractées par ARSAT sur son propre satellite, le renouvellement des contrats de capacités à bord de l'AMC-16 et l'accélération du chiffre d'affaires liée à la phase de construction des charges utiles hébergées du système WAAS et de la mission GOLD. Le poste « Autres », soit 42,5 millions d'euros, inclut d'importantes contributions périodiques au chiffre d'affaires.

CHARGES D'EXPLOITATION ET EBITDA

En millions d'euros	2016	2015	Variation	Variation (%)
Charges d'exploitation	(617,3)	(520,3)	(97,0)	- 18,7 %
Charges d'exploitation (à taux de change constants)	(617,3)	(519,7)	(97,6)	- 18,8 %
Charges d'exploitation (à périmètre comparable et à taux de change constants) ¹	(517,2)	(519,7)	+ 2,5	+ 0,5 %
EBITDA	1 451,5	1 494,2	(42,7)	- 2,9 %
EBITDA (à taux de change constants)	1 451,5	1 500,1	(48,6)	- 3,2 %
EBITDA (same scope and constant FX) ¹	1 447,8	1 500,1	(52,3)	- 3,5 %

1 Hors impact de RR Media et d'O3b, de la date de consolidation au 31 décembre 2016 (dont les coûts liés à la transaction)

Les **charges d'exploitation**, à périmètre comparable et à taux de change constants, s'améliorent de 2,5 millions d'euros (ou de 0,5%) sous l'effet des gains d'efficacité en cours. En publié, les charges d'exploitation sont en hausse de 18,7% en raison de l'accroissement des coûts liés à la consolidation de RR Media et d'O3b.

L'EBITDA recule de 2,9% par rapport à l'exercice précédent et de 3,2% à taux de change constants. La marge d'EBITDA s'inscrit à 70,2% (2015: 74,2%), en publié, et à 73,7% à périmètre comparable. Au cours de l'exercice, la contribution positive de RR Media et d'O3b à l'EBITDA a été quasiment compensée par les coûts de transaction non récurrents liés à l'acquisition des deux sociétés.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PLUS-VALUE DE CESSIION PRÉSUMÉE DES PARTICIPATIONS

En millions d'euros	2016	2015	Variation	Variation (%)
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(560,5)	(536,8)	(23,7)	-4,4 %
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(70,7)	(62,8)	(7,9)	-12,5%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels	(631,2)	(599,6)	(31,6)	-5,3%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels (à taux de change constants)	(631,2)	(602,1)	(29,1)	-4,8%
Résultat opérationnel avant plus-value de cession présumée des participations	820,3	894,6	(74,3)	-8,3%
Résultat opérationnel avant plus-value de cession présumée des participations (à taux de change constants)	820,3	898,0	(77,7)	-8,6%

Les **dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels**, à périmètre comparable et à taux de change constants, ont diminué de 21,8 millions d'euros (ou de 3,6 %) par rapport à l'exercice précédent et augmenté de 5,3 %, en publié, en raison de la consolidation de RR Media et d'O3b.

En conséquence, le **résultat opérationnel avant plus-value de cession présumée des participations**, qui s'élève à 820,3 millions d'euros, est en baisse de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent (-8,6 % à taux de change constants).

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En millions d'euros	2016	2015	Variation	Variation (%)
Plus-value de cession présumée des participations	495,2	-	n.s.	n.s.
Charges nettes d'intérêt et autres	(228,3)	(196,5)	(31,8)	-16,2%
Intérêts capitalisés	39,7	22,1	+17,6	+79,4%
Résultat des opérations de change	14,3	38,7	(24,4)	-63,0%
Charges financières nettes	(174,3)	(135,7)	(38,6)	-28,4%
Résultat avant impôt	1 141,2	758,9	+382,3	+50,4%
Charge fiscale	(114,1)	(84,9)	(29,2)	-34,5%
Résultat après impôt	1 027,1	674,0	+353,1	+52,4%
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(62,4)	(126,7)	+64,3	+50,7%
Intérêts minoritaires	(2,0)	(2,4)	+0,4	+17,7%
Résultat net part du Groupe	962,7	544,9	+417,8	+76,7%
Coupon des obligations hybrides, net d'impôts	(15,0)	-	n.s.	n.s.
Résultat net part du Groupe ajusté	947,7	544,9	+402,8	+73,9%

Les résultats 2016 comprennent une **plus-value de cession présumée des participations** de 495,2 millions d'euros en publié, qui a été comptabilisée directement avant la consolidation intégrale d'O3b.

Les Charges financières nettes à périmètre comparable est en repli de 6,9 millions d'euros (ou 5,0 %) par rapport à l'exercice précédent. Hors variation du résultat des opérations de change, les Charges financières nettes ont diminué de 31,4 millions d'euros (ou de 19,6 %), sous l'effet de la baisse des charges financières et de la hausse des intérêts capitalisés. Les Charges financières nettes publiées ont augmenté de 38,6 millions d'euros (ou de 28,4 %) suite à la consolidation de RR Media et d'O3b. Ces chiffres

comprennent les coûts non récurrents de 21,6 millions d'euros, liés au refinancement par anticipation de la dette d'O3b, qui permettra de dégager 60 millions d'euros de synergies financières à partir de 2017.

Conformément à la présentation en normes IFRS, le résultat financier exclut les versements d'intérêts annuels au titre de 1,3 milliard d'euros d'obligations hybrides émises en 2016 et assorties d'un coupon moyen de 5,05 %.

La **charge fiscale** du Groupe s'élève à 114,1 millions d'euros, soit un **taux d'imposition effectif** de 10,0 % (2015: 11,2 %), ou de 17,7 % hors plus-value de cession présumée des participations de 495,2 millions d'euros.

La **quote-part du Groupe dans les pertes des sociétés mises en équivalence** s'établit à 62,4 millions d'euros (2015: perte de 126,7 millions d'euros). Cette perte est principalement due à l'effet des variations non monétaires liées à la participation minoritaire de SES dans le capital d'O3b (avant la consolidation au 1^{er} août 2016).

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 962,7 millions d'euros (2015: 544,9 millions d'euros), dont 495,2 millions d'euros de plus-value de cession présumée des participations. En incluant l'intégralité des coûts associés aux obligations hybrides

(comptabilisées en instruments de fonds propres selon les normes IFRS) émises en 2016, le résultat net part du Groupe ajusté s'élève à 947,7 millions d'euros (2015: 544,9 millions d'euros).

Le **bénéfice par action**, s'élève à 2,18 euros (2015: 1,34 euro), intègre l'accroissement du nombre d'actions faisant suite à l'augmentation du capital, réalisée par le Groupe en mai 2016, et s'entend après déduction du coupon net d'impôt au titre des obligations hybrides.

CASH-FLOW ET FINANCEMENT

CASH-FLOW DISPONIBLE AVANT OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2016	2015	Variation	Variation (%)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 274,1	1 450,6	(176,5)	-12,2%
Activités d'investissement	(619,5)	(560,6)	(58,9)	-10,5%
Cash-flow disponible avant opérations de financement et acquisitions	654,6	890,0	(235,4)	-26,4%
Acquisition de RR Media et des actions restantes d'O3b	(762,2)	-	(762,2)	n.s.
Cash-flow disponible avant opérations de financement	(107,6)	890,0	(997,6)	n.s.

Les **flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles** sont en baisse par rapport à l'exercice précédent suite à l'effet de calendrier sur le fonds de roulement et aux produits perçus et constatés d'avance au titre des charges utiles hébergées en 2015. Le taux de conversion de la trésorerie du Groupe, tel que mesuré par le ratio des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles sur l'EBITDA, s'établit à 87,8% (2015: 97,1%).

Les fonds affectés au financement des nouveaux programmes satellitaires ont contribué à un accroissement des **activités d'investissement**. Hors sorties de trésorerie liées à la consolidation de RR Media et d'O3b, le **cash-flow disponible avant opérations de financement** s'élève à 654,6 millions d'euros (2015: 890,0 millions d'euros) et représente 33,3% du chiffre d'affaires du Groupe à périmètre comparable (2015: 44,2%).

RATIO D'ENDETTEMENT NET SUR EBITDA

En millions d'euros	2016	2015	Variation	Variation (%)
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit ¹	4 427,4	4 431,7	(4,3)	-0,1%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(587,5)	(639,7)	+ 52,2	+ 8,2%
Endettement net	3 839,9	3 792,0	+ 47,9	+ 1,3%
Endettement net / EBITDA (IFRS)	2,65 fois	2,54 fois		
Endettement net / EBITDA (agences de notation) ²	3,09 fois	2,54 fois		
Taux d'intérêt moyen pondéré ³	3,87%	3,86%		
Échéance moyenne pondérée de la dette	7,8 ans	8,4 ans		

1 Conformément à la présentation en normes IFRS, les obligations hybrides sont comptabilisées à 100% en instruments de fonds propres

2 Selon la méthodologie des agences de notation (obligations hybrides comptabilisées pour moitié en instruments de dette et pour l'autre moitié en instruments de fonds propres)

3 Hors frais de montage des prêts, commissions et obligations hybrides

Le **ratio d'endettement net sur EBITDA** du Groupe s'établit à 3,09 fois au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: 2,54 fois) si on comptabilise les obligations hybrides pour moitié en instruments de dette et pour l'autre moitié en instruments de fonds propres. Si on comptabilise intégralement les obligations hybrides en instruments de fonds propres, le ratio d'endettement net sur EBITDA s'élève à 2,65 fois.

Au cours de l'exercice 2016, SES a levé 2,2 milliards d'euros (chiffres bruts) grâce à l'émission d'actions nouvelles et aux premières émissions d'obligations hybrides du Groupe.

L'émission par SES, en mai 2016, de 39,86 millions de nouveaux FDR (Fiduciary Depositary Receipts) et de 19,93 millions d'actions nouvelles de catégorie B a généré un produit total brut de 909 millions d'euros.

SES a ensuite procédé à l'émission de deux obligations hybrides (l'une, en juin 2016, et l'autre, en novembre 2016) pour un montant total de 1,3 milliard d'euros et un coupon moyen de 5,05%. Les obligations hybrides sont des instruments non dilutifs; elles sont classées à 50% en instruments de fonds propres par Moody's et S&P, et intégralement en instruments de fonds propres en normes IFRS.

Le produit de ces opérations d'augmentation de capital et d'émission d'obligations hybrides a été affecté à l'acquisition des actions restantes d'O3b (pour un montant de 638,6 millions d'euros), ainsi qu'au remboursement et au refinancement des emprunts les plus coûteux d'O3b.

En décembre 2016, SES avait terminé le refinancement de la totalité de la dette d'O3b, soit un montant de 1,4 milliard d'euros, générant ainsi 60 millions d'euros d'économies au titre des charges financières à partir de 2017. Le refinancement a été financé à l'aide de la trésorerie disponible, dont le produit de l'émission de l'obligation hybride émise en novembre 2016.

DIVIDENDE

Le Conseil d'administration propose un dividende de 1,34 euro par action de catégorie A et de 0,536 euro par action de catégorie B, conformément à l'engagement de SES en faveur de la progressivité du dividende. Ce dividende, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société, le 6 avril 2017, sera versé aux actionnaires le 26 avril 2017.

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les prévisions financières sont destinées à permettre aux actionnaires d'avoir une compréhension précise de la trajectoire

et des leviers de croissance de SES, de l'état d'avancement de la stratégie dans chacun de ses pôles d'activité, ainsi que du potentiel de création de valeur à long terme du Groupe.

En 2016, le Groupe a franchi d'importantes étapes; il a accru ses capacités dans les quatre verticales de marché et a nettement amélioré son mix d'activités et son profil de croissance.

L'objectif de SES est de générer une croissance soutenue dans les quatre verticales de marché en s'appuyant sur l'amélioration du mix d'activités et sur un solide carnet de commandes, qui est passé de 7,4 milliards d'euros à 8,1 milliards d'euros en 2016.

Pour 2017¹, SES table sur une croissance du chiffre d'affaires stable à légère dans les services vidéo et les services aux administrations publiques, sur un retour à la croissance dans les services aux entreprises et sur une nette expansion dans les services de mobilité.

La trajectoire future du chiffre d'affaires de SES bénéficiera de la contribution notable des investissements récents et futurs en satellites géostationnaires et en orbite terrestre moyenne, qui devraient générer un chiffre d'affaires annualisé supplémentaire de 750 millions d'euros (équivalant à 35% environ du chiffre d'affaires du Groupe en 2016) sur la base d'un taux d'utilisation « stable ».

La marge d'EBITDA¹ de SES devrait globalement se stabiliser en 2017 et 2018 pour augmenter légèrement par la suite, tandis que la marge d'exploitation¹ devrait nettement progresser à plus de 40% à moyen terme.

Grâce à ces solides bases, SES sera en mesure d'accroître sensiblement la rentabilité du capital investi (ROIC)² en la portant à plus de 10% à moyen terme.

1 A périmètre comparable et dans l'hypothèse d'une consolidation de RR Media et d'O3b au 1^{er} janvier 2016. Sur cette base la marge d'EBITDA 2016 était de 66,7% et la marge d'exploitation s'établissait de 33,3% (avant la plus-value de cession présumée des participations)

2 Résultat opérationnel après impôts (Net Operating Profit After Tax ou NOPAT) divisé par le montant total moyen des capitaux propres et de l'endettement net à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

	Taux moyen 2016	Taux de clôture 2016	Taux moyen 2015	Taux de clôture 2015
1 EUR = dollar US	1,1060	1,0541	1,1150	1,0887

INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Infrastructures	Services	Éliminations/ Autres opérations ¹	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 698,4	610,8	(240,4)	2 068,8
EBITDA	1 391,2	94,5	(34,2)	1 451,5
Marge d'EBITDA 2016	81,9 %	15,5 %	-	70,2 %
Marge d'EBITDA 2016 (à périmètre comparable) ²	83,9 %	17,5 %	-	73,7 %
Marge d'EBITDA 2015 (à taux de change constants)	84,1%	16,0 %	-	74,3%

1 L'élimination du revenu fait principalement référence à l'effet « pull through » de la vente de capacité du segment des infrastructures sur celui des services. Tandis que l'impact sur l'EBITDA correspond aux dépenses d'entreprise non allouées

2 Retraité de la contribution de RR Media et d'O3b de la date de la consolidation au 31 décembre 2016

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EN PUBLIE)

En millions d'euros	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Taux de change moyen du dollar	1,0933	1,0898	1,1314	1,1116	1,0914
Chiffre d'affaires	521,9	481,6	475,2	533,3	578,7
Charges d'exploitation	(134,2)	(125,4)	(131,6)	(172,2)	(188,1)
EBITDA	387,7	356,2	343,6	361,1	390,6
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(143,0)	(126,4)	(124,6)	(150,2)	(159,3)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(16,5)	(15,6)	(15,6)	(18,1)	(21,4)
Résultat opérationnel avant plus-value de cession présumée des participations	228,2	214,2	203,4	192,8	209,9

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (À PÉRIMÈTRE COMPARABLE ET À TAUX DE CHANGE CONSTANTS)

En millions d'euros	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Chiffre d'affaires	521,1	480,6	482,0	490,9	520,9
Charges d'exploitation	(134,0)	(125,2)	(133,4)	(127,2)	(133,8)
EBITDA	387,1	355,4	348,6	363,7	387,1
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(142,8)	(126,2)	(127,0)	(131,7)	(133,5)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(16,6)	(15,6)	(15,6)	(16,0)	(18,2)
Résultat opérationnel avant plus-value de cession présumée des participations	227,7	213,6	206,0	216,0	235,4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT D'AUDIT

Aux actionnaires de SES S.A.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 Décembre 2016, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés présentés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 Décembre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport d'audit sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

AUTRE SUJET

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

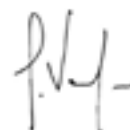
RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport annuel est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et incluses dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise sont en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 23 février 2017

Représentée par
Gilles Vanderweyen



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2016

En millions d'euros		2016	2015
Chiffre d'affaires	Note 4	2 068,8	2 014,5
Coût des ventes	Note 5	(231,0)	(183,6)
Frais de personnel	Note 5	(233,1)	(200,5)
Autres charges opérationnelles	Note 5	(153,2)	(136,2)
Charges opérationnelles	Note 5	(617,3)	(520,3)
Excédent brut d'exploitation		1 451,5	1 494,2
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 13	(560,5)	(536,8)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 15	(70,7)	(62,8)
Résultat opérationnel avant plus-value sur cession présumée de participations	Note 4	820,3	894,6
Plus-value sur cession présumée de participations	Note 3	495,2	-
Résultat opérationnel		1 315,5	894,6
Produits financiers	Note 7	22,8	53,1
Charges financières	Note 7	(197,1)	(188,8)
Charges financières nettes		(174,3)	(135,7)
Résultat avant impôt		1 141,2	758,9
Income tax expense	Note 8	(114,1)	(84,9)
Résultat après impôt		1 027,1	674,0
Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts	Note 3	(62,4)	(126,7)
Résultat net		964,7	547,3
Dont :			
Part attribuable au groupe		962,7	544,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2,0	2,4
		964,7	547,3
Résultat de base par action (en euros)			
Actions de catégorie A	Note 11	2,18	1,34
Actions de catégorie B	Note 11	0,87	0,54
Résultat dilué par action (en euros)			
Actions de catégorie A	Note 11	2,18	1,33
Actions de catégorie B	Note 11	0,87	0,53

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2016

En millions d'euros	2016	2015	
Résultat net	964,7	547,3	
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite	(4,2)	2,6	
Effets d'impôts sur le résultat	1,5	(0,9)	
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite, après impôts	(2,7)	1,7	
Impôt relatif aux dépréciations d'actions propres	13,9	5,0	
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	11,2	6,7	
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure			
Effets des variations de change	Note 10	288,9	557,9
Effets d'impôts sur le résultat	Note 10	(9,1)	2,5
Total des effets des variations de change, après impôts	279,8	560,4	
Couverture d'investissements	(61,8)	(215,5)	
Effets d'impôts sur le résultat	19,7	75,6	
Total des couvertures d'investissements nettes, après impôts	(42,1)	(139,9)	
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts	(1,3)	1,6	
Total des mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts	(1,3)	1,6	
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure	236,4	422,1	
Total des autres éléments du résultat global, après impôts	247,6	428,8	
Total du résultat global, après impôts	1 212,3	976,1	
Dont :			
Part attribuable au groupe	1 207,3	966,0	
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5,0	10,1	
	1 212,3	976,1	

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros		2016	2015
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 13	5 156,3	4 464,8
Immobilisations corporelles en cours	Note 14	1 389,6	894,3
Total des immobilisations corporelles		6 545,9	5 359,1
Immobilisations incorporelles	Note 15	5 247,7	3 587,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	Note 3	-	73,5
Autres immobilisations financières	Note 16	6,5	60,3
Créances clients et autres créances	Note 17	78,5	54,8
Charges constatées d'avance sur contrats avec les clients		29,3	-
Impôts différés actifs	Note 9	70,5	59,2
Total actifs non courants		11 978,4	9 194,3
Actifs courants			
Stocks		30,2	8,5
Créances clients et autres créances	Note 17	971,7	782,7
Charges constatées d'avance		49,8	39,0
Instruments dérivés	Note 18	-	1,6
Créances d'impôt courant	Note 8	28,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	587,5	639,7
Total actifs courants		1 667,5	1 471,5
Total des actifs		13 645,9	10 665,8
Capitaux propres			
Part attribuable au groupe	Note 21	6 806,5	3 932,5
Participations ne donnant pas le contrôle		138,6	128,3
Total des capitaux propres		6 945,1	4 060,8
Passifs non courants			
Emprunts	Note 24	4 223,1	4 177,9
Provisions	Note 25	44,7	62,7
Produits constatés et perçus d'avance	Note 26	411,8	383,3
Impôts différés passifs	Note 9	664,2	655,9
Autres passifs à long terme	Note 28	69,1	75,9
Total passifs non courants		5 412,9	5 355,7
Passifs courants			
Emprunts	Note 24	204,3	253,8
Provisions	Note 25	86,7	10,8
Produits constatés et perçus d'avance	Note 26	510,5	450,7
Fournisseurs et autres dettes	Note 27	459,1	524,0
Instruments dérivés	Note 18	1,0	-
Impôts sur le résultat exigibles	Note 8	26,3	10,0
Total passifs courants		1 287,9	1 249,3
Total des passifs		6 700,8	6 605,0
Total des passifs et capitaux propres		13 645,9	10 665,8

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

En millions d'euros		2016	2015
Résultat avant impôt		1 141,2	758,9
Impôts versés au cours de l'exercice	Note 8	(90,2)	(67,4)
Charge d'intérêt	Note 7	142,3	155,6
Commissions sur remboursement d'emprunts	Note 7	21,6	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 13, 15	631,2	599,6
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance		(71,4)	(66,4)
Plus-value sur cession présumée de participations		(495,2)	-
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé		18,6	6,8
Résultat opérationnel consolidé ajusté des éléments non monétaires et des impôts payés et avant variation du besoin en fonds de roulement		1 298,1	1 387,1
Variation du besoin en fonds de roulement, nette des regroupements d'entreprises			
(Augmentation)/diminution des stocks		(7,8)	(3,2)
(Augmentation)/diminution des créances clients et des autres créances		(179,1)	(119,0)
(Augmentation)/diminution des charges payées ou constatées d'avance		(50,1)	2,0
(Augmentation)/diminution des dettes fournisseurs et des autres dettes		53,6	38,1
(Augmentation)/diminution des acomptes reçus sur commande		(23,2)	(20,5)
(Augmentation)/diminution des produits constatés ou reçus d'avance		182,6	166,1
Variation du besoin en fonds de roulement		(24,0)	63,5
Flux de trésorerie opérationnels nets		1 274,1	1 450,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements liés à l'acquisition de filiales, nets de trésorerie acquise	Note 3	(725,5)	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 15	(42,6)	(36,5)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	Notes 13, 14	(577,4)	(532,2)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	Note 13	-	8,2
Emprunt accordé à une entreprise associée	Note 3		(10,0)
Produits du remboursement d'un emprunt à une entreprise associée	Note 3		10,0
Acquisition de participations dans des sociétés mises en équivalence	Note 3	(36,7)	-
Autres activités d'investissement		0,5	(0,1)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(1 381,7)	(560,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits des emprunts	Note 24	375,5	-
Remboursement des emprunts ¹	Note 24	(1 682,4)	(274,8)
Produit des emprunts à durée indéterminée, nets des coûts de transaction	Note 21	1 274,7	-
Dividendes versés sur les actions ordinaires ²	Note 12	(527,5)	(477,2)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		(7,2)	(6,0)
Intérêts sur emprunts	Note 24	(188,5)	(180,7)
Paiement pour acquisition d'actions propres		(197,6)	(192,8)
Émission de parts sociales ³		882,2	218,8
Produits nets des cessions d'actions propres et exercice des options		100,8	116,7
Apport en capital par actionnaire ne détenant pas le contrôle		12,5	39,3
Autres flux liés aux opérations de financement		2,6	(1,6)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		45,1	(758,3)
Effets des variations de change		10,3	(16,5)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(52,2)	115,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Note 20	639,7	524,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 20	587,5	639,7

1 Remboursement des emprunts d'O3b pour un montant de 1 219,5 millions d'euros (voir la note 3), comprenant des commissions sur remboursement d'emprunt de 21,6 millions d'euros (voir la note 7)

2 Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres, de 8,5 millions d'euros (2015: 0,8 million d'euros).

3 Net de l'apport en nature de 13,6 millions d'euros en 2016 (cf. Note 21) (2015: 13,4 millions d'euros)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Part attribuable au groupe

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Emprunt à durée indéterminée	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2016	644,3	814,4	(95,1)	-	2 033,8	546,4	1,6	(12,9)	3 932,5	128,3	4 060,8
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	962,7	-	-	962,7	2,0	964,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	11,2	-	(1,3)	234,7	244,6	3,0	247,6
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	11,2	962,7	(1,3)	234,7	1 207,3	5,0	1 212,3
Affectation du résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	18,9	(18,9)	-	-	-	-	-
Émission de parts sociales, nette des coûts de transaction et d'impôts	74,7	821,1	-	-	3,7	-	-	-	899,5	-	899,5
Émission d'obligations à durée indéterminée, nette des coûts de transaction et d'impôts (Note 21)	-	-	-	1 300,0	(18,1)	-	-	-	1 281,9	-	1 281,9
Dividendes provisionnés ou versés ¹	-	-	-	-	-	(527,5)	-	-	(527,5)	(7,2)	(534,7)
Rachat des actions propres	-	-	(211,2)	-	112,8	-	-	-	(98,4)	-	(98,4)
Charge liée aux rémunérations en actions	-	-	-	-	9,3	-	-	-	9,3	-	9,3
Exercice des options dans le cadre des rémunérations en actions	-	-	13,3	-	(38,4)	-	-	-	(25,1)	-	(25,1)
Vente d'actions propres	-	-	125,7	-	-	-	-	-	125,7	-	125,7
Apport en capital par actionnaire ne détenant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,5	12,5
Autres variations	-	-	-	-	1,3	-	-	-	1,3	-	1,3
Au 31 décembre 2016	719,0	1 635,5	(167,3)	1 300,0	2 134,5	962,7	0,3	221,8	6 806,5	138,6	6 945,1

Part attribuable au groupe

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Total	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2015	633,0	593,5	(32,8)	2 034,4	600,8	-	(424,2)	3 404,7	84,9	3 489,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	544,9	-	-	544,9	2,4	547,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	6,7	-	1,6	412,8	421,1	7,7	428,8
Résultat global de l'exercice	-	-	-	6,7	544,9	1,6	412,8	966,0	10,1	976,1
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	-	-	123,6	(123,6)	-	-	-	-	-
Émission de parts sociales, nette des coûts de transaction	11,3	220,9	-	(112,8)	-	-	-	119,4	-	119,4
Dividendes provisionnés ou versés ¹	-	-	-	-	(477,2)	-	-	(477,2)	(6,0)	(483,2)
Rachat d'actions propres	-	-	(206,2)	-	-	-	-	(206,2)	-	(206,2)
Charge liée aux rémunérations en actions	-	-	-	10,6	-	-	-	10,6	-	10,6
Exercice des options dans le cadre des rémunérations en actions	-	-	143,9	(28,7)	-	-	-	115,2	-	115,2
Apport en capital par actionnaire ne détenant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	39,3	39,3
Autres variations	-	-	-	-	1,5	-	(1,5)	-	-	-
Au 31 décembre 2015	644,3	814,4	(95,1)	2 033,8	546,4	1,6	(12,9)	3 932,5	128,3	4 060,8

¹ Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2016

NOTE 1 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

SES S.A. (ci-après «SES» ou la «société») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Les références faites au «groupe» dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris sous le symbole SESG.

La publication des états financiers consolidés de SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 23 février 2017. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, excepté là où l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des IFRS, comme précisé ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Changements de méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception des modifications ci-après des normes, effectives à compter du 1^{er} janvier 2016 et adoptés par le groupe:

Modifications de l'IAS 16 Immobilisations corporelles et de l'IAS 38 Immobilisations incorporelles clarifiant les modes d'amortissement acceptables

Cette modification précise que les méthodes fondées sur le chiffre d'affaires pour calculer l'amortissement d'un actif ne sont pas appropriées, car les produits tirés d'une activité impliquant l'utilisation d'un actif reflètent généralement d'autres facteurs que la seule consommation des avantages économiques représentatifs de cet actif. L'IASB précise

également que, d'une manière générale, les produits tirés d'une activité ne sont pas une base appropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques représentatifs d'une immobilisation incorporelle. L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ou sur les résultats du groupe.

Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012 - 2014

Ces amendements apportent des clarifications ou des corrections sur certains points qui devaient être précisés dans les normes suivantes: IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées; IFRS 7 - Instruments financiers: Informations à fournir; IAS 19 - Avantages du personnel; IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ces modifications étaient applicables au 1^{er} janvier 2016. Leur adoption n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ou sur les résultats du groupe.

Amendements de l'IAS 1 - Présentation des états financiers

Ces modifications s'inscrivent dans l'initiative de l'IASB pour améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers. Elles visent à clarifier les dispositions sur plusieurs points: les notions de matérialité et de regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et la présentation des principales méthodes comptables. Leur application était obligatoire pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2016. Leur adoption n'a pas eu aucune incidence significative sur la situation financière ou sur les résultats du groupe.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à compter du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales, co-entreprises et des sociétés liées sont établis pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la note 32.

Le résultat global total des filiales est affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur.

Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres.

Lorsque le groupe cesse d'exercer le contrôle attaché à sa participation dans une entité, toute participation conservée est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte du contrôle, et le différentiel avec la valeur comptable est comptabilisé en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale pour les besoins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée dans une société mise en équivalence, une coentreprise ou un actif financier. Par ailleurs, les montants initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le groupe avait cédé directement l'actif ou le passif correspondant. Ces montants peuvent donc être reclassés en résultat.

Participations dans les entreprises associées

Le groupe comptabilise les participations dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable, mais pas le contrôle.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant que sa participation dans la société mise en équivalence est dépréciée. Dans ce cas, le groupe chiffre la dépréciation en calculant la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de la société mise en équivalence, et l'inscrit au compte de résultat consolidé sous la rubrique «Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence».

La quote-part du groupe dans les résultats de la société mise en équivalence après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat, et sa quote-part dans l'évolution des autres éléments du résultat global après acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la quote-part du groupe dans les pertes de la société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation, y compris toute créance non garantie, le groupe ne comptabilise aucune perte supplémentaire, à moins qu'il n'ait engagé des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence. En règle générale, la date de clôture d'exercice des sociétés mises en équivalence est la même que celle du groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables.

Le résultat provenant de transactions «ascendantes» et «descendantes» entre le groupe et la société mise en

équivalence n'est comptabilisé dans les états financiers du groupe qu'à concurrence des parts d'intérêt des investisseurs non liés à cette société. Les gains et pertes de dilution découlant des investissements dans des sociétés liées sont comptabilisés au compte de résultat consolidé.

Le groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'exerce plus une influence notable sur l'entreprise liée, ou lorsque la participation est mise en vente.

Jugements et estimations significatifs

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du groupe, en dehors des jugements impliquant le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers:

(i) Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales

Les sociétés opérationnelles du groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lorsqu'ils sont obtenus par le groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition.

Ces droits sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où la direction juge fortement probable que le groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. De fait, ils ne sont pas amortis, mais en revanche font régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies dans la note 15.

(ii) Impôts

Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Des informations plus détaillées sont fournies dans les Notes 8 et 25.

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son appréciation globale des provisions pour risques fiscaux, le groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

(iii) Consolidation d'entités dont le groupe détient une part n'excédant pas 50%

AI Maisan Satellite Communication LLC

La direction a conclu que le groupe contrôlait effectivement AI Maisan Satellite Communication LLC (« AI Maisan ») quoiqu'il ne possède que 35% du capital de cette filiale, étant donné qu'il dispose de la majorité des droits de vote au Conseil d'administration de l'entreprise et qu'il n'y a pas d'actionnaire disposant de droits de vote potentiels susceptibles de remettre en cause le contrôle de SES.

SES a le pouvoir de diriger les « activités pertinentes » d'AI Maisan et les décisions les concernant, telles que l'approbation du budget, la nomination et la révocation du directeur général et de l'équipe dirigeante, mais aussi la nomination ou la révocation de la majorité des membres du Conseil d'administration. L'entité est par conséquent consolidée avec une part des actionnaires sans contrôle égale à 65%.

LuxGovSat S.A.

Le 12 février 2015, SES et l'État luxembourgeois ont créé une co-entreprise, LuxGovSat S.A. (« LuxGovSat »), sous la forme d'une société anonyme (S.A.) de droit luxembourgeois. L'État luxembourgeois et SES ont investi chacun le même montant dans le capital de la nouvelle société.

La direction a conclu que le groupe exerçait le contrôle de LuxGovSat S.A., dans la mesure où SES détient le pouvoir sur les activités importantes de LuxGovSat. L'entité est par conséquent consolidée avec une part des actionnaires sans contrôle égale à 50% (voir la note 22).

SES Government Solutions, Inc.

La société SES Government Solutions, Inc, U.S.A. (« SES GS ») est soumise à des règles de gouvernance particulières, dans la mesure où elle est gérée dans le cadre d'un dispositif de dévolution (Proxy Agreement) sous la responsabilité du service de sécurité et de défense (DSS) du département de la défense (DOD) américain. DSS est l'instance gouvernementale chargée de la protection des informations partagées avec le secteur qui sont jugées confidentielles ou sensibles du point de vue de la sécurité nationale des États-Unis

d'Amérique. Utilisé dans le cadre des dispositions dites FOICI (foreign ownership, control and influence), le Proxy Agreement est un instrument visant à limiter le risque lié à la propriété, au contrôle ou à l'influence d'une entité étrangère en cas d'acquisition ou de fusion avec une entreprise américaine disposant d'une habilitation de sécurité de l'établissement. Un dispositif de dévolution transfère les droits de vote de l'investisseur étranger à un Conseil d'administration de substitution, composé de ressortissants américains habilités désignés par le DSS, les « proxy holders ».

Le DSS a imposé la mise en place d'un dispositif de dévolution à SES GS parce que la société est indirectement détenue par SES alors qu'elle est dépositaire d'informations classifiées dans le cadre de marchés conclus avec le DOD. Le dispositif de dévolution permet à SES GS d'accéder aux marchés publics américains alors même qu'elle est détenue par un actionnaire étranger.

Le dispositif de dévolution impose certaines limitations aux informations pouvant être partagées ainsi qu'aux interactions possibles entre SES GS et les autres sociétés du groupe SES. Les proxy holders, outre leur rôle d'administrateur au sein de SES GS, exercent leur droit de vote dans le contexte d'une relation de confiance avec SES, sur la base de laquelle ils agissent dans l'intérêt à la fois des actionnaires de SES et de la sécurité nationale des États-Unis.

L'appréciation par la société de la répartition des pouvoirs aux différentes activités de SES GS a porté sur les décisions relatives à l'exploitation et au capital, la nomination et la rémunération des principaux dirigeants, et l'exposition aux fluctuations des rendements en fonction de la performance financière de SES GS.

Cette appréciation a conduit la société à conclure que, du point de vue de la norme IFRS 10, SES détient et est en mesure d'exercer le pouvoir sur les activités importantes de SES GS et est exposée à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et que, par conséquent, SES contrôle SES GS.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous. Le groupe a fondé ses hypothèses et estimations sur les éléments disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent cependant changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances au-delà du contrôle du groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

(i) Tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier au moins une fois par an le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Cela nécessite d'estimer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont liés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée. La détermination de la valeur d'usage requiert que le groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette UGT et qu'il choisisse également un taux d'actualisation avant impôts et un taux de croissance perpétuel adéquats pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies dans la note 15.

(ii) Tests de dépréciation pour les actifs du segment spatial

Comme décrit ci-dessus, le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices suggérant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. En ce qui concerne les actifs satellitaires du groupe, cette estimation de la valeur d'usage requiert des estimations non seulement sur les recettes commerciales qui seront générées par chaque satellite, mais aussi l'impact des anomalies passées subies en orbite et leur impact potentiel sur la capacité du satellite de fournir son service commercial attendu.

Le groupe n'a inscrit aucune dépréciation sur les satellites en 2016. En 2015, compte tenu de la répétition des défaillances de circuits de panneaux solaires sur le satellite AMC-16, le groupe avait constaté une dépréciation de 9,7 millions d'euros pour ce satellite.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la contrepartie transférée pour l'acquisition de la filiale est la somme des éléments suivants :

- la juste valeur de l'actif transféré
- les passifs assumés par le précédent propriétaire de l'entreprise acquise
- les parts de capital émises par le groupe
- la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle
- la juste valeur de toute participation préexistante dans la filiale.

Pour chaque regroupement d'entreprises, la société évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les autres charges d'exploitation.

Lorsqu'il acquiert une entreprise, le groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise. Les actifs acquis et les passifs assumés sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'excédent entre la somme de

- contrepartie transférée
- montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
- juste valeur à la date d'acquisition de toute participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise,

et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris est comptabilisé en tant que goodwill. Si la somme des trois premiers est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en résultat comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Lorsque le règlement d'une fraction de contrepartie se composant de trésorerie est différé, les montants à payer sont comptabilisés à leur valeur actualisée à la date de l'échange.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat.

Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à l'IAS 39 au compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication, qui, pour les satellites, comprend le coût du lanceur et le coût de l'assurance au lancement, et sont amorties sur la durée d'utilité estimée. Les produits d'assurance sont d'abord imputés au coût de base du satellite concerné et font l'objet de reprises d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif. Les produits d'assurance qui dépassent le coût de base du satellite sont comptabilisés en produits. L'incidence financière des changements résultant de révisions de l'estimation par la direction du coût des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat sur la période concernée.

Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 19,5 ans
Équipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus(e) dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité résiduelles et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés, le cas échéant.

Immobilisations corporelles en cours

Ce poste comprend les satellites en construction. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'achat de satellites, notamment les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et le coût des emprunts, sont comptabilisés au bilan.

Le coût de construction des satellites est susceptible d'intégrer un élément différé, appelé prime d'intéressement en orbite, à verser aux constructeurs des satellites. SES a l'obligation contractuelle de payer ces sommes tout au long de la durée de vie des satellites, sous réserve qu'ils continuent de fonctionner conformément aux spécifications contractuelles. À ce jour, les constructeurs de satellites ont toujours perçu la quasi-totalité de ces paiements. Par conséquent, ces paiements sont comptabilisés en frais de financement reportés. Ils font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des constructeurs de satellites. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en frais de financement reportés et la dette est ajustée avec le temps et diminue à chaque fois qu'un versement est effectué.

À la date de mise en service de l'actif, et une fois qu'il est exploité de la manière prévue par la direction, ces coûts sont transférés en immobilisations « en service », et l'actif est amorti à partir de cette date.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe qui sont censées tirer profit du regroupement et ce, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) Autres immobilisations incorporelles

(i) Droits d'utilisation de positions orbitales

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales. Le groupe est autorisé par les gouvernements à positionner des satellites sur certaines positions orbitales en vue de leur exploitation. Différentes administrations nationales acquièrent les droits sur ces positions orbitales à travers un enregistrement auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution qui dépend elle-même de l'Organisation des Nations Unies. Le groupe continuera de bénéficier des droits d'exploitation sur ses

positions orbitales aussi longtemps qu'il conservera les autorisations pour ce faire. Ces droits sont évalués à la date d'acquisition afin de déterminer s'ils correspondent à des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective. Les droits d'utilisation de positions orbitales acquis moyennant une contrepartie autre que de la trésorerie sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue.

(ii) Logiciels et coûts de développement

Les coûts d'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Les frais de développement qui sont directement attribuables à la conception et la mise à l'essai de logiciels uniques et identifiables, contrôlés par le groupe sont immobilisés quand les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est établie;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre;
- la société est capable d'utiliser ou de vendre le logiciel;
- il est probable que le logiciel générera des avantages économiques futurs;
- le groupe dispose des ressources, notamment techniques et financières, nécessaires au développement du logiciel, à son utilisation ou à sa vente; et
- les frais qui sont directement imputables au développement du logiciel peuvent être mesurés de façon fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés comme partie intégrante du coût du logiciel comprennent les coûts salariaux des équipes de développement ainsi qu'une quote-part de frais généraux directs.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont encourues. Les dépenses de développement comptabilisées en charges précédemment ne sont pas portées à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Les coûts de développement des logiciels comptabilisés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité économique, qui ne saurait dépasser sept ans.

Perte de valeur des immobilisations non financières

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests de dépréciation sont basés sur une valeur recouvrable déterminée à l'aide de flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'estimation des flux de trésorerie repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, la valeur de l'actif sera ramenée à sa valeur recouvrable.

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers dans le champ d'IAS 39 sont classés en :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- prêts et créances
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ou
- actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

3) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture

et que cette couverture ne soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

4) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

Perte de valeur des immobilisations financières comptabilisées au coût amorti

Le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié. Une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié, et des pertes de valeurs sont comptabilisées, seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de perte ») et si cet événement (ou ces événements) générateur de perte a une incidence sur les flux futurs de trésorerie attendus de cette immobilisation financière ou de ce groupe d'immobilisations financières, et si cette incidence peut être estimée de manière fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les situations où un débiteur ou un groupe de débiteurs connaît des difficultés financières significatives, un défaut de paiement des intérêts ou une cessation de remboursement du principal, la probabilité qu'il connaisse une situation de faillite ou de restructuration financière.

Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues) calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat consolidé. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à son échéance est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation à utiliser pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé selon le contrat. Pour des raisons pratiques, le groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple, une

amélioration de la cote de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise via le compte de résultat consolidé.

Charges constatées d'avance sur contrats avec les clients

Les charges constatées d'avance sur contrats avec les clients correspondent au coût des équipements fournis aux clients en vertu de leurs contrats de services et donnant lieu à des charges pendant toute la durée du contrat.

Stocks

Les stocks sont constitués principalement de travaux en cours, d'accessoires y afférents et de pièces détachées pour les équipements de réseaux. Ils sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Créances clients et autres créances

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le groupe évalue en permanence les clients présentant un risque de crédit, en les classant dans trois catégories : risque très faible (« prime »), risque normal (« market ») et risque élevé (« sub-prime »).

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses réglées durant l'exercice, mais relatives à un exercice ultérieur. Elles se composent principalement de primes d'assurance, de frais de location de capacités satellitaires de tiers, de frais de publicité et de frais de montage au titre des lignes de crédit n'ayant pas fait l'objet de tirages.

Actions propres

Les actions propres sont principalement acquises par le groupe dans le cadre de ses plans de rémunération en actions. Elles sont présentées en déduction des capitaux propres dans l'état de la situation financière consolidée. Les plus- et moins-values résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres sont comptabilisées non pas au compte de résultat consolidé, mais dans les capitaux propres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements

de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont enregistrés à leur valeur de marché.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite, pendant des périodes convenues, par des satellites maintenus en position géostationnaire sur les principales positions orbitales du groupe. Dans les « Infrastructures », le chiffre d'affaires provient également des services suivants : chiffre d'affaires réalisé sur les contrats de location simple ; chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles ; fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante ; chiffre d'affaires réalisé sur les missions temporaires des satellites ; et, produits de la vente de répéteurs si le critère de comptabilisation du chiffre d'affaires sont réunis pour l'opération. En 2016, un montant de 28,9 millions d'euros (2015 : 5,1 millions d'euros) a été comptabilisé en produits de la vente de répéteurs.

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, y compris les périodes d'utilisation gratuites éventuelles prévues dans le contrat.

Si le paiement attendu d'un client est incertain (c'est-à-dire lorsque la direction décide que le recouvrement des sommes dues par le client en vertu du contrat n'est plus jugé probable), les produits correspondants cessent d'être comptabilisés selon la méthode linéaire et ne seront comptabilisés qu'au moment de l'encaissement.

Le chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles, sur la fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante et sur les missions temporaires des satellites est comptabilisé sur la période durant laquelle la prestation est assurée. Les produits de la vente de répéteurs sont comptabilisés sur la période de la transaction au moment du transfert des risques et avantages associés à la détention des actifs concernés. Les produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges sont comptabilisés sur la période où ils deviennent exigibles par le groupe.

Les paiements reçus d'avance sont comptabilisés en produits constatés d'avance au bilan, et pour les montants significatifs, les intérêts sont cumulés sur les montants perçus au taux d'intérêt en vigueur à la date d'encaissement. La part non facturée du chiffre d'affaires constaté est comptabilisée en « Créances clients et autres créances », ventilées selon le cas entre actifs non courants et actifs courants.

Lorsque les prestations de services de transmission par satellite sont fournies en échange de biens ou services dissemblables, le chiffre d'affaires est évalué à la juste

valeur des biens ou services reçus, si celle-ci est mesurable de façon fiable, ou dans le cas contraire, à la juste valeur des biens ou des services cédés, ajustée du montant de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie transféré.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires de l'activité « Services » du groupe, et tout particulièrement dans le domaine des services d'ingénierie, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de construction à long terme est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat entre les périodes comptables concernées lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

Les autres produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges avec les constructeurs de satellites sont également pris en compte dans le chiffre d'affaires du fait de leur poids relatif peu élevé.

Dividendes

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé. Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nets des coûts de transaction encourus. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tiré. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif.

Impôts exigibles

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilanciale) pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre

l'assiette fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal; et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'inversion de la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputés, et les reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être utilisés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont présentés selon la classification de la différence temporelle sous-jacente, soit au bilan, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Conversion des devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en devise étrangères sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en devises étrangères sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Le groupe considère que les actifs monétaires à long terme dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise étrangère. Les différences de change résultant de cette conversion et les effets d'impôts liés à ces différences de change sont enregistrés au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé en plus- ou moins-values de cession au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar U.S.:

1 euro =	Cours moyen de l'exercice 2016	Cours de clôture au 31 déc. 2016	Cours moyen de l'exercice 2015	Cours de clôture au 31 déc. 2015
USD	1,1060	1,0541	1,1150	1,0887

Résultat de base par action

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices et ont droit à 40% des dividendes à payer par action de catégorie A. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé par ajustement des chiffres utilisés pour déterminer le résultat de base par action afin d'intégrer :

- les effets après impôts des intérêts et autres charges financières associés aux effets dilutifs des actions ordinaires potentielles, et
- le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires supplémentaires qui seraient en circulation en cas de conversion de l'ensemble des actions ordinaires potentiellement dilutives.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le groupe comptabilise tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées soit dans le compte de résultat consolidé, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des devises étrangères. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le groupe désigne l'instrument comme suit:

1) Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat consolidé ainsi que les variations éventuelles de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert. Le groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour la couverture des taux d'intérêt fixe sur les emprunts et pour la couverture du risque de change lié à des engagements fermes ou à des transactions prévues hautement probables.

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt sur dette à taux variable) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ». Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. À ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture

hautement efficace, le groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective. La partie inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1) Actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif sont éteints ;
- le groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ; ou
- le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et
 - a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - b) n'a ni transféré ni conservé en quasi-totalité les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le groupe pourrait être tenu de rembourser.

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du groupe correspond au montant de l'actif transféré que le groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

Compensation en matière d'instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être subordonné à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités du groupe et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

Comptabilisation des engagements de retraite

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des régimes de retraite à prestations ou à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel le groupe verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Le groupe n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. En résumé, ce type de régime définit un montant d'avantages postérieurs à l'emploi (la pension) que l'employé percevra à sa retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, le nombre d'années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé au bilan au titre d'un régime de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les engagements des régimes à prestations définies sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, par référence aux taux d'intérêt des obligations des émetteurs de première catégorie libellés dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et assorties d'une échéance proche de celle des engagements de retraite correspondants. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont imputés au débit ou au crédit des capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Pour les régimes de retraite à cotisations définies, le groupe verse à des organismes spécialisés publics ou privés des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires, et il n'est assujéti à aucune autre obligation de versement une fois ces cotisations effectivement versées. Les cotisations sont enregistrées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations payées d'avance sont portées à l'actif dans la mesure où elles sont remboursables ou donnent lieu à une réduction des paiements futurs.

Rémunérations fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Les employés du groupe, y compris ses cadres dirigeants, perçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'instruments fondés sur des parts du capital social (des actions). Ces « transactions réglées en instruments de capitaux propres » sont valorisées à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert indépendant qui utilise un modèle binomial pour le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR ») et le plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »). Des informations plus détaillées sont fournies dans la note 23. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »). La charge cumulée constatée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat consolidé de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir la note 11).

Titres sur-subordonnés à taux fixe révisable (emprunt à durée indéterminée)

Les titres sur-subordonnés à taux fixe émis par la société sont classés dans les capitaux propres. Ces titres s'apparentent en effet à des fonds propres, car ils ne font l'objet d'aucun engagement contractuel de remboursement de la part de la société et le paiement des intérêts qu'ils portent (le coupon) est conditionné à certains éléments (des

informations plus détaillées sont fournies dans la note 21). Le paiement du coupon est discrétionnaire et conditionné au paiement de dividendes par la société. Les intérêts courus sont pris en considération dans la détermination des résultats aux fins du calcul du résultat par action.

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat à la juste valeur de marché de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Le groupe est concerné par plusieurs nouveautés ou changements dans les normes et interprétations qui entraient en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et qu'il n'a appliqués par anticipation pour la préparation de ces états financiers consolidés.

1) IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 Instruments financiers, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, définit de nouvelles règles pour la comptabilité de couverture et instaure un nouveau modèle de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers.

Le groupe n'a pas encore procédé à un bilan détaillé de sa situation à cet égard, mais il ne s'attend pas à ce que les nouvelles règles aient une incidence notable sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Il n'y aura aucune incidence sur la comptabilisation des passifs financiers pour le groupe, car les nouvelles règles concernent la comptabilisation des passifs financiers qui

sont désignés à la juste valeur par le compte de résultat et le groupe n'a aucun passif de ce type. La norme reprend sans les modifier les règles de décomptabilisation qui figuraient dans l'IAS 39 - Instruments financiers: comptabilisation et évaluation.

Les nouvelles règles pour la comptabilité de couverture définissent un mode de comptabilisation des instruments de couverture qui est plus proche des pratiques du groupe en matière de gestion des risques. D'une manière générale, les relations de couverture pouvant bénéficier de la comptabilité de couverture devraient être plus nombreuses, car la norme instaure une méthode davantage fondée sur le principe qui permet de penser que les relations de couverture actuelles du groupe pourraient être considérées comme des couvertures maintenues à l'adoption de l'IFRS 9. En conséquence, le groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles règles aient une incidence notable sur la comptabilisation de ses relations de couverture.

Le nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers impose l'enregistrement des provisions pour dépréciation par comptabilisation des pertes de crédit attendues, et non des pertes réalisées comme dans l'IAS 39, ce qui peut se traduire par une comptabilisation anticipée de ces pertes. L'IFRS 9, qui a été adoptée par l'Union européenne, est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise, mais le groupe n'envisage pas de l'appliquer par anticipation.

2) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients traite de la comptabilisation du chiffre d'affaires et définit les principes de publication d'informations qui doivent permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie tirés des contrats conclus par une entité avec ses clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service et donc lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation et de tirer les avantages de ce bien ou de ce service. La norme IFRS 15 remplace les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires » et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations qui s'y rapportent. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. Le groupe a procédé à une évaluation détaillée des implications de l'IFRS 15 et a conclu que son adoption n'aurait pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés, ses principes actuels de comptabilisation du chiffre d'affaires étant en

substance conformes aux prescriptions de la norme. L'évaluation des implications de l'IFRS 15 sur les entités nouvellement acquises (voir la note 3) n'a pas encore été effectuée.

3) IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 – Contrats de location, appelée à remplacer la norme éponyme IAS 17. La nouvelle norme précise comment comptabiliser, évaluer, constater et présenter les contrats de location. La norme fournit un modèle unique de comptabilisation pour le preneur, imposant à celui-ci d'inscrire tous les contrats de location à son bilan, sauf pour les contrats de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019; son application anticipée est autorisée à condition que la norme IFRS 15 soit aussi appliquée. L'IFRS 16 n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. Le groupe a procédé à une évaluation détaillée des implications de l'IFRS 16 et a conclu que son adoption n'aurait pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés, principalement pour les raisons suivantes: le groupe n'a pas de contrats de location simple d'un montant justifiant l'application de la règle de l'inscription au bilan et la constatation du passif correspondant (le groupe en tant que « preneur »); ses contrats avec les clients ne sont pas liés à l'utilisation d'un actif identifié (le groupe en tant que « bailleur »). L'évaluation des implications de l'IFRS 16 sur les entités nouvellement acquises (voir la note 3) n'a pas encore été effectuée.

4) IAS 12 – Impôts sur le résultat – Modifications

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat. Ces modifications précisent comment comptabiliser les actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes pour des instruments de dette évalués à leur juste valeur et comment constater les actifs d'impôt différé liés à des pertes non utilisées. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et leur adoption anticipée est permise. La norme IAS 12 modifiée n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. Le groupe procède actuellement à l'évaluation des implications de son adoption.

Il n'existe aucune autre norme IFRS ou interprétation IFRIC non encore effective dont on pourrait attendre une incidence significative pour le groupe.

Autres indicateurs de performance

SES utilise régulièrement des indicateurs spécifiques pour exprimer la performance du groupe.

Ces critères ne sont pas forcément comparables à ceux de dénomination similaire utilisés par d'autres entreprises

et ne sont pas des indicateurs au sens des IFRS ou d'un autre corpus de principes comptables généralement reconnu; ils ne doivent donc pas être considérés comme se substituant aux informations contenues dans les états financiers du groupe.

1) Dette nette

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que constatés dans l'état consolidé de la position financière. Le groupe

estime que la dette nette est un critère significatif pour les investisseurs, puisqu'il donne une indication du niveau absolu de financement hors fonds propres de l'activité du groupe. Il peut servir à une comparaison avec les produits et flux de trésorerie générés par l'activité ainsi qu'avec les lignes de crédit non tirées.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la dette nette et des lignes des postes du bilan auxquelles elle correspond.

En millions d'euros	2016	2015
Emprunts non courants	4 223,1	4 177,9
Emprunts courants	204,3	253,8
Total des emprunts	4 427,4	4 431,7
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie	587,5	639,7
Dette nette	3 839,9	3 792,0

2) Excédent brut d'exploitation et marge brute d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est défini comme l'excédent généré par les activités d'exploitation de l'entreprise sur la période, avant dotations aux amortissements, résultat financier, impôt sur le résultat, part du groupe dans les résultats des co-entreprises et sociétés mises en équivalence et des activités abandonnées, ainsi que tous éléments extraordinaires entre les lignes Chiffre d'affaires et Résultat avant impôt du compte de résultat

consolidé du groupe. La marge brute d'exploitation est l'excédent brut d'exploitation divisé par le chiffre d'affaires. Le groupe estime que l'EBE et la marge brute d'exploitation sont des indicateurs supplémentaires qui peuvent être utiles pour mesurer la performance opérationnelle de l'entreprise.

Le tableau ci-après rapproche l'EBE et les lignes des postes du compte de résultat dont il est tiré.

En millions d'euros	2016	2015
Résultat avant impôt	1 141,2	758,9
Plus: Dotation aux provisions pour dépréciation	560,5	536,8
Plus: Dotation aux amortissements	70,7	62,8
Moins: Plus-value sur cession présumée de participations	495,2	-
Plus: Résultat financier	174,3	135,7
Excédent brut d'exploitation	1 451,5	1 494,2

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la marge brute d'exploitation.

En millions d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	2 068,8	2 014,5
Excédent brut d'exploitation	1 451,5	1 494,2
Marge brute d'exploitation (%)	70,2%	74,2%

3) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (RE) est défini comme l'excédent généré par les activités d'exploitation de l'entreprise sur la période, avant résultat financier, impôt sur le résultat, part du groupe dans les résultats des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence et activités abandonnées, et après tous éléments extraordinaires entre les lignes du Chiffre d'affaires et Résultat avant impôt du compte de résultat

consolidé du groupe. Le groupe utilise le critère du résultat d'exploitation pour contrôler sa rentabilité financière après charges d'exploitation et après une charge représentant le coût d'utilisation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du RE et des lignes du compte de résultat dont il est tiré.

En millions d'euros	2016	2015
Résultat avant impôt	1 141,2	758,9
Plus : Résultat financier	174,3	135,7
Résultat d'exploitation	1 315,5	894,6

4) Ratio Dette nette / EBE

Le ratio dette nette / EBE correspond à la dette nette divisée par l'excédent brut d'exploitation. Le groupe estime que ce ratio est un indicateur utile aux afin de démontrer aux investisseurs sa capacité à dégager

l'excédent nécessaire pour honorer ses engagements de remboursement d'emprunts et d'emprunts à l'échéance.

Le tableau ci-après rapproche le ratio Dette nette / EBE de la dette nette et de l'excédent brut d'exploitation

En millions d'euros	2016	2015
Dette nette	3 839,9	3 792,0
Excédent brut d'exploitation	1 451,5	1 494,2
Ratio Dette nette / EBE	2,65 fois	2,54 fois

NOTE 3 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition d'O3b Networks Limited (O3b)

Le 1^{er} août 2016, SES a finalisé le rachat du solde des actions d'O3b, un diffuseur de services de télécommunications et de liaison Internet par satellite, qui exploite une constellation mondiale et unique de satellites à haut débit (HTS) en orbite terrestre moyenne (MEO), portant ainsi sa participation de 42,65 % à 100 %, pour une contrepartie de 726,3 millions de dollars U.S. (638,6 millions d'euros). En conséquence de cette transaction, SES contrôle et détient à 100 % O3b, qui était précédemment une entreprise liée comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le passage de la méthode de la mise en équivalence à la consolidation s'est traduit par un gain non monétaire de 495,2 millions d'euros résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation de 42,65 % de SES dans O3b avant le regroupement.

La comptabilisation de l'acquisition d'O3b reste préliminaire, le groupe n'ayant pas fini de vérifier qu'il a en sa possession toutes les informations relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition.

Les éléments de la contrepartie de l'acquisition, ainsi que les montants provisoires des actifs nets acquis et du goodwill se présentent comme suit.

Contrepartie de l'acquisition

En millions d'euros	
Contrepartie en numéraire versée	602,6
Contrepartie en numéraire différée correspondant aux engagements envers le personnel d'O3b	15,0
Contrepartie en numéraire différée correspondant à la partie non payée de la participation	17,4
Contrepartie liée au règlement de la relation préexistante	3,6
Total contrepartie transférée	638,6
Juste valeur de la participation dans O3b détenue juste avant le regroupement	506,7
Contrepartie totale	1 145,3

Les justes valeurs provisoires des actifs et passifs constatés en conséquence de l'acquisition se présentent comme suit :

En millions d'euros

Immobilisations corporelles (Notes 13, 14)	888,6
Droits d'exploitation des positions orbitales (Note 15)	1 147,4
Autres actifs non courants	116,1
Actifs courants	149,2
Emprunts	(1 219,5)
Autres passifs non courants	(48,4)
Passifs courants	(41,6)
Actifs nets identifiables acquis	991,8
Plus : Goodwill*	153,5
Actifs nets acquis	1 145,3

* Non déductible fiscalement

Les emprunts en cours d'O3b à la date d'acquisition ont été intégralement remboursés après l'acquisition (voir la note 7).

par refinancement d'une part substantielle de ses emprunts les plus coûteux.

Le goodwill est principalement constitué des synergies attendues du regroupement des activités d'O3b avec celles de SES, à savoir :

- synergies commerciales : possibilités supplémentaires pour SES et O3b grâce à une offre commerciale étendue et intégrée proposant à la fois du géostationnaire (GEO) et de l'orbite terrestre moyenne (MEO);
- synergies financières : réduction du coût de la dette d'O3b

La juste valeur des créances clients et des autres créances et charges payées d'avance pour un montant contractuel brut total de 50,6 millions d'euros a été considérée, par hypothèse, comme équivalent à leur valeur comptable.

La meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels dont le recouvrement n'était pas attendu était de 5,0 millions d'euros.

Contrepartie de l'acquisition – Sortie de trésorerie

En millions d'euros

Montant versé en numéraire (y compris 2,1 millions d'euros au titre des engagements envers le personnel d'O3b)	604,7
Moins :	
Solde acquis : Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,8
Sortie de trésorerie nette – Activités d'investissement	519,9

Des coûts liés à la transaction de 2,4 millions d'euros ont été comptabilisés directement dans les autres charges d'exploitation.

Les montants des produits et de la perte nette d'O3b postérieurs à la date d'acquisition qui ont été portés à l'état du résultat global consolidé pour la période étaient de 46,5 millions d'euros et 79,2 millions d'euros, respectivement.

Entre le 1^{er} janvier 2016 et la date d'acquisition, la part des pertes d'O3b comptabilisée par le groupe était de 62,4 millions d'euros (2015 : 126,7 millions d'euros).

La part du groupe dans les actifs et passifs et produits et charges d'O3b jusqu'à l'acquisition en 2016 et au 31 décembre 2015 se présente comme suit.

En millions d'euros	1 ^{er} août 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	405,1	439,9
Actifs courants	89,0	68,1
Passifs non courants	498,5	444,2
Passifs courants	18,1	23,9

En millions d'euros	1 ^{er} janvier 2016 au 31 juillet 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Chiffre d'affaires	20,9	22,5
Charges opérationnelles	(22,3)	(32,4)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(38,1)	(69,9)
Frais financiers, nets	(22,2)	(45,6)
Impôt sur le résultat	(0,7)	(1,3)
Résultat global de l'exercice	(62,4)	(126,7)

Acquisition de RR Media Ltd (RR Media)

Le 6 juillet 2016, SES a acquis toutes les parts de capital (actions émises et en circulation) de RR Media, un fournisseur de services mondiaux de médias numériques, pour une contrepartie de 242,2 millions de dollars U.S. (216,0 millions d'euros). Les activités de RR Media ont été regroupées avec les activités existantes de SES Platform Services sous une structure de gestion intégrée baptisée MX1, créant une activité mondiale de services vidéo et média.

La comptabilisation de l'acquisition de RR Media reste préliminaire, le groupe n'ayant pas fini de vérifier qu'il a en sa possession toutes les informations relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition.

Les éléments de la contrepartie de l'acquisition, ainsi que les montants provisoires des actifs nets acquis et du goodwill se présentent comme suit.

Contrepartie de l'acquisition

En millions d'euros	
Montant versé en numéraire	216,0
Contrepartie totale	216,0

Les justes valeurs provisoires des actifs et passifs comptabilisés en conséquence de l'acquisition se présentent comme suit :

En millions d'euros	
Immobilisations corporelles (Notes 13, 14)	53,2
Immobilisations incorporelles (Note 15)	80,9
Autres actifs non courants	7,6
Actifs courants	69,8
Impôts différés passifs (Note 9)	(20,2)
Autres passifs non courants	(16,9)
Passifs courants	(87,0)
Actifs nets identifiables acquis	87,4
Plus: Goodwill*	128,6
Actifs nets acquis	216,0

* Non déductible fiscalement.

Le goodwill représente essentiellement les synergies attendues résultant de la réduction des coûts induite par le regroupement des activités de RR Media avec celles d'autres entreprises du groupe, en particulier SES Platform Services.

La juste valeur des créances clients et des autres créances et charges payées d'avance pour un montant contractuel brut total

de 62,3 millions d'euros a été considérée, par hypothèse, comme équivalant à leur valeur comptable.

La meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels dont le recouvrement n'était pas attendu à la date d'acquisition était de 11,4 millions d'euros.

Contrepartie de l'acquisition - Sortie de trésorerie

En millions d'euros	
Montant versé en numéraire	216,0
Moins:	
Solde acquis: Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,7
Sortie de trésorerie nette - Activités d'investissement	202,3

Une charge de 1,5 million d'euros correspondant aux coûts liés à la transaction a été intégrée directement dans les autres charges d'exploitation.

Les montants des produits et de la perte nette de RR Media postérieurs à la date d'acquisition qui ont été comptabilisés au compte de résultat consolidé pour la période étaient de 62,1 millions d'euros et 5,5 millions d'euros respectivement. Le chiffre d'affaires et le résultat du groupe pour l'exercice 2016 si les deux acquisitions avaient pris effet au 1^{er} janvier 2016 auraient été de 2 168,8 millions d'euros et 878,3 millions d'euros respectivement.

Il n'y avait eu aucune acquisition significative en 2015.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU SEGMENT

L'activité du groupe se concentre sur un segment opérationnel, à savoir la fourniture de capacités de transmission de données par satellite et de services auxiliaires à des clients partout dans le monde. Les activités nouvellement acquises d'O3b et de RR Media (voir la note 3), font désormais partie de ce segment opérationnel. Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du groupe,

passé en revue les informations financières du groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes:

- l'analyse du chiffre d'affaires du groupe, y compris sa répartition selon les quatre verticales de marché – Services vidéo, Services aux entreprises, Services de mobilité et Services aux administrations publiques;
- l'évolution de la rentabilité globale du groupe aux niveaux opérationnel et non opérationnel;
- les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés.

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconsolidés en utilisant les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. La performance du segment opérationnel est également analysée « à périmètre comparable », c'est-à-dire sans les contributions de RR Media et d'O3b entre la date de consolidation et le 31 décembre 2016.

Les résultats financiers de ce segment pour 2016 sont présentés dans le tableau ci-après.

En millions d'euros	2016	Taux de change constant 2015	Variations favorable +/- défavorable
Chiffre d'affaires	2 068,8	2 019,8	+ 2,4 %
Charges opérationnelles	(617,3)	(519,7)	-18,8 %
Excédent brut d'exploitation	1 451,5	1 500,1	-3,2 %
Marge brute d'exploitation (%)	70,2%	74,3%	-4,1 pts
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	(560,5)	(539,3)	-3,9 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(70,7)	(62,8)	-12,6 %
Résultat opérationnel	820,3	898,0	-8,7 %

En millions d'euros	Périmètre constant 2016	Taux de change constant 2015	Variations favorable +/- défavorable
Chiffre d'affaires	1 965,0	2 019,8	-2,7%
Charges opérationnelles	(517,2)	(519,7)	+ 0,5%
Excédent brut d'exploitation	1 447,8	1 500,1	-3,5%
Marge brute d'exploitation (%)	73,7%	74,3%	-0,6 pts
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	(515,0)	(539,3)	+ 4,5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(65,3)	(62,8)	-4,0%
Résultat opérationnel	867,5	898,0	-3,4%

Le tableau ci-après rapproche les résultats financiers 2016 à périmètre comparable et les résultats financiers 2016 publiés.

En millions d'euros	Périmètre constant 2016	Contributions de RR Media et d'O3b	2016
Chiffre d'affaires	1 965,0	103,8	2 068,8
Charges opérationnelles	(517,2)	(100,1)	(617,3)
Excédent brut d'exploitation	1 447,8	3,7	1 451,5
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	(515,0)	(45,5)	(560,5)
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(65,3)	(5,4)	(70,7)
Résultat d'exploitation	867,5	(47,2)	820,3

Chiffre d'affaires par région de liaison descendante

À taux de change constant, le chiffre d'affaires alloué aux régions de liaison descendante a évolué comme suit :

En millions d'euros	2016	2015	Taux de change constant 2015	Variation	Variation (tx de ch. constant)
Services vidéo	1 398,8	1 335,6	1 337,9	+ 4,7%	+ 4,6%
Services aux entreprises	252,0	289,9	291,8	-13,1%	-13,7%
Services de mobilité	133,7	68,4	68,5	+95,4%	+95,3%
Services aux administrations publiques	241,8	257,7	259,1	-6,2%	-6,6%
Autres ¹	42,5	62,9	62,5	-32,4%	-32,1%
Total groupe	2 068,8	2 014,5	2 019,8	+2,7%	+2,4%

¹ Le poste « Autres » inclut le chiffre d'affaires qui n'a pas été directement généré par une verticale de marché ainsi que les contributions au chiffre d'affaires des missions géostationnaires.

En millions d'euros	Périmètre constant 2016	Taux de change constant 2015	Variation (à périmètre et taux de change constants)
Services vidéo	1 342,8	1 337,9	+ 0,4%
Services aux entreprises	232,2	291,8	-20,4%
Services de mobilité	114,5	68,5	+ 67,3%
Services aux administrations publiques	234,4	259,1	-9,5%
Autres ¹	41,1	62,5	-34,3%
Total groupe	1 965,0	2 019,8	-2,7%

¹ Le poste « Autres » inclut le chiffre d'affaires qui n'a pas été directement généré par une verticale de marché ainsi que les contributions au chiffre d'affaires des missions géostationnaires.

Chiffre d'affaires des segments « Infrastructures » et « Services »

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe avec ses clients externes se répartit entre les segments d'activité « Infrastructures » et « Services » :

- Infrastructures: la commercialisation directe à la clientèle des actifs satellitaires et du réseau terrestre de SES
- Services: la fourniture de prestations et de produits liés aux

satellites qui visent à exploiter le potentiel commercial de la capacité de la flotte de satellites (par exemple à travers des services de plateformes numériques et des solutions d'accès Internet bidirectionnelles à haut débit) et à monétiser séparément les compétences et les actifs des activités d'« Infrastructures », par exemple à travers des services d'ingénierie

Les transactions entre ces deux segments d'activité, qui correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du

segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation.

2016				
En millions d'euros	Infrastructures	Services	Élim. / non affecté	Total
Chiffre d'affaires	1 698,4	610,8	(240,4)	2 068,8

2015				
En millions d'euros	Infrastructures	Services	Élim. / non affecté	Total
Chiffre d'affaires	1 727,3	526,3	(239,1)	2 014,5

Chiffre d'affaires par pays

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Luxembourg (pays du siège de SES)	37,2	42,1
États-Unis d'Amérique	587,2	555,0
Allemagne	409,1	403,3
Royaume-Uni	290,9	306,5
France	134,8	140,3
Autres	609,6	567,3
Total	2 068,8	2 014,5

En 2016 comme en 2015, aucun client ne représentait à lui seul une part supérieure ou égale à 10 % du chiffre d'affaires total réalisé.

Répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe. Les

satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal est enregistré. De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

En millions d'euros	2016	2015
Luxembourg (pays du siège de SES)	2 476,9	2 414,6
États-Unis d'Amérique	3 075,6	2 937,3
Jersey ¹	2 341,4	-
Pays-Bas	1 662,5	1 565,7
Île de Man	1 414,0	1 431,2
Israël ²	259,6	-
Suède	213,6	238,9
Autres pays ou territoires	350,0	358,8
Total	11 793,6	8 946,5

¹ En conséquence de l'acquisition d'O3b (Note 3).

² En conséquence de l'acquisition de RR Media (Note 3).

NOTE 5 - CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles présentées dans le présent état incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes, hors frais de personnel et dotation aux amortissements, correspond à des catégories de coûts qui

varient généralement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires de tiers, les coûts du support client, tels que les charges liées à la fourniture de la liaison montante (uplinking) et les coûts de surveillance, et les autres coûts des ventes, tels que le coût des équipements loués.

En millions d'euros	2016	2015
Coûts liés à l'activité Services en Europe	(96,5)	(84,0)
Location de capacités satellitaires de tiers	(78,2)	(37,7)
Coûts du support client	(22,1)	(20,2)
Autres coûts de vente	(34,2)	(41,7)
Coût des ventes total	(231,0)	(183,6)

- 2) Les frais de personnel, de 2331 millions d'euros (2015: 200,5 millions d'euros) comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération en actions. Au 31 décembre, l'effectif total en équivalent temps plein était de 1 943 employés (2015: 1 314).

administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

- 3) Les autres charges opérationnelles, de 153,2 millions d'euros (2015: 136,2 millions d'euros) sont par nature moins sensibles à l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et

NOTE 6 - HONORAIRES POUR SERVICES D'AUDIT ET SERVICES AUTRES QUE L'AUDIT

Pour les exercices 2015 et 2016, le groupe a comptabilisé des honoraires d'audit, facturés et provisionnés, dus au réviseur d'entreprises indépendant et à des sociétés liées à ce dernier, qui s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	2,2	1,7
Honoraires au titre des autres services d'audit	1,0	0,2
Honoraires au titre des services de conseil fiscal	0,5	0,5
Honoraires au titre des services autres que d'audit	0,5	0,1
Total des honoraires pour service d'audit et services autres que l'audit	4,2	2,5

NOTE 7 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros	2016	2015
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	8,5	14,4
Gains de change nets ¹	14,3	38,7
Total	22,8	53,1

En millions d'euros	2016	2015
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(142,3)	(155,6)
Commissions sur prêts et frais de montage et autres	(33,2)	(33,2)
Indemnités d'annulation sur emprunts d'O3b, nettes ²	(21,6)	-
Total	(197,1)	(188,8)

¹ Les gains de change nets sont liés principalement à la réévaluation des avoirs en banque, dépôts bancaires et autres éléments monétaires libellés en dollars U.S.

² Le 23 août 2016, O3b a remboursé ses crédits mezzanine avant la date d'échéance pour un montant total de 302,8 millions de dollars U.S., dont 291,0 millions de dollars U.S. de principal, 1,7 million de dollars U.S. d'intérêts courus et 10,1 millions de dollars U.S. d'indemnités d'annulation. Le 15 décembre 2016, O3b a remboursé les crédits et prêts à terme de la Coface pour un montant total de 965,3 millions de dollars U.S., comprenant 777,6 millions de dollars U.S. de principal sur crédit Coface, 127,0 millions de dollars U.S. de principal sur prêt à terme, 17,4 millions de dollars U.S. d'intérêts courus sur crédit Coface, 5,3 millions de dollars U.S. d'intérêts courus sur prêt à terme, 32,4 millions de dollars U.S. d'indemnités d'annulation sur crédit Coface, 5,6 millions de dollars U.S. d'indemnités d'annulation sur prêt à terme et 1,5 million de dollars U.S. de frais d'accompagnement de l'annulation. Le 22 décembre 2016, O3b a reçu un remboursement de primes d'assurance de la Coface pour 26,7 millions de dollars U.S. au remboursement de ses crédits.

NOTE 8 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend les impôts sur le résultat payés ou dus dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts courants et les impôts différés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Impôt sur le résultat		
Charge d'impôt exigible	(132,9)	(62,1)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(4,0)	(17,0)
Impôts retenus à la source à l'étranger	(15,3)	(11,5)
Impôt total courant	(152,2)	(90,6)
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	31,3	21,3
Relatif aux pertes fiscales reportées	2,7	-
Variations du taux d'imposition	(2,9)	-
Ajustements au titre des exercices antérieurs	7,0	(15,6)
Impôt total différé	38,1	5,7
Charge d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	(114,1)	(84,9)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Impôt courant et différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres		
Obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	1,5	(0,9)
Effets des variations de change	(9,1)	2,5
Couverture d'investissements – impôt courant	18,5	64,6
Couverture d'investissements – impôt différé	1,2	11,0
Impôt relatif aux dépréciations d'actions propres prises en charge dans les comptes statutaires	13,9	5,0
Impôt relatif à l'emprunt à durée indéterminée	7,2	-
Impôt relatif aux coûts de transaction liés à l'augmentation de capital	3,7	-
Impôts courants et différés sur le résultat figurant dans les capitaux propres	36,9	82,2

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97% (2015: 29,97%), qui correspond au taux d'imposition en vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présente comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Résultat avant impôt des activités poursuivies	1 141,2	758,9
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97%	342,0	227,5
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	(36,2)	(30,0)
Crédits d'impôt pour investissements	(23,2)	(16,8)
Revenu exonéré d'impôt	(4,3)	(21,4)
Dépenses non déductibles	1,1	20,9
Impôts afférents aux exercices antérieurs	8,5	10,2
Incidence des variations du taux d'imposition	2,9	2,3
Comptabilisation des impôts différés actifs liés aux écarts temporaires au titre des exercices précédents	(19,4)	15,6
Provision d'impôt du groupe liée à l'année en cours	4,3	21,0
Provision pour impôts du groupe	(10,8)	(116,7)
Avantages liés à l'exclusion des revenus extraterritoriaux	-	(19,0)
Dépréciation des filiales	(22,1)	(21,5)
Impôts retenus à la source à l'étranger	15,3	11,5
Plus-value sur cession présumée de participation (voir la note 3)	(148,4)	-
Autres	4,4	1,3
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	114,1	84,9

Plus-value sur cession présumée de participation

SES Finance Services AG est une société établie en Suisse qui détient la participation dans O3b. Le 1^{er} août 2016, sa participation dans O3b est passée de 42,65 % à 100 %, ce qui s'est traduit par une plus-value de 495,2 millions d'euros sur cession présumée de la participation détenue à la date d'acquisition (voir la note 3). Selon la loi suisse, toute plus-value sur la cession présumée des parts sociales est non imposable en Suisse. Par conséquent, aucun effet d'impôts n'a été constaté sur la plus-value de cession présumée de la participation.

Incidence des variations du taux d'imposition

Durant l'exercice, en conséquence d'une modification du taux de l'impôt sur les sociétés au Luxembourg et en Israël, respectivement de 21 % à 19 % avec effet au 1^{er} janvier 2017 (18 % à compter de 2018) pour le Luxembourg et de 25 % à 24 % avec effet au 1^{er} janvier 2017 (23 % à compter de 2018) pour Israël, les soldes d'impôts différés correspondants ont été recalculés.

Les impôts différés pour lesquels une reprise est attendue sur l'exercice s'achevant le 31 décembre 2017 ont été calculés par application des taux effectifs qui s'appliqueront au Luxembourg (19 %) et en Israël (24 %) pour la période. Les impôts différés pour lesquels une reprise est attendue sur l'exercice s'achevant le 31 décembre 2018 et ultérieurement ont été calculés par application des taux effectifs qui s'appliqueront au Luxembourg (18 %) et en Israël (23 %) pour la période. L'incidence totale de ces montants recalculés est positive de 9,7 millions d'euros pour le Luxembourg et de 1,3 million d'euros pour Israël. Par ailleurs, le changement des règles de répartition des bénéfices entre états aux États-Unis a donné lieu à une charge d'impôt supplémentaire de 13,9 millions d'euros.

NOTE 9 - IMPÔT DIFFÉRÉ

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

In millions of euros	Impôts différés actifs 2016	Impôts différés actifs 2015	Impôts différés passifs 2016	Impôts différés passifs 2015
Pertes reportées	40,8	8,1	-	-
Crédits d'impôt	6,5	4,7	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	41,4	45,2	(294,1)	(289,0)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	0,3	0,4	(401,4)	(381,2)
Engagements envers le personnel	15,6	14,5	-	-
Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	1,1	1,2	-	-
Créances	14,4	18,4	-	-
Réserves exonérées	-	-	(3,9)	(3,0)
Évaluation des instruments financiers	-	-	-	(1,1)
Autres provisions et comptes de régularisation	0,9	0,1	(15,3)	(15,0)
Total impôts différés actifs/ (passif)	121,0	92,6	(714,7)	(689,3)
Compensation d'impôts différés	(50,5)	(33,4)	50,5	33,4
Impôts différés nets actifs/(passifs)	70,5	59,2	(664,2)	(655,9)

Des actifs d'impôts différés ont été compensés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

Outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, le groupe a comptabilisé des déficits fiscaux de 752,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: 101,5 millions d'euros) reportables et pouvant être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant réalisé les pertes. Des déficits fiscaux de 730,0 millions d'euros résultent du changement des règles de répartition des bénéfices entre états aux États-Unis. Le

groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts exigibles sur les résultats non distribués de certaines filiales. Ces montants soit sont réinvestis de manière permanente soit ne génèrent pas d'imposition.

Les variations des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice, en dehors de la compensation des soldes, s'analyse comme suit:

Impôts différés actifs	Pertes reportées	Crédits d'impôt	Immobilisations incorporelles	Engagements envers le personnel	Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	Créances	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015	15,2	56,8	48,9	14,7	1,1	9,7	0,5	146,9
Comptabilisés en produits /(charges)	(6,7)	(52,1)	(3,7)	(0,9)	-	7,6	-	(55,8)
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	(0,9)	-	-	-	(0,9)
Écart de change ¹	(0,4)	-	-	1,6	0,1	1,1	-	2,4
Au 31 décembre 2015	8,1	4,7	45,2	14,5	1,2	18,4	0,5	92,6
Acquisitions par regroupements d'entreprises (Note 3)	3,6	-	-	0,2	-	1,2	0,9	5,9
Comptabilisés en produits /(charges)	26,3	1,5	(3,7)	0,5	(0,1)	(5,7)	(0,1)	18,7
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	1,5	-	-	-	1,5
Écart de change ¹	2,8	0,3	(0,1)	(1,1)	-	0,5	(0,1)	2,3
Au 31 décembre 2016	40,8	6,5	41,4	15,6	1,1	14,4	1,2	121,0

Impôts différés passifs	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Réserves exonérées	Engagements envers le personnel	Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	Évaluation des instruments financiers	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015	252,7	390,4	2,4	-	18,6	12,1	25,0	701,2
Comptabilisés en (produits) /charges	11,2	(45,3)	0,6	-	(18,6)	-	(9,4)	(61,5)
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11,0)	-	(11,0)
Écart de change ¹	25,1	36,1	-	-	-	-	(0,6)	60,6
Au 31 décembre 2015	289,0	381,2	3,0	-	-	1,1	15,0	689,3
Acquisitions par regroupements d'entreprises (Note 3)	20,2	6,7	-	-	-	-	-	26,9
Comptabilisés en (produits) /charges	(24,9)	4,5	0,7	-	-	-	0,3	(19,4)
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
Écart de change ¹	9,8	9,0	0,2	-	-	-	-	19,0
Au 31 décembre 2016	294,1	401,4	3,9	-	-	-	15,3	714,7

¹ Un effet de variations de change est dû à la conversion des opérations du groupe qui ont une devise fonctionnelle autre que l'euro. Cet effet s'élevait à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2015: 58,2 millions d'euros).

NOTE 10 - AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	2016	2015
Effet des variations de change	288,9	557,9
Effets d'impôts sur le résultat	(9,1)	2,5
Total des effets des variations de change, après impôts	279,8	560,4

L'effet des variations de change dans les autres éléments du résultat global est lié aux gains / (pertes) de change résultant de la conversion du résultat des activités à l'étranger depuis leur monnaie fonctionnelle vers l'euro, qui est la devise fonctionnelle du groupe ainsi que la devise de présentation de ses états financiers consolidés. Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces

filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Le produit élevé enregistré sur l'exercice 2016 reflète l'impact, sur la valorisation des actifs nets de SES libellés en dollar U.S., de l'appréciation de 1,0887 à 1,0541 de la monnaie américaine par rapport à l'euro (2015: de 1,2141 à 1,0887). Toutefois, cette évolution est en partie contrebalancée par la couverture d'investissements nets (Note 19).

NOTE 11 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires de chaque catégorie par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat net de l'exercice revenant aux détenteurs d'actions ordinaires a été corrigé pour inclure un coupon fictif, net d'impôt, à servir sur l'emprunt à durée indéterminée.

Pour l'exercice 2016, les résultats de base par action de 2,18 euros pour les actions de catégorie A (2015: 1,34 euro) et de 0,87 euro pour les actions de catégorie B (2015: 0,54 euro) ont été calculés sur les bases suivantes:

Résultat attribuable au groupe retenu aux fins du calcul du résultat de base par action

En millions d'euros	2016	2015
Part attribuable au groupe	962,7	544,9
Intérêts fictifs sur les obligations à durée indéterminée (nets d'impôts)	(15,0)	-
Total	947,7	544,9

Des intérêts courus conditionnels de 15,0 millions d'euros (nets d'impôt) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (2015: nuls) se rapportant aux titres à durée indéterminée émis en 2016, et dû, entre autres, en cas de distribution de dividendes, ont été pris en considération pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué disponibles pour distribution.

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué par action:

En millions d'euros	2016	2015
Actions de catégorie A (en millions)	361,0	338,8
Actions de catégorie B (en millions)	183,7	170,6
Total	544,7	509,4

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite dans la note 21.

nombre d'actions qui auraient été émises après exercice de la totalité des options de souscription d'action et la différence, s'il s'avère qu'elle a un effet dilutif, est utilisée pour ajuster le nombre moyen d'actions pondéré.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, provenant principalement des plans de rémunération fondés sur des rachats d'actions. Un calcul est réalisé afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au

Pour l'exercice 2016, les résultats de 2,18 euros par action de catégorie A (2015: 1,33 euro) et 0,87 euro par action de catégorie B (2015: 0,53 euro) ont été calculés sur les bases suivantes:

Résultat attribuable au groupe aux fins du calcul du résultat de base par action

En millions d'euros	2016	2015
Part attribuable au groupe	962,7	544,9
Intérêts conditionnels sur les obligations à durée indéterminée (nets d'impôts)	(15,0)	-
Total	947,7	544,9

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul du résultat dilué par action:

En millions d'euros	2016	2015
Actions de catégorie A (en millions)	361,9	340,2
Actions de catégorie B (en millions)	183,7	170,6
Total	545,6	510,8

NOTE 12 - DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2016	2015
Dividende par action de catégorie A au titre de 2015: 1,30 euro (2014: 1,18 euro)	446,7	398,4
Dividende par action de catégorie B au titre de 2015: 0,52 euro (2014: 0,47 euro)	89,3	79,6
Total	536,0	478,0

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 6 avril 2017, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2016:

En millions d'euros	2016	2015
Dividende par action de catégorie A au titre de 2016: 1,34 euro (2015: 1,30 euro)	513,8	446,7
Dividende par action de catégorie B au titre de 2016: 0,54 euro (2015: 0,52 euro)	102,8	89,3
Total	616,6	536,0

Les dividendes sont versés après déduction de tout impôt retenu à la source.

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier 2015	216,5	9 452,1	445,7	137,4	10 251,7
Acquisitions	0,9	0,4	5,2	4,7	11,2
Cessions	(10,1)	(1,4)	(24,5)	(0,9)	(36,9)
Mises hors service	-	(403,2) ¹	(1,6)	(0,9)	(405,7)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 14)	-	308,9 ²	44,4	16,1	369,4
Transfert	(4,1)	26,1	(3,7)	(18,3)	-
Effets des variations de change	6,9	636,4	131	4,5	660,9
Au 31 décembre 2015	210,1	10 019,3	478,6	142,6	10 850,6
Dotations aux amortissements					
Au 1^{er} janvier 2015	(124,3)	(5 365,0)	(323,8)	(97,0)	(5 910,1)
Dotations aux amortissements	(8,8)	(490,1)	(29,0)	(8,9)	(536,8)
Cessions	7,7	1,4	18,4	0,9	28,4
Mises hors service	-	403,2 ¹	1,6	0,9	405,7
Effets des variations de change	(4,2)	(352,7)	(14,4)	(1,7)	(373,0)
Au 31 décembre 2015	(129,6)	(5 803,2)	(347,2)	(105,8)	(6 385,8)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	80,5	4 216,1	131,4	36,8	4 464,8

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier 2016	210,1	10 019,3	478,6	142,6	10 850,6
Acquisitions	3,2	-	26,8	6,1	36,1
Acquisitions par regroupements d'entreprises (Note 3)	27,1	624,0 ⁴	100,7	9,5	761,3
Cessions	-	(0,7)	(2,1)	(1,0)	(3,8)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 14)	0,6	291,9 ³	31,2	11,1	334,6
Transfert	-	-	4,1	(4,1)	-
Effets des variations de change	3,9	252,0	14,0	2,2	272,1
Au 31 décembre 2016	244,9	11 186,3	653,3	166,4	12 250,9
Dotations aux amortissements					
Au 1^{er} janvier 2016	(129,6)	(5 803,2)	(347,2)	(105,8)	(6 385,8)
Dotations aux amortissements	(8,8)	(497,9) ⁵	(42,3)	(11,5)	(560,5)
Cessions	-	0,7	2,1	1,0	3,8
Effets des variations de change	(2,0)	(141,9)	(7,2)	(1,0)	(152,1)
Au 31 décembre 2016	(140,4)	(6 442,3)	(394,6)	(117,3)	(7 094,6)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	104,5	4 744,0	258,7	49,1	5 156,3

1 Les satellites suivants ont été mis hors service en 2015: Astra 1E, Sirius 3 et AMC-5.

2 Astra 2G a été lancé et mis en service en 2015.

3 SES-9 a été lancé et mis en service en 2016.

4 Comprend des produits d'assurance perçus pour les satellites d'O3b d'un montant de 45,0 millions d'euros dans les coûts du segment spatial

5 Les dotations aux amortissements comprennent 18,0 millions d'euros relatifs aux produits d'assurance perçus pour O3b.

La dépréciation constatée pour défaillances de satellites était nulle au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: 9,7 millions d'euros).

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015	0,2	617,4	28,4	16,8	662,8
Mouvements en 2015					
Acquisitions	0,7	515,5	23,7	15,4	555,3
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 13)	-	(308,9)	(44,4)	(16,1)	(369,4)
Transfert	-	(0,9)	12,9	(12,0)	-
Cessions	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	-	41,5	2,0	2,1	45,6
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2015	0,9	864,6	22,6	6,2	894,3

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2016	0,9	864,6	22,6	6,2	894,3
Mouvements en 2016					
Acquisitions	2,3	553,9	51,8	9,6	617,6
Acquisitions par regroupements d'entreprises (Note 3)	-	176,7	3,4	0,4	180,5
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 13)	(0,6)	(291,7)	(31,2)	(11,1)	(334,6)
Cessions	-	-	(1,0)	(0,3)	(1,3)
Effets des variations de change	-	31,5	1,5	0,1	33,1
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2016	2,6	1 335,0	47,1	4,9	1 389,6

Les coûts d'emprunt de 39,7 millions d'euros (2015: 22,1 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions du segment « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,12% (2015: 4,10%) a été utilisé, ce qui représente le coût moyen pondéré de la dette du groupe. Hors incidence des frais de montage et commissions d'engagement au titre des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 3,87% (2015: 3,86%).

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Coûts de développement internes	Total
Coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier 2015	908,6	1 957,5	1 005,4	22,0	3 893,5
Acquisitions	1,4	-	7,1	7,9	16,4
Transferts	-	-	15,9	(15,9)	-
Effet des variations de change	88,6	217,6	6,5	-	312,7
Au 31 décembre 2015	998,6	2 175,1	1 034,9	14,0	4 222,6
Dotations aux amortissements					
Au 1^{er} janvier 2015	-	-	(564,2)	-	(564,2)
Dotations aux amortissements	-	-	(62,8)	-	(62,8)
Effets des variations de change	-	-	(8,2)	-	(8,2)
Au 31 décembre 2015	-	-	(635,2)	-	(635,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	998,6	2 175,1	399,7	14,0	3 587,4

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Coûts de développement internes	Total
Coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier 2016	998,6	2 175,1	1 034,9	14,0	4 222,6
Acquisitions	0,9	-	25,9	15,0	41,8
Acquisitions par regroupements d'entreprises (Note 3)	1 147,4	282,1	80,6	0,3	1 510,4
Transferts	-	-	23,2	(23,2)	-
Effets des variations de change	85,8	83,7	12,2	0,1	181,8
Au 31 décembre 2016	2 232,7	2 540,9	1 176,8	6,2	5 956,6
Dotations aux amortissements					
Au 1^{er} janvier 2016	-	-	(635,2)	-	(635,2)
Dotations aux amortissements	-	-	(70,7)	-	(70,7)
Effets des variations de change	-	-	(3,0)	-	(3,0)
Au 31 décembre 2016	-	-	(708,9)	-	(708,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	2 232,7	2 540,9	467,9	6,2	5 247,7

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

La direction a désigné les unités génératrices de trésorerie (UGT) suivantes au niveau desquelles le goodwill est affecté : activités Infrastructures de SES, SES Platform Services et Smartcast, ainsi que deux nouvelles UGT liées aux acquisitions effectuées en 2016 : O3b et RR Media.

Compte tenu du niveau d'intégration des activités « Infrastructures » de SES, la direction a jugé qu'il n'y avait qu'une seule unité génératrice de trésorerie à laquelle sont affectés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour les besoins des tests de perte de valeur.

O3b est considérée comme une UGT distincte, car elle génère des flux de trésorerie qui sont en grande partie indépendants des activités d'infrastructures GEO de SES.

Dans le cadre des tests de dépréciation en 2016, RR Media est également considérée par la direction comme une UGT distincte, car elle génère toujours des flux de trésorerie qui sont pour l'essentiel indépendants des activités de MX 1 GmbH, anciennement SES Platform Services GmbH (« SES Platform Services »).

Le tableau ci-après présente la valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéterminée par unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	2016		2015	
	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill
Activités Infrastructures de SES	1 023,1	2 190,3	998,6	2 122,3
SES Platform Services	-	35,9	-	35,9
O3b	1 209,6	162,4	-	-
RR Media	-	135,2	-	-
Smartcast et autres	-	17,1	-	16,9
Total	2 232,7	2 540,9	998,6	2 175,1

1) Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits sans coût significatif lorsque les accords en cours arriveront à expiration. Par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2) Goodwill

Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée. Ce test de dépréciation est effectué chaque année le 31 octobre. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de cinq ans au plus. La période couverte par ces plans d'activité découle de la durée des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés en 2015 se situent entre 5,92% et 6,42% (2015: 5,93% et 6,34% - chiffres ajustés pour une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés; de la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du groupe; et du profil de risque particulier des activités concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés à 2%, ce qui reflète les hypothèses des derniers plans d'activité approuvés par la direction, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue. Tests de perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants:

- 1) Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents.

Le groupe et ses filiales établissent annuellement un plan d'activité qui contient une évaluation des développements attendus pour une période de cinq ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en considération:

- les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de capacités de remplacement
- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues – en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles; et
- tout changement dans les hypothèses concernant les achats, les lancements ou les coûts liés aux satellites.

2) Changements de taux d'actualisation

Les taux d'actualisation reflètent les estimations de la direction concernant les risques spécifiques à chaque unité. La direction utilise un coût moyen pondéré du capital avant impôts comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de vingt ans du marché concerné, la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

3) Les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité:

- Les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.
- Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 2% au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de

base. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.

- Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable – taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés. Pour cette raison, la direction est d'avis qu'à la date d'évaluation, il n'existe aucune combinaison de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation concevable aux termes de laquelle la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée dépasserait de manière significative leur valeur recouvrable. Au-delà des changements d'hypothèses de taux de croissance

perpétuels et de taux d'actualisation, aucun autre changement raisonnablement possible des hypothèses clés ne devrait conduire la valeur nette comptable des UGT à dépasser leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° ouest à 50° est pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2021. Étant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation – évalués à 550,0 millions d'euros à la date d'acquisition – sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

NOTE 16 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	2016	2015
Créances sur les entreprises associées	-	59,6
Immobilisations financiers divers	6,5	0,7
Total des autres immobilisations financières	6,5	60,3

En 2015, les « Créances sur les entreprises associées » représentaient deux facilités de crédit attribuées à O3b, une ligne d'émission contingente d'actions de 16,0 millions de dollars U.S. et une facilité de crédit subordonnée consentie par le groupe SES en avril 2014 pour un montant de 53,2 millions de dollars U.S. Les prêts portent intérêt à des taux d'intérêts contractuels qui sont inférieurs aux taux du marché. Les intérêts courus sont capitalisés et payables aux dates d'échéance des prêts.

Au 31 décembre 2015, la valeur brute des prêts s'élevait à 74,0 millions d'euros et le coût amorti à 59,6 millions d'euros. Les intérêts courus et l'ajustement à la juste valeur s'élevaient à 14,4 millions d'euros.

En conséquence de l'acquisition d'O3b, ces soldes sont entièrement éliminés à la consolidation en 2016 (voir la note 3).

NOTE 17 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	2016	2015
Créances clients, nettes des provisions	458,1	378,8
Chiffre d'affaires reconnu, mais non encore facturé	492,1	391,7
Autres créances	100,0	67,0
Total créances clients et autres créances	1 050,2	837,5
Dont:		
Non courantes	78,5	54,8
Courantes	971,7	782,7

Le chiffre d'affaires reconnu, mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Le chiffre d'affaires

reconnu, mais non encore facturé comporte une part courante et une part non courante. La part non courante s'élève à 78,5 millions d'euros (2015: 54,8 millions d'euros).

Un montant de 14,6 millions d'euros a été comptabilisé en charge en 2016 au titre de l'augmentation des provisions pour créances douteuses (2015: 16,4 millions d'euros). Ce montant est inscrit à la rubrique « Autres charges opérationnelles ». Au 31 décembre 2016, des créances

clients d'un montant nominal de 67,9 millions d'euros (2015: 52,7 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations des provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Au 1^{er} janvier	52,7	37,2
Augmentation des provisions pour créances douteuses	14,6	16,4
Reprise des provisions pour créances douteuses	(5,1)	-
Utilisées	(7,8)	(2,8)
Effets des variations de change	0,9	1,9
Augmentation liée aux regroupements d'entreprises	12,6	-
Au 31 décembre	67,9	52,7

NOTE 18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Modes de détermination de la juste valeur et hiérarchie

Les techniques d'évaluation adoptées par le groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1);
- 2) Autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement (niveau 2);
- 3) Techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables (niveau 3).

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs financiers du groupe, évalués à leur juste valeur au 31 décembre.

2016

Passifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
Contrats de change à terme	-	1,0	-	1,0
Total	-	1,0	-	1,0

2015

Actifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
Contrats de change à terme	-	1,6	-	1,6
Total	-	1,6	-	1,6

Une variation de +/- 5% du taux de défaut de crédit du groupe aurait une incidence très limitée sur ses résultats.

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés par catégorie:

En millions d'euros	2016		2015	
	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture:	-	1,0	1,6	-
Contrats de change à terme	-	1,0	1,6	-
Total des instruments financiers dérivés	-	1,0	1,6	-
Dont: non courants	-	-	-	-
Dont: courants	-	1,0	1,6	-

Juste valeur

Les justes valeurs des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires.

L'ensemble des emprunts envers les établissements de crédit sont évalués à leur coût amorti.

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers figurant dans les états financiers du groupe.

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Hiérarchie des justes valeurs	Évaluation	Évaluation	Total	
		au coût amorti	à la juste valeur		
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Bilan
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants:					
Autres immobilisations financières		6,5	6,5	-	6,5
Créances clients et autres créances		78,5	78,5	-	78,5
Total des actifs financiers non courants		85,0	85,0	-	85,0
Actifs financiers courants					
Créances clients et autres créances		971,7	971,7	-	971,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		587,5	587,5	-	587,5
Total des actifs financiers courants		1 559,2	1 559,2	-	1 559,2
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit:					
Emprunts à taux variable:					
Emprunt syndiqué 2021*	2	-	-	-	-
Billets de trésorerie	2	100,0	100,0	-	100,0
Coface	2	300,3	300,3	-	300,3
Emprunts obligataires à taux fixe:					
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	496,6	514,0	-	496,6
Emprunt obligataire américain 2019 (500 millions de dollars U.S.)	2	472,3	469,7	-	472,3
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	647,7	740,2	-	647,7
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	647,0	768,3	-	647,0
Emprunt obligataire américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	709,4	699,0	-	709,4
Emprunt obligataire américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	231,0	201,5	-	231,0
Emprunt obligataire américain 2044 (500 millions de dollars U.S.)	2	462,0	400,1	-	462,0
Crédit US Ex-Im	2	58,0	59,2	-	58,0
Emprunt obligataire allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	61,5	-	49,8
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,5	171,7	-	139,5
Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	33,3	33,7	-	33,3
Emprunt à terme (LuxGovSat)	2	80,5	95,7	-	80,5
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit:		4 427,4	4 614,9	-	4 427,4
Dont: non courants		4 223,1	4 401,8	-	4 223,1
Dont: courants		204,3	213,1	-	204,3
Passifs financiers non courants:					
Autres passifs à long terme		69,1	69,1	-	69,1
Passifs financiers courants:					
Instruments dérivés	2	-	-	1,0	1,0
Dettes fournisseurs et autres dettes		459,1	459,1	-	459,1

* Au 31 décembre 2016, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde des frais de montage de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges constatées d'avance pour un montant de 3,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015

En millions d'euros	Hiérarchie des justes valeurs	Évaluation	Évaluation	Total	
		au coût amorti	à la juste valeur		
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Bilan
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants:					
Créances clients et autres créances		54,8	54,8	-	54,8
Autres immobilisations financières		60,3	60,3	-	60,3
Total des actifs financiers non courants		115,1	115,1	-	115,1
Actifs financiers courants					
Créances clients et autres créances		782,7	782,7	-	782,7
Instruments dérivés	2	-	-	1,6	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		639,7	639,7	-	639,7
Total des actifs financiers courants		1 422,4	1 422,4	1,6	1 424,0
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit:					
Emprunts à taux variable:					
Emprunt syndiqué 2021*	2	-	-	-	-
Coface	2	353,4	353,4	-	353,4
Emprunts obligataires à taux fixe:					
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	494,8	512,0	-	494,8
Emprunt obligataire américain 2019 (500 millions de dollars U.S.)	2	456,8	450,8	-	456,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	647,0	743,7	-	647,0
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	646,3	761,3	-	646,3
Emprunt obligataire américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	682,0	653,2	-	682,0
Emprunt obligataire américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	227,3	225,9	-	227,3
Emprunt obligataire américain 2044 (500 millions de dollars U.S.)	2	446,0	426,9	-	446,0
Crédit US Ex-Im	2	72,3	72,7	-	72,3
Emprunt obligataire allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	57,3	-	49,8
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	149,9	154,1	-	149,9
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,4	165,3	-	139,4
Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	66,7	69,8	-	66,7
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit:		4 431,7	4 646,3	-	4 431,7
Dont: non courants		4 177,9	4 380,1		4 177,9
Dont: courants		253,8	266,2	-	253,8
Autres passifs à long terme		75,9	75,9	-	75,9
Dettes fournisseurs et autres dettes		524,0	524,0	-	524,0

* Au 31 décembre 2015, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde des frais de montage de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges constatées d'avance pour un montant de 5,3 millions d'euros.

NOTE 19 - OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers du groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, des obligations en dollars U.S. (conformément à la Règle 144A du U.S. Securities Act), un emprunt en euros contracté auprès d'investisseurs institutionnels, des emprunts obligataires allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts contractés auprès d'investisseurs institutionnels, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la Coface et de la Export Import Bank des États-Unis (« U.S. Ex-Im ») et au titre d'une ligne de crédit pour certains satellites en cours de construction, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le groupe à travers ces instruments d'emprunt est de lever des fonds pour financer les activités courantes du groupe ainsi qu'à d'autres fins d'ordre général liées à son activité. Le groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la note 2.

Risque de liquidité

L'objectif du groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué confirmé. En outre, le groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'obligations européennes à moyen terme (EMTN) ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des soldes de trésorerie, des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou des deux programmes de billets de trésorerie et du programme d'EMTN (4 704,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 4 735,0 millions d'euros au 31 décembre 2015; des informations plus détaillées sont fournies dans la note 24).

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés (montant nominal plus charges financières) prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du groupe aux 31 décembre 2016 et 2015.

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2016 :				
Emprunts	204,6	2 538,2	1 722,2	4 465,0
Engagements futurs au titre des intérêts	162,5	546,7	938,2	1 647,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	459,1	-	-	459,1
Autres passifs à long terme	-	69,1	-	69,1
Total des échéances	826,2	3 154,0	2 660,4	6 640,6
Au 31 décembre 2015 :				
Emprunts	254,0	1 917,1	2 305,2	4 476,3
Engagements futurs au titre des intérêts	168,3	585,7	1 003,8	1 757,8
Dettes fournisseurs et autres dettes	526,1	-	-	526,1
Autres passifs à long terme	-	75,9	-	75,9
Total des échéances	948,4	2 578,7	3 309,0	6 836,1

Risque de change

SES opère sur des marchés situés hors de la zone Euro, et le groupe a mis en place des services d'achat et des points de vente dans différents pays dans le monde entier. SES a donc recours à certains instruments financiers pour gérer son exposition au risque de change. Les instruments financiers dérivés servent principalement à réduire l'exposition du groupe aux risques de marché résultant des variations des taux de change en prenant des positions permettant de compenser ces expositions. SES ne participe pas à des opérations sur les instruments financiers dérivés avec effet de levier et, conformément à sa politique, n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le groupe a des activités importantes à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. La principale devise entraînant un risque de change pour les activités à l'étranger est le dollar U.S. et le groupe a désigné certaines obligations libellées dans cette devise comme instruments de couverture d'un investissement net dans ces opérations. Le groupe est également exposé au risque correspondant dans son compte de résultat consolidé. 47,9% (2015: 45,2%) des ventes du groupe et 52,6% (2015: 50,5%) de ses charges opérationnelles sont libellées en dollars U.S. Le groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le groupe utilise essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certains projets d'investissement, tels que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Selon la monnaie fonctionnelle de l'entité qui a engagé le projet d'investissement, le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S. Les contrats de change à terme sont conclus

dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

1) Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le groupe détenait des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture des engagements futurs contractés au titre de l'achat du satellite SES-14.

2) Couverture des investissements nets dans des opérations étrangères

Aux 31 décembre 2016 et 2015, certains emprunts du groupe libellés en dollars U.S. ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES Americas, SES Holdings (Netherlands) BV, SES Satellite Leasing Limited, RR Media et O3b Networks afin de couvrir l'exposition du groupe aux risques de change associés à ces investissements. Au 31 décembre 2016, tous les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets ont été jugés très efficaces et une perte totale de 42,1 millions d'euros après impôts de 19,7 millions d'euros (2015: perte de 150,9 millions d'euros après impôts de 64,6 millions d'euros) a été intégrée dans les capitaux propres.

Le tableau ci-après montre la part couverte de l'exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.

En millions d'euros	2016	2015
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:		
SES Americas	2 928,3	2 769,4
SES Holdings (Netherlands) BV	1 908,9	1 720,3
SES Satellite Leasing	1 380,1	1 327,5
RR Media	271,0	-
O3b	2 716,8	-
Total	9 205,1	5 817,2
Instruments de couverture:		
Emprunts obligataires américains	2 000,0	2 000,0
Autres emprunts externes	62,7	80,6
Total	2 062,7	2 080,6
Taux de couverture	22%	36%

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en dollars U.S. du groupe à une variation de +/- 20% du taux de change du dollar U.S., les autres variables étant constantes par ailleurs. Toute variation

de valeur peut être comptabilisée sous la rubrique « Autres éléments du résultat global » avec une incidence nulle sur les résultats.

31 décembre 2016	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en millions d'euros au taux de clôture de 1,0541	Montant en millions d'euros au taux de 1,2600	Montant en millions d'euros au taux de 0,8400
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americas	2 928,3	2 778,0	2 324,0	3 486,1
SES Holdings (Netherlands) BV	1 908,9	1 810,9	1 515,0	2 272,5
SES Satellite Leasing Limited	1 380,1	1 309,3	1 095,3	1 643,0
RR Media	271,0	257,1	215,1	322,6
O3b	2 716,8	2 577,4	2 156,2	3 234,3
Total	9 205,1	8 732,7	7 305,6	10 958,5
Instruments de couverture:				
Emprunts obligataires américains	2 000,0	1 897,4	1 587,3	2 381,0
Autres emprunts externes	62,7	59,5	49,8	74,6
Total	2 062,7	1 956,9	1 637,1	2 455,6
Taux de couverture	22%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(1 427,1)	2 225,8
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(1 107,3)	1 727,1

31 décembre 2015	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en millions d'euros au taux de clôture de 1,0887	Montant en millions d'euros au taux de 1,3100	Montant en millions d'euros au taux de 0,8700
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americom, Inc.	2 769,4	2 543,8	2 114,0	3 183,2
SES Holdings (Netherlands) BV	1 720,3	1 580,1	1 313,2	1 977,4
SES Satellite Leasing Limited	1 327,5	1 219,3	1 013,4	1 525,9
Total	5 817,2	5 343,2	4 440,6	6 686,5
Instruments de couverture:				
Emprunts obligataires américains	2 000,0	1 837,1	1 526,7	2 298,9
Autres emprunts externes	80,6	74,0	61,5	92,6
Total	2 080,6	1 911,1	1 588,2	2 391,5
Taux de couverture	36%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(902,6)	1 343,3
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(579,7)	862,9

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Pour pallier ce risque, le groupe s'efforce généralement de contracter la part la plus grande possible de sa dette à taux d'intérêt fixe. Cependant, SES suit attentivement l'évolution des conditions de marché de manière à ajuster au mieux la composition de la dette à taux fixe et de

la dette à taux variable. Le groupe n'avait aucun instrument de couverture de taux en cours au 31 décembre 2016 ou au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

En millions d'euros	À taux fixes	À taux variables	Total
Emprunts au 31 décembre 2016	4 247,6	404,4	4 652,0
Emprunts au 31 décembre 2015	4 117,7	358,6	4 476,3

Au cours de l'exercice 2016, le groupe a remboursé une nouvelle tranche de 33,3 millions d'euros du prêt de la Banque européenne d'investissement, deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'U.S. Ex-Im de 17,9 millions de dollars U.S. ainsi que les dernières tranches d'amortissement de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels d'un montant de 150 millions d'euros, qui sont tous des emprunts à taux fixe.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, le groupe a remboursé une série d'emprunts à taux variable pour un montant total de 54,2 millions d'euros concernant une série d'amortissements de prêts consentis par la Coface.

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable. Les autres variables sont toutes constantes.

Le groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 25 points ou une diminution de 25 points des taux d'intérêt dans la zone Euro (2015: une augmentation de 30 points ou une diminution de 30 points).

Taux d'intérêt en euros

En millions d'euros	Emprunts à taux variable	Impact avant impôt de l'augmentation de taux	Impact avant impôt de la diminution de taux
Emprunts au 31 décembre 2016	404,4	(1,0)	1,0
Emprunts au 31 décembre 2015	358,6	(1,1)	1,1

Risque de crédit

Conformément à la politique du groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. Ces contrôles comprennent une évaluation du profil de crédit du client fondée sur des sources d'informations de qualité telles que les rapports Dun & Bradstreet, les rapports annuels audités, les articles de presse ou les agences de notation. Si le client est un établissement public, la note de la dette souveraine du pays sera le principal facteur permettant de déterminer la catégorie appropriée de risque de crédit. À la suite de cette analyse de crédit, le client est classé dans l'une des catégories de risque de crédit suivantes: risque très faible (« prime ») – en général, il s'agit d'une entreprise cotée et notée –; risque normal (« market ») – en général il s'agit d'une entreprise de croissance ayant un endettement élevé –; risque élevé (« sub-prime ») – entreprises dont la viabilité dépend de la capacité à maintenir la croissance avec un endettement élevé. Le profil de crédit est actualisé au moins une fois par an pour tous les clients avec lesquels le groupe entretient une

relation contractuelle et affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million d'euros ou de dollars U.S. ou un montant équivalent dans une autre monnaie.

Les créances échues depuis plus de 90 jours sont provisionnées à 100 % du montant à encaisser. Toutefois, les créances échues depuis plus de 90 jours auprès d'un gouvernement solvable ou d'un organisme gouvernemental ne sont généralement pas provisionnées à moins que les circonstances ne le justifient. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le groupe. La valeur comptable des créances brutes non provisionnées s'élève à 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2015: 431,5 millions d'euros). Les principaux clients du groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Ancienneté des créances clients nettes

En millions d'euros	Sans arriéré ni dépréciation	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Plus de 3 mois	Total
2016					
Créances client, brutes	256,6	90,9	83,3	95,2	526,0
Provision	(16,4)	(6,6)	(14,8)	(30,1)	(67,9)
Créances clients, nettes	240,2	84,3	68,5	65,1	458,1
2015					
Créances client, brutes	292,5	24,3	39,1	75,6	431,5
Provision	(36,6)	-	(0,2)	(15,9)	(52,7)
Créances clients, nettes	255,9	24,3	38,9	59,7	378,8

Risque de crédit financier

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments. Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties. Pour atténuer le risque de contrepartie, le groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la note « A », et en veillant à ne pas dépasser une limite maximale pour chaque contrepartie, selon ce qui a été approuvé pour chaque type de transaction. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs,

afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Gestion du capital

L'objectif du groupe est d'obtenir et de conserver les cotes de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et « Baa2 » auprès de Moody's. Cette notation « valeur d'investissement » permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires. Le groupe est résolu à maintenir une politique de distribution de dividendes progressive qui sera validée tous les ans en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et d'autres facteurs tels que le rendement et le taux de distribution.

NOTE 20 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	2016	2015
Avoirs en banque	537,5	249,7
Dépôts à court terme	50,0	390,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	587,5	639,7

Les avoirs en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme. Les dépôts à court terme et les avoirs en banque sont détenus auprès de divers établissements financiers réunissant les critères de cote de crédit décrits dans la note 19 ci-dessus.

Au 31 décembre 2016, un montant de 15,6 millions d'euros (2015: 16,4 millions d'euros) est investi en fonds communs de placements monétaires qui correspondent à la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et est inclus dans les dépôts à court terme.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Le capital souscrit de SES s'élevé à 719,0 millions d'euros (2015: 644,3 millions d'euros) et est composé de 383 457 600 actions de catégorie A (2015: 343 600 000 actions de catégorie A) et de 191 728 800 actions de catégorie B (2015: 171 800 000 actions de catégorie B) sans valeur nominale.

Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1^{er} janvier 2016	343 600 000	171 800 000	515 400 000
Actions émises durant l'exercice	39 857 600	19 928 800	59 786 400
Au 31 décembre 2016	383 457 600	191 728 800	575 186 400

Les certificats de dépôt fiduciaire «FDR» concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des FDR.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'État luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40% du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt général. Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, autoriser le demandeur à acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Augmentation de capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2016 a approuvé une augmentation du capital autorisé de 61 848 000 actions au maximum sans valeur nominale (41 232 000 actions de catégorie A et 20 616 000 actions de catégorie B).

Le 26 mai 2016, SES a procédé à une augmentation de capital qui s'est traduite par un apport des actionnaires de 908,8 millions d'euros réparti en 757,3 millions d'euros (actionnaires de catégorie A) représentant 39 857 600 actions au prix de

19,0 euros par action et 151,5 millions d'euros (actionnaires de catégorie B), représentant 19 928 800 actions au prix de 7,6 euros par action. La contribution des actionnaires de catégorie B s'est faite principalement en numéraire (137,9 millions d'euros), l'État luxembourgeois ayant choisi pour sa part de contribuer en FDR, à hauteur de 13,6 millions d'euros.

Les frais de transaction relatifs à l'augmentation de capital s'élevaient à 12,9 millions d'euros (intégralement acquittés durant la période) et sont constatés sous la forme d'une déduction de la prime d'émission.

Rachat d'actions propres

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. À la fin de l'année 2016, les FDR détenus par la société dans le cadre de ces plans à la clôture de l'exercice sont récapitulés ci-dessous. Ils sont inscrits au bilan comme des actions propres et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, SES a conclu le 29 mai 2015 un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat de 6 000 000 FDR. Le contrat à terme est conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Ce contrat à terme définit les conditions et les modalités du rachat des FDR, notamment leur prix d'acquisition tel que réglé à l'institution financière par SES et les échéances du contrat à terme. Conformément à ce contrat, SES a racheté 2 500 000 FDR le 10 juin 2015. Les échéances pour le rachat de 1 500 000 FDR et 2 000 000 FDR sont le 14 janvier 2016 et le 7 avril 2016 respectivement. Au 31 décembre 2015, un passif de 112,8 millions d'euros a été comptabilisé; il correspond au rachat de 3 500 000 FDR.

SES a racheté les FDR restants en deux transactions en 2016, à savoir 1 500 000 FDR le 14 janvier et 2 000 000 FDR le 7 avril, ce qui s'est traduit par l'extinction du passif de 112,8 millions d'euros

	2016	2015
Nombre de FDR détenus au 31 décembre	6 243 500	3 144 730
Valeur comptable des FDR détenus (en millions d'euros)	167,3	95,1

Emprunt de 750 000 000 euros en titres sur-subordonnés à taux fixe révisable

Le 10 juin 2016, SES a émis pour 750 000 000 euros d'obligations sur-subordonnées à durée indéterminée et à taux révisable (l'«emprunt à durée indéterminée de 750,0 millions d'euros»), assorties d'un coupon annuel initial de 4,625% jusqu'à la première date de remboursement, à un prix correspondant à une majoration d'intérêt de 99,666 points et pour un rendement de 4,7%. Les coûts de transaction relatifs à cette émission s'élevaient à 17,7 millions d'euros; ils ont été déduits des «Autres réserves». SES a le droit de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt à durée indéterminée de 750,0 millions d'euros la première fois le 2 janvier 2022, puis aux dates suivantes de paiement du coupon.

Emprunt de 550 000 000 euros en titres sur-subordonnés à taux fixe révisable

Le 29 novembre 2016, SES a émis un second emprunt en obligations sur-subordonnées à taux fixe révisable, d'un montant de 550 000 000 euros (l'«emprunt à durée indéterminée de 550,0 millions d'euros») assorties d'un coupon initial de 5,625% jusqu'à la première date de remboursement, à un prix correspondant à une majoration d'intérêt de 99,304 points et pour un rendement de 5,75%. Les coûts de transaction relatifs à cette émission s'élevaient à 7,6 millions d'euros; ils ont été déduits des «Autres réserves». Cette opération a porté à 1 300 millions d'euros le montant total des emprunts obligataires à durée indéterminée en circulation. SES a le droit de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt à durée indéterminée de 550 millions d'euros la première fois le 29 janvier 2024, puis aux dates suivantes de paiement du coupon.

La société n'ayant pas d'obligation de remboursement pour aucun de ces emprunts et le paiement des coupons étant discrétionnaire, elle a classé le produit net de ces deux

émissions de titres (au total, 1 281,9 millions d'euros, nets des coûts de transaction et d'impôt) en fonds propres.

Les emprunts à durée indéterminée font l'objet d'une garantie en tant qu'instruments subordonnés par SES Global Americas Holdings GP. Le produit net de ces emprunts a servi à rembourser la dette d'O3b et certains éléments de la dette existante du groupe SES, ainsi qu'à des fins de gestion générale de la société.

Autres réserves

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, une part de 5% au minimum du résultat net annuel est transférée à une réserve légale non distribuée. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Au 31 décembre 2016, une réserve légale de 64,4 millions d'euros (2015: 63,3 millions d'euros) est incluse dans les autres réserves.

Les autres réserves comprennent un montant non distribuable de 130,6 millions d'euros (2015: 80,4 millions d'euros) relatif aux actions propres, et un montant de 263,9 millions d'euros (2015: 295,8 millions d'euros) correspondant à la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune pour 2011-2016, dont la distribution entraînerait le paiement d'un impôt sur la fortune à un taux maximal de 20% de la réserve distribuée, en vertu de la législation luxembourgeoise.

NOTE 22 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous résume les informations financières relatives aux filiales avec participations ne donnant pas le contrôle qui sont importantes pour le groupe. Les montants communiqués pour chaque filiale sont analysés avant éliminations intra-groupe.

En millions d'euros	LuxGovSat S.A., Luxembourg (détenu à 50% par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahLive) LLC, E.A.U. (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Bilan synthétique						
Actifs courants	58,0	8,7	4,7	4,8	25,9	23,4
Passifs courants	(16,1)	(2,8)	(19,4)	(18,2)	(5,7)	(6,2)
Actifs nets courants	41,9	5,9	(14,7)	(13,4)	20,2	17,2
Actifs non courants	134,7	67,1	135,0	147,9	70,9	76,0
Passifs non courants	(80,6)	-	(19,6)	(34,5)	-	-
Actifs nets non courants	54,1	67,1	115,4	113,4	70,9	76,0
Actifs nets	96,0	73,0	100,7	100,0	91,1	93,2
Participations ne donnant pas le contrôle, cumulées	48,0	36,5	30,2	30,0	59,2	60,6

En millions d'euros	LuxGovSat S.A., Luxembourg (détenu à 50 % par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30 % par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahLive) LLC, É.A.U. (détenu à 65 % par les actionnaires minoritaires)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
État consolidé du résultat global synthétique						
Chiffre d'affaires	0,6	-	43,0	42,9	23,5	20,3
Charges opérationnelles	(2,8)	(1,2)	(3,2)	(3,5)	(21,2)	(17,8)
Résultat de l'exercice	(2,3)	(1,8)	20,4	19,6	(4,9)	(4,6)
Autres éléments du résultat global	(0,2)	0,2	-	-	-	-
Résultat global	(2,5)	(1,6)	20,4	19,6	(4,9)	(4,6)
Résultat attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(1,3)	(0,9)	6,1	5,9	(3,2)	(3,0)
Dividende versé aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	7,2	6,0	-	-

En millions d'euros	LuxGovSat S.A., Luxembourg (détenu à 50 % par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30 % par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahLive) LLC, É.A.U. (détenu à 65 % par les actionnaires minoritaires)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Tableau de flux de trésorerie synthétique						
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(1,9)	(2,5)	23,3	24,4	(1,5)	(0,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(39,9)	(29,2)	(0,5)	(1,4)	-	1,0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	92,0	39,1	(23,9)	(20,3)	(0,2)	1,7
Effets des variations de change	-	(0,2)	1,1	(2,8)	0,1	-
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	50,2	7,2	-	(0,1)	(1,6)	2,1

Le groupe n'a effectué aucune transaction avec des actionnaires minoritaires en 2016 et 2015.

NOTE 23 - PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le groupe gère trois plans de rémunération en actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 1 et 2, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes pendant la période de quinze jours ouvrés qui précède la date d'attribution.

En 2016, le Comité des rémunérations de SES a approuvé la modification des options accordées au titre des plans STAR (Stock Appreciation Rights Plan) et EICP (Equity Incentive Compensation Plan) applicable à compter du 31 octobre 2016. Cette modification consiste en une réduction du prix d'exercice et une augmentation du nombre d'options en circulation de 1,508 % pour toutes les options accordées au titre des plans STAR et EICP. De plus, la période d'acquisition

des options accordées au titre des plans STAR 2011 et EICP 2007 et 2008 a été prolongée au 1^{er} juin 2019.

1) Le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (plan STAR)

Le plan STAR est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres en faveur des salariés non cadres de filiales du groupe, consistant en l'attribution d'options sur actions. En janvier 2011, le Plan STAR a été modifié. Pour toutes les options octroyées à partir de 2011, les droits attribués au titre du plan STAR s'acquiescent par tiers et peuvent être exercés tous les ans. Une fois les droits acquis, la période d'exercice est de quatre ans.

	2016	2015
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 447 556	1 868 670
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	25,04	25,62

Sur les 2 447 556 options en circulation au 31 décembre 2016 (2015: 1 868 670), 1 303 343 sont exerçables (2015: 873 070). Les options exercées en 2016 ont conduit à l'émission de 43449 actions propres (2015: 487 389) à un prix unitaire moyen de 18,56 euros (2015: 20,02 euros).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 23,03 euros (2015: 31,72 euros) par action.

Les variations du nombre d'options en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2016		2015	
	Prix moyen d'exercice par option	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	25,62	1 868 670	22,34	1 938 948
Attribuées	24,39	697 922	33,23	484 724
Droits perdus	26,67	(115 835)	26,12	(67 613)
Exercées	18,56	(43 449)	20,02	(487 389)
Plan modifié – Augmentation du nombre d'options	25,04	40 248	-	-
Au 31 décembre	25,04*	2 447 556	25,62	1 868 670

* Le prix moyen d'exercice s'entend après prise en considération de la modification du prix d'exercice comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice par option (plan modifié)	Prix d'exercice par option (plan original)	Nombre d'options	
				2016	2015
2016	2023	24,39	24,76	689 745	-
2015	2022	32,73	33,23	448 231	472 442
2014	2021	26,50	26,91	468 392	494 301
2013	2020	23,51	23,87	413 570	435 190
2012	2019	18,10	18,38	282 738	307 962
2011	2019	17,57	17,84	144 880	158 775
Total				2 447 556	1 868 670

2) Le plan d'intéressement en faveur des cadres (EICP)

L'EICP est ouvert à tous les cadres du groupe. Dans le cadre de ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1^{er} janvier. Un quart des droits s'acquiert à chaque date

anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2016	2015
Options en circulation à la clôture de l'exercice	6 503 084	3 929 736
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	25,01	25,67

Sur les 6 503 084 options en circulation au 31 décembre 2016 (2015 : 3 929 736), 2 080 867 sont exerçables (2015 : 1 300 087). Les options exercées en 2016 ont conduit à l'émission de 152 948 actions propres (2015 : 916 604) à un prix unitaire moyen de 16,40 euros (2015 : 19,52 euros).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 22,50 euros (2015 : 32,02 euros) par action.

Les variations du nombre d'options en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2016		2015	
	Prix moyen d'exercice par option	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	21,46	3 929 736	21,46	3 613 129
Attribuées	24,39	2 818 154	33,23	1 269 868
Droits perdus	28,13	(189 426)	27,78	(36 657)
Exercées	16,40	(152 948)	19,52	(916 604)
Plan modifié – Augmentation du nombre d'options	25,03	97 568	-	-
Au 31 décembre	25,01*	6 503 084	25,67	3 929 736

* Le prix moyen d'exercice s'entend après prise en considération de la modification du prix d'exercice selon les détails fournis dans le tableau ci-dessous.

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice par option (plan modifié)	Prix d'exercice par option (plan original)	Nombre d'options	
				2016	2015
2016	2026	24,39	24,76	2 846 221	-
2015	2025	32,73	33,23	1 198 743	1 255 700
2014	2024	26,50	26,91	969 087	1 019 536
2013	2023	23,51	23,87	455 377	486 360
2012	2022	18,10	18,38	411 310	466 250
2011	2021	17,57	17,84	269 075	276 065
2010	2020	17,96	18,23	136 684	145 851
2009	2019	13,47	13,68	123 983	129 082
2008	2019	14,40	14,62	63 089	71 547
2007 hors États-Unis	2019	14,32	15,17	29 515	45 672
2007 États-Unis	2019	15,56	15,17	-	45 672
Total				6 503 084	3 929 736

3) Programme d'intéressement à long terme (LTI)

Le programme LTI (Long-term Incentive) est également destiné aux cadres ainsi qu'aux cadres dirigeants du groupe. Selon ce plan, des actions spécifiques sont allouées aux cadres chaque année au début du mois de mai, les droits à ces actions étant acquis le 1^{er} juin suivant le troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants peuvent en outre recevoir des actions

liées à la performance, dont l'attribution dépend de la réalisation de critères de performance définis, à savoir : a) des objectifs individuels et b) des objectifs de valeur ajoutée économique fixés périodiquement par le Conseil d'administration. Lorsque ces critères sont réunis, les droits à ces actions sont également acquis le 1^{er} juin suivant le troisième anniversaire de l'attribution.

	2016	2015
Actions spécifiques et actions liées à la performance en circulation à la clôture de l'exercice	909 298	738 040
Juste valeur moyenne pondérée en euros	21,92	23,14

Au cours de l'exercice 2016, 217 632 actions à transfert de propriété différé et 225 264 actions liées à la performance ont été attribuées. Durant la même période, les droits ont été perdus sur 12 285 actions à transfert de propriété différé et 28 870 actions liées à la performance, et ils ont été exercés sur 102 272 actions liées à la performance et 152 561 actions à transfert de propriété différé.

La juste valeur de ces actions spécifiques à transfert de propriété différé et actions liées à la performance est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial pour le plan STAR et le plan EICP, et du modèle de Black & Scholes pour le programme LTI, en tenant compte des conditions d'attribution desdites options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.

2016	EICP	STARs	LTI
Rendement par action (en %)	10,26 %	10,26 %	8,30 %
Volatilité estimée (en %)	20,29 %	20,29 %	21,51 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	-0,33 %	-0,33 %	-0,50 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,66	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	23,85	23,85	23,85
Juste valeur par option/action (en euros)	0,54-0,76	0,69-0,78	18,58
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	1,7	0,5	4,8

2015	EICP	STARs	LTI
Rendement par action (en %)	5,50 %	5,50 %	4,84 %
Volatilité estimée (en %)	23,90 %	23,90 %	19,29 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,13 %	0,13 %	-0,07 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	31,00	31,00	31,00
Juste valeur par option/action (en euros)	2,64-2,79	2,63-2,73	26,7
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	3,1	1,2	5,1

La juste valeur des options modifiées pour les plans STAR et EICP a été déterminée selon un modèle binomial. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données appliquées à ce modèle au 31 octobre 2016, date de la modification.

2016	Rendement par action (en %)	Volatilité estimée (en %)	Taux d'intérêt sans risque (en %)	Durée résiduelle (en années)	Prix de l'action à l'origine (en euros)	Juste valeur par option ou action du plan modifié à la date de modification (en euros)	Juste valeur par option ou action du plan original à la date de modification (en euros)
2016 STAR	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	6,51	20,95	0,47-0,51	0,44-0,47
2015 STAR	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	5,50	20,95	0,11	0,10
2014 STAR	8,65 %	22,03 %	-0,50 %	4,50	20,95	0,43	0,29
2013 STAR	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	3,50	20,95	0,88	0,68
2012 STAR	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	2,52	20,95	1,35	2,40
2011 STAR	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	2,58	20,95	0,3	2,99
2016 EICP	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	9,17	20,95	0,42-0,49	0,39-0,46
2015 EICP	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	8,17	20,95	0,12-0,13	0,11
2014 EICP	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	7,17	20,95	0,34	0,32
2013 EICP	9,56 %	21,31 %	-0,40 %	6,17	20,95	0,60	0,56
2012 EICP	9,56 %	21,31 %	-0,50 %	5,17	20,95	2,03	1,90
2011 EICP	8,65 %	22,03 %	-0,60 %	4,17	20,95	2,55	2,41
2010 EICP	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	3,17	20,95	2,59	2,45
2009 EICP	7,35 %	25,61 %	-0,62 %	2,17	20,95	6,52	6,33
2008 EICP	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	2,58	20,95	5,40	5,79
2007 EICP US	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	2,58	20,95	4,36	5,14
2007 EICP	7,89 %	22,86 %	-0,60 %	2,58	20,95	5,48	6,40

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est représentative des tendances futures, ce qui peut correspondre ou non au résultat effectif.

La juste valeur des options à la date de la modification n'est pas sensiblement différente de la juste valeur des attributions originales à la date de la modification.

La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération en actions s'élève à 9,3 millions d'euros (2015: 10,6 millions d'euros).

NOTE 24 - EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du groupe se présentent comme suit :

En millions d'euros	Taux d'intérêt effectif (en %)	Échéance	Évaluation au coût amorti	
			Montants non échus 2016	Montants non échus 2015
Emprunts non courants				
Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618 %	Mai 2017	-	33,4
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	1,875 %	Octobre 2018	496,6	494,8
Emprunt obligataire américain (500 millions de dollars U.S.)	2,50 %	Mars 2019	472,3	456,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	4,625 %	Mars 2020	647,7	647,0
Crédit US Ex-Im	3,11 %	Juin 2020	41,2	55,8
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	4,75 %	Mars 2021	647,0	646,3
Coface	EURIBOR + 1,70 %	Octobre 2022	246,1	299,2
Emprunt obligataire américain (750 millions de dollars U.S.)	3,60 %	Avril 2023	709,4	682,0
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	4,00 %	Mai 2027	139,5	139,4
Emprunt à terme (LuxGovSat)	3,30 %	Décembre 2027	80,5	-
Emprunt obligataire allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	4,00 %	Novembre 2032	49,8	49,8
Emprunt obligataire américain (250 millions de dollars U.S.)	5,30 %	Avril 2043	231,0	227,4
Emprunt obligataire américain (500 millions de dollars U.S.)	5,30 %	Mars 2044	462,0	446,0
Total emprunts non courants			4 223,1	4 177,9
Emprunts courants				
Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618 %	Mai 2017	33,3	33,3
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	5,05 %	Août 2016	-	149,9
Programme européen de billets de trésorerie	-0,20 %	Février 2017	100,0	
Coface	EURIBOR + 1,70 %	Plusieurs en 2017	54,2	54,2
Crédit US Ex-Im	3,11 %	Plusieurs en 2017	16,8	16,4
Total emprunts courants			204,3	253,8

European Medium-Term Note Programme (« EMTN »)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES Global Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins, à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 19 octobre 2016, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2016, SES avait émis 1 940,0 millions d'euros (2015: 2 090,0 millions d'euros) d'emprunts au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2018 à 2027.

Emprunt de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels (2016)

Le 5 août 2009, SES a émis un emprunt de 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels a une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 et porte intérêt au taux fixe de 5,05%. L'emprunt est arrivé à échéance en août 2016.

Eurobond de 500,0 millions d'euros (2018)

Le 16 octobre 2013, SES a émis un emprunt de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de cinq ans et porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

Emprunt obligataire de 500 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2019)

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à cinq ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 500 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 2,50% et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

Eurobond de 650,0 millions d'euros (2020)

Le 9 mars 2010, SES a émis un emprunt de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de dix ans et porte intérêt au taux fixe de 4,625%.

Eurobond de 650,0 millions d'euros (2021)

Le 11 mars 2011, SES a émis un emprunt de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de dix ans et porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

Emprunt de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels (2027)

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels, d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012, porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) un contrat d'emprunt pour le financement des investissements du groupe dans certains projets de satellites (le « prêt BEI »). Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros (2032)

Le 29 octobre 2012, le groupe a conclu un accord pour l'émission d'un emprunt de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). Cet emprunt à échéance au 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,00 %.

Emprunt obligataire de 750,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2023)

Le 4 avril 2013, SES a émis un emprunt obligataire à dix ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 750,0 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,60 % et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

Emprunt obligataire de 250,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2043)

Le 4 avril 2013, SES a émis un emprunt à trente ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 250 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

Emprunt obligataire de 500,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2044)

Le 25 mars 2014, SES a émis un emprunt à trente ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 500 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

Emprunt syndiqué (2021)

En janvier 2014, le groupe SES a revu les conditions de son emprunt syndiqué existant (« prêt syndiqué 2015 »). Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevises renouvelable sur cinq ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1 200 millions d'euros et les intérêts

sont liés à une grille de notation. Compte tenu de la note actuelle de SES (BBB/Baa2), les intérêts sont égaux aux taux Euribor ou Libor plus une marge de 45 points. Les 13 novembre 2015 et 23 novembre 2015, respectivement, ce contrat de crédit a été modifié et prolongé d'un an jusqu'au 13 janvier 2021. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun montant n'avait été tiré sur cette facilité.

Facilité de crédit Coface de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Cette facilité de crédit est divisée en cinq crédits, Coface A, B, C, D et F, et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque tranche est remboursable en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, à savoir le 1^{er} août 2022 pour Coface A, le 21 mai 2021 pour Coface B et F et le 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (Euribor six mois plus une marge de 1,7 %).

Facilité de crédit de 158,0 millions de dollars US de l'US Ex-Im (2020)

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'US Ex-Im (Export-Import Bank of United States) de 158 millions de dollars US relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). À la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité, pour un montant de 152,2 millions de dollars U.S. remboursable en 17 échéances semestrielles égales à partir du 22 juin 2012. Ce prêt à échéance le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11 %.

Facilité de crédit de 125,0 millions d'euros (LuxGovSat)

En juillet 2015, LuxGovSat S.A. a signé avec BGL BNP Paribas un accord de financement portant sur un montant de 125 millions d'euros pour l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite GovSat. La facilité de crédit consiste en un prêt de 115 millions d'euros au taux fixe de 3,30 % et un prêt de 10 millions d'euros au taux variable Euribor 6m avec une marge de 2,20 %. L'un comme l'autre seront remboursés en 14 échéances semestrielles jusqu'à la date d'échéance finale, le 1^{er} décembre 2027. Le premier tirage a eu lieu le 1^{er} mai 2016 et, au 31 décembre 2016, un encours total restant dû de 80,5 millions d'euros (2015: nul) était constaté au titre du prêt à taux fixe. Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'encours restant dû au titre du prêt à taux variable était nul.

Programme de billets de trésorerie sur le marché français

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français, par émission de billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code monétaire et financier français, au décret n°92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie pouvant être émis au titre de ce programme est de 500,0 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans une autre monnaie autorisée. Le 6 juillet 2016,

ce programme a été prolongé d'un an. Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'encours restant dû au titre de ce programme était nul.

Programme européen de billets de trésorerie

En juillet 2012, SES a signé un accord portant sur l'émission d'un programme européen de billets de trésorerie (European commercial paper, ECP) garanti d'un montant de 1 000 millions d'euros pour SES S.A. et SES Global Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des

obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non émettrice. Le programme est noté par Moody's Investors Services et bénéficie du label STEP. Au 31 décembre 2016, un encours total restant dû de 100,0 millions d'euros (2015: nul) était constaté au titre de ce programme. Le taux moyen de l'encours de billets de trésorerie était négatif de 0,20 % pour la période de tirage.

NOTE 25 - PROVISIONS

En millions d'euros	2016	2015
Provisions non courants	44,7	62,7
Provisions courants	86,7	10,8
Total	131,4	73,5

Les mouvements de chaque classe de provision durant l'exercice sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	Provision pour les impôts du groupe	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2016	59,7	13,8	73,5
Provisions supplémentaires comptabilisées	25,9	25,8	51,7
Provisions non utilisées reprises	(17,0)	(4,2)	(21,2)
Provisions utilisées pendant l'exercice	(10,8)	(9,3)	(20,1)
Reclassés de la rubrique « Impôts sur le résultat exigibles »	46,2	-	46,2
Effets des variations de change	1,6	(0,3)	1,3
Au 31 décembre 2016	105,6	25,8	131,4
Provisions non courants	23,2	21,5	44,7
Provisions courants	82,4	4,3	86,7

En millions d'euros	Provision pour les impôts du groupe	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2015	147,6	18,3	165,9
Provisions supplémentaires comptabilisées	16,0	1,5	17,5
Provisions non utilisées reprises	(113,1)	-	(113,1)
Provisions utilisées pendant l'exercice	(11,7)	(5,4)	(17,1)
Reclassés de la rubrique « Impôts sur le résultat exigibles »	18,4	-	18,4
Effets des variations de change	2,5	(0,6)	1,9
Au 31 décembre 2015	59,7	13,8	73,5
Provisions non courants	48,9	13,8	62,7
Provisions courants	10,8	-	10,8

Provision pour les impôts du groupe

Une partie de la provision pour impôts du groupe concerne l'avantage fiscal enregistré au titre des exercices précédents dans le cadre du dispositif fédéral américain de soutien aux exportations dit d'« exclusion des revenus extraterritoriaux » (Extraterritorial Income (ETI) exclusion). Le montant net de l'avantage lié à l'exclusion des ETI comptabilisé en 2016 est de 53,1 millions d'euros

(correspondant à l'avantage maximum total de l'ETI, soit 106,5 millions d'euros, corrigé des éléments incertains, qui se montent à 53,4 millions d'euros). Le transfert de la rubrique « Impôts sur le résultat exigibles » à la rubrique « Provisions » de ces impôts sur le résultat exigibles est lié aux éléments incertains, puisque cet effet s'apparente davantage à une provision qu'à un passif d'impôt exigible.

Autres provisions

À l'acquisition d'O3b, un passif d'un montant de 15,9 millions d'euros a été comptabilisé pour rendre compte des attributions d'actions aux employés dans le cadre des plans de rémunération en actions à la date d'acquisition (voir la note 3). Un montant de 2,1 millions d'euros a été versé au personnel d'O3b en 2016. Au 31 décembre 2016, le passif restant de 13,8 millions d'euros se répartit entre 4,3 millions d'euros de passifs courants et 9,5 millions d'euros de passifs non courants, en fonction des échéanciers de paiement convenus.

Durant l'exercice, une reprise d'un montant de 3,5 millions d'euros a été inscrite, correspondant à une provision pour complément de prix au titre de l'acquisition de SmartCast GmbH, sur la base d'une réévaluation de la juste valeur. Sur le solde de la contrepartie, 3,3 millions d'euros ont été versés durant l'exercice. Au 31 décembre 2016, la provision au titre de l'acquisition SmartCast GmbH s'élève à 3,5 millions d'euros (31 décembre 2015: 10,3 millions d'euros).

Un montant de 4,1 millions d'euros a été comptabilisé au titre de contrats onéreux de RR Media à la date d'acquisition.

NOTE 26 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2016	383,3	450,7
Variation des produits constatés d'avance	24,9	52,1
Effets des variations de change	3,6	7,7
Au 31 décembre 2016	411,8	510,5

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2015	335,1	410,6
Variation des produits constatés d'avance	35,2	23,3
Effets des variations de change	13,0	16,8
Au 31 décembre 2015	383,3	450,7

NOTE 27 - DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En millions d'euros	2016	2015
Fournisseurs	195,5	84,9
Paiements reçus d'avance	28,6	19,0
Intérêts courus sur emprunts	75,5	77,9
Dettes envers le personnel	48,1	38,8
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	46,6	29,5
Autres dettes	64,8	273,9
Total	459,1	524,0

Au 31 décembre 2015, les « Autres dettes » intègrent un passif de 112,8 millions d'euros correspondant au rachat des 3 500 000 certificats de dépôt fiduciaire (Note 21) et un passif de 107,0 millions d'euros lié à la contribution non

versée d'O3b en 2015. En conséquence de l'acquisition d'O3b Networks, le passif correspondant à l'investissement dans O3b est éliminé à la consolidation (voir la note 3).

NOTE 28 - AUTRES PASSIFS À LONG TERME

En millions d'euros	2016	2015
Dettes envers le personnel	23,1	24,4
Paiements reçus d'avance	23,0	51,5
Autres dettes à long terme		23,0
Total	69,1	75,9

Dettes envers le personnel

Dans les entités aux États-Unis, certains salariés bénéficient d'un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2016, des primes à payer d'un montant de 15,2 millions d'euros (2015: 15,2 millions d'euros) sont rapportées sous cette rubrique.

Les cotisations versées en 2016 aux régimes de retraite collectifs ont totalisé 1,6 million d'euros (2015: 1,5 million d'euros); elles figurent au compte de résultat consolidé sous la rubrique « Frais de personnel ».

Par ailleurs, certains employés des entités du groupe aux États-Unis bénéficient de régimes à cotisations définies. Un passif de 7,9 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2016 (2015: 9,2 millions d'euros) à ce titre.

Paievements reçus d'avance

Dans le cadre d'opérations de titrisation de créances finalisées en juin 2010, juin 2012 et juin 2013, le groupe a reçu d'une

institution financière des montants nets en numéraire de 50,6 millions d'euros, 59,5 millions d'euros et 40,2 millions d'euros respectivement, en règlement anticipé de créances futures naissant entre 2011 et 2016 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 51,5 millions d'euros (2015: 70,5 millions d'euros), représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 sous les rubriques « Autres passifs à long terme » pour 23,0 millions d'euros (2015: 51,5 millions d'euros), et « Fournisseurs et autres dettes » pour 28,5 millions d'euros (2015: 19,0 millions d'euros); voir la note 27.

Autres dettes à long terme

Les autres dettes à long terme comprennent un montant de 15,4 millions d'euros relatif à des primes d'intéressement pour les satellites entièrement opérationnels d'O3b.

NOTE 29 - ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Engagements d'investissement

Les engagements contractés par le groupe au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 686,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2015: 825,6 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et

des installations de contrôle y relatifs. En cas de résiliation anticipée de ces contrats, le groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

Engagements au titre des contrats de location simples et d'autres contrats

Les loyers minimaux à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre:

En millions d'euros	2016	2015
À moins d'un an	17,7	4,8
Entre un et cinq ans	33,7	18,7
À plus de cinq ans	12,1	14,4
Total	63,5	37,9

Le montant total des charges de location simple s'est élevé à 9,7 millions d'euros en 2016 (2015: 8,8 millions d'euros).

Engagements au titre des contrats de location de répéteurs

Le groupe a conclu des contrats de location de répéteurs

avec des fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre les engagements qui en découlent s'analysent comme suit:

En millions d'euros	2016	2015
À moins d'un an	48,9	29,5
Entre un et cinq ans	18,1	2,7
À plus de cinq ans	-	-
Total	67,0	32,2

Le montant total des charges de location pour les contrats de location de répéteurs s'est établi à 78,1 millions d'euros en 2016 (2015: 37,7 millions d'euros).

Litiges

Aucun litige significatif à l'encontre du groupe n'était en cours au 31 décembre 2016.

Garanties

Au 31 décembre 2016, les garanties bancaires non échues du groupe totalisaient 141,9 millions d'euros (2015: 152,7 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation des satellites.

NOTE 30 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58 % dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88 % chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'épargne de l'État et la Société nationale de Crédit et d'investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites dans la note 21.

Le montant total des émoluments versés aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités en 2016 s'élève à 1,4 million d'euros (2015: 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant

déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

En 2016 et jusqu'à la date de l'acquisition de la société, SES a comptabilisé pour O3b un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros (2015: 4,3 millions d'euros) au titre de ses prestations de services à cette société. Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées.

Les cadres dirigeants du groupe, définis comme appartenant au Comité exécutif, ont reçu les rémunérations et avantages suivants:

En millions d'euros	2016	2015
Rémunérations primes comprises	4,2	4,7
Prestations de retraite	0,6	0,7
Plans de rémunération en actions	1,1	3,4
Autres avantages	0,3	0,3
Total	6,2	9,1

Le nombre total d'éléments de rémunération en actions alloués aux cadres dirigeants au 31 décembre 2016 était de 1 770 820 (2015: 1 116 764).

NOTE 31 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun fait significatif ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés a été autorisée par le Conseil d'administration.

NOTE 32 - FILIALES CONSOLIDÉES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des filiales et des entreprises associées énumérées ci-dessous.

	Intérêt économique (en %) 2016	Intérêt économique (en %) 2015	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Global Americas Holdings General Partnership, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES GLOBAL Africa S.A., Luxembourg ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) BV., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Astra Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l, Belgique	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Insurance International S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Insurance International Re S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Lux Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES NL Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Ciel Satellite Holdings Inc, Canada	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc, Canada	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Techcom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES-15 S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse ²	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg ²	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Capitaux propres	Capitaux propres
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
MX 1 GmbH, Allemagne ³	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Media Solutions GmbH, Allemagne ⁶	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Virtual Planet Group GmbH, Allemagne ²	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SmartCast GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
MX 1 (Thailand) Ltd, Thaïlande ⁷	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
PT Smart Cast Indonesia, Indonésie	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SmartCast Asia Ltd, Chine	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o, Pologne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l., Italie ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA (Romania) S.à r.l., Roumanie	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Satellites Ghana Ltd, Ghana	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA A.B., Suède	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale

	Intérêt économique (en %) 2016	Intérêt économique (en %) 2015	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Astra 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES 10 S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
LuxGovSat S.A., Luxembourg	50,00	50,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Satellite Leasing Ltd, Île de Man	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis	35,00	35,00	Intégration globale	Intégration globale
Satellites Ventures (Bermuda), Ltd, Bermudes	50,00	50,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc, États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Servicos de Telecomunicacoes, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Government Solutions, Inc, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Telecomunicaciones de Mexico, Mexique ⁴	100,00	49,00	Intégration globale	Capitaux propres
Columbia Communications Corporation, États-Unis	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Satellites International, Inc, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES-9 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-6 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacifie LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES AMERICOM California, Inc, États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES-1 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ENGINEERING (US) Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale

	Intérêt économique (en %) 2016	Intérêt économique (en %) 2015	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015
AOS Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique ²	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Satelites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES GLOBAL South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites, Inc, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Networks, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES ENGINEERING (Netherlands) BV, Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc, États-Unis ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Networks Australia Pty Ltd, Australie ²	-	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
SES World Skies Singapore Pte Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale	Intégration globale
O3b Networks Ltd, Jersey, Îles anglo-normandes	100,00	42,65	Intégration globale	Capitaux propres
O3b Ltd, Jersey, Îles anglo-normandes ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Africa Ltd, Maurice ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Networks Management Services B.V., Pays-Bas ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Sales B.V., Pays-Bas ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Holdings 1 B.V., Pays-Bas ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Holdings 2 B.V., Pays-Bas ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Coöperatief UA, Pays-Bas ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Networks USA, LLC, États-Unis ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b USA, LLC, États-Unis ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b America, LLC, États-Unis ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b (Singapore) Pte Limited, Singapour ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Teleport Services (Australia) Pty Limited, Australie ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Teleport Serviços (Brasil) Ltda, Brésil ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Networks (Brasil) Ltda, Brésil ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Services (Portugal) Lda, Portugal ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Teleport Services (Peru) SAC, Pérou ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3b Lux S.à r.l., Luxembourg ¹	100,00	-	Intégration globale	-
O3bNext S.à r.l., Luxembourg ¹	100,00	-	Intégration globale	-
West Africa Platform Services Ltd, Ghana ¹	51,00	-	Intégration globale	-
MX1 Ltd, Israël ¹	100,00	-	Intégration globale	-
MX1 Inc., États-Unis ¹	100,00	-	Intégration globale	-
Satlink Communications Ltd, Israël ¹	100,00	-	Intégration globale	-
G.S.N. GoSat Distribution Network Ltd, Chypre ¹	100,00	-	Intégration globale	-
EMP Media Port Ltd, Chypre ¹	100,00	-	Intégration globale	-

	Intérêt économique (en %) 2016	Intérêt économique (en %) 2015	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015
RR Media C.E.S.A., Roumanie ¹	80,00	-	Intégration globale	-
RR Media Europe Ltd, Royaume-Uni ¹	100,00	-	Intégration globale	-
World Satellite Distribution S.A., Luxembourg ¹	100,00	-	Intégration globale	-
Sofia Teleport EOOD, Bulgarie ¹	100,00	-	Intégration globale	-
Mena Media Ltd, Royaume-Uni ¹	76,00	-	Intégration globale	-
TVP Group Ltd, Royaume-Uni ^{1,2}	100,00	-	Intégration globale	-
JCA TV Ltd, Royaume-Uni ^{1,2}	100,00	-	Intégration globale	-
MX1 Korea Ltd, Corée ¹	51,00	-	Intégration globale	-
London Broadcasting Center Ltd, Royaume-Uni ¹	100,00	-	Intégration globale	-
SES-17 Sà r.l., Luxembourg ¹	100,00	-	Intégration globale	-
SES Defence UK Ltd, Royaume-Uni ¹	100,00	-	Intégration globale	-
TVP Archive Ltd, Royaume-Uni ¹	100,00	-	Intégration globale	-
Luxembourg Media Distribution S.A., Luxembourg ¹	100,00	-	Intégration globale	-
John Claxton Ltd, Royaume-Uni ¹	100,00	-	Intégration globale	-

1 Entité créée ou acquise en 2016; voir Note 3.

2 Entité cédée, fusionnée, liquidée ou en cours de liquidation en 2016.

3 Anciennement SES Platform Services GmbH.

4 Anciennement Socios Aguila S.de R.L. de C.V.

5 Anciennement AMC-5 Holdings LLC

6 Anciennement SES Digital Distribution Services GmbH

7 Anciennement Smartcast Technologies Ltd

COMPTES ANNUELS DE SES S.A.



RAPPORT D'AUDIT

Aux actionnaires de SES S.A.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SES S.A., comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

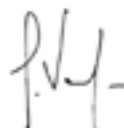
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES S.A. au 31 Décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 23 février 2017

Représentée par
Gilles Vanderweyen



BILAN

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Note	2016	2015
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0,3	-
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	3	7 833,5	6 636,3
Créances sur des entreprises liées	3	3 034,3	2 567,5
		10 868,1	9 203,8
Actif circulant			
Créances			
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	4 975,7	3 799,6
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1,7	1,9
Valeurs mobilières			
Actions propres ou parts propres	5	130,6	80,4
Avoirs en banques, avois en compte de chèque postaux, chèque et encaisse		335,0	517,0
		5 443,0	4 398,9
Comptes de régularisation			
Charges à reporter		64,0	50,2
Total des actifs		16 375,1	13 652,9

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Note	2016	2015
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	719,0	644,3
Primes d'émission	6	1 890,2	1 056,2
Réserves			
Réserve légale	7	64,4	63,3
Réserve pour actions propres ou parts propres	8	130,6	51,2
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
Autres réserves non disponibles	9	61,8	132,5
Résultats reportés			
		2 083,8	-
Résultat de l'exercice		111,5	2 517,1
		5 061,3	4 464,6
Dettes			
Emprunts obligataires non convertibles			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
		95,4	225,5
		5 187,4	3 827,1
Dettes envers des établissements de crédit			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
		206,0	106,1
		292,8	395,5
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
		1,3	0,5
Dettes envers des entreprises liées			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
		5 006,4	4 038,3
		505,8	474,6
Autres dettes			
Dettes fiscales			
		12,2	1,3
Dettes au titre de la sécurité sociale			
		0,3	0,2
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
		6,2	119,2
		11 313,8	9 188,3
Total des passifs et capitaux propres		16 375,1	13 652,9

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

En millions d'euros	Note	2016	2015
Autres produits d'exploitation	12	15,1	15,5
Matières premières et consommables, et autres charges externes			
Autres charges externes		(42,2)	(31,2)
Frais de personnel	13		
Salaires et traitements		(12,2)	(17,0)
Charges sociales			
couvant les pensions		(1,3)	(1,1)
autres charges sociales		(0,3)	(0,3)
Autres frais de personnel		(0,1)	
Autres charges d'exploitation		(3,7)	(4,7)
Produits provenant de participations			
a) provenant d'entreprises liées	14	358,6	2 721,8
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé			
a) provenant d'entreprises liées		61,8	10,5
Autres intérêts et autres produits financiers			
a) provenant d'entreprises liées	15	10,2	12,6
b) autres intérêts et produits financiers	15	71,3	35,6
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	16	(68,4)	(33,7)
Intérêts et autres charges financières			
a) concernant des entreprises liées	17	(201,4)	(36,7)
b) autres intérêts et charges financières	17	(200,9)	(189,0)
Impôts sur le résultat		125,0	34,8
Résultat de l'exercice		111,5	2 517,1

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves*	Résultat de l'exercice	Total
Au 1 ^{er} décembre 2015	633,0	835,3	63,3	292,6	482,8	2 307,0
Affectation du résultat	-	-	-	482,8	(482,8)	-
Augmentation du capital souscrit	11,3	220,9	-	(112,8)**	-	119,4
Distribution de dividendes	-	-	-	(478,0)	-	(478,0)
Autres variations	-	-	-	(0,9)	-	(0,9)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	2 517,1	2 517,1
Au 31 décembre 2015	644,3	1 056,2	63,3	183,7	2 517,1	4 464,6
Au 1 ^{er} décembre 2016	644,3	1 056,2	63,3	183,7	2 517,1	4 464,6
Affectation du résultat	-	-	1,1	2 516,0	(2 517,1)	-
Augmentation du capital souscrit	74,7	834,0	-	-	-	908,7
Distribution de dividendes	-	-	-	(536,0)	-	(536,0)
Autres variations	-	-	-	112,5**	-	112,5
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	111,5	111,5
Au 31 décembre 2016	719,0	1 890,2	64,4	2 276,2	111,5	5 061,3

* Y compris réserves pour actions propre, autres réserves non disponibles et résultats reportés

** Achat d'actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions de SES (2015 : Obligation de rachat d'actions propres (voir la note 8))

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2016

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

SES S.A. (ci-après «SES» ou la «société») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Son siège social est établi au château de Betzdorf, à Betzdorf, L-6815, Luxembourg.

SES a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94 % dans un partenariat, SES Global Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Au 1^{er} décembre 2013, la société a établi une succursale en Suisse afin de concentrer ses excédents de trésorerie. Les comptes de cette succursale sont intégrés dans ceux de la société.

La société produit également des comptes consolidés pour le groupe SES («le groupe»), qui sont établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

La société est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et sur Euronext Paris depuis 2004. Des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) représentatifs d'actions de catégorie A de SES sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris sous le symbole SESG.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis selon la convention du coût historique conformément aux obligations légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation sont, outre celles stipulées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, celles retenues et appliquées par le Conseil d'administration.

L'établissement des comptes annuels suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il impose en outre au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Les changements d'hypothèses sont susceptibles d'avoir un effet important sur les comptes annuels durant la période au cours de laquelle ils interviennent. La direction juge que les hypothèses utilisées sont adéquates et que par conséquent les comptes annuels donnent une image sincère de la situation financière.

Les estimations et hypothèses formulées par la société ont une incidence sur les montants d'actif, de passif de l'exercice, ou les exercices, à venir. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Conformément au règlement grand-ducal du 18 décembre 2015, la présentation du bilan et du compte de profits et pertes a été modifiée en 2016. Certains chiffres pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été retraités afin de pouvoir être comparés aux chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2. Résumé des méthodes comptables significatives

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par la société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées détenues par la société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Si le Conseil d'administration venait à considérer que la valeur d'une immobilisation financière a subi une dépréciation durable, une correction de valeur serait apportée de manière à lui attribuer la valorisation la plus faible.

Parfois, l'interdépendance des flux de trésorerie entre les entités juridiques de SES et leur niveau d'intégration ont été pris en compte pour estimer la valeur comptable des immobilisations financières si le Conseil d'administration juge qu'une telle approche est plus appropriée pour refléter la nature de l'activité. Les participations dans certaines entreprises ont alors été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur – de même que les Unités génératrices de trésorerie (UGT) telles que définies par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs en vertu des IFRS. Les corrections de valeur cessent de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées viennent à disparaître.

Les prêts aux entreprises liées sont évalués à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont inscrites pour les prêts qui se présentent comme partiellement ou entièrement irrécouvrables. Ces corrections de valeur cesseront de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées viennent à disparaître.

2.2.2. Valeurs mobilières – Actions propres

Les actions propres, y compris les frais y afférents, sont comptabilisées au coût d'acquisition. À la date du bilan, les actions propres sont valorisées au plus bas de leur coût d'acquisition et d'une évaluation calculée sur la base du coût moyen pondéré ou de la valeur de marché, exprimée dans la monnaie dans laquelle les comptes annuels sont établis.

Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur cessent de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées viennent à disparaître.

2.2.3. Comptes de régularisation active

Les frais de montage des emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale et enregistrés sous la rubrique « Charges à reporter ». Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

2.2.4. Dividendes versés et reçus

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Les dividendes à recevoir de la part des filiales sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

Les dividendes à recevoir sur les actions propres sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés.

2.2.5. Prêts convertibles avec participation aux bénéfices

Les prêts convertibles avec participation aux bénéfices sont des titres émis par la filiale de SES (l'« émetteur ») et souscrits par la société, qui représentent un droit de la société sur le principal et sur les bénéfices issus des intérêts sur le principal. Les montants sont remboursables à la date d'échéance à moins que l'émetteur ne choisisse de convertir le montant en actions.

La participation aux bénéfices sur les prêts convertibles est calculée en fonction des bénéfices cumulés de l'émetteur du prêt sur la durée de vie de celui-ci.

Le droit de la société aux revenus, sous la forme d'une participation aux bénéfices, n'est donc certain qu'à la date d'échéance, date à laquelle cette participation sera calculée et comptabilisée.

2.2.6. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est incertain. Ces corrections de valeur cessent de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées viennent à disparaître.

2.2.7. Écarts de conversion

La société tient sa comptabilité en euros (EUR). Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date où elles ont lieu.

À l'exception des immobilisations, les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change réalisées et non réalisées sont prises en considération dans le compte de profits et pertes.

Les immobilisations libellées en devises étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, le taux de conversion historique appliqué à ces immobilisations est maintenu. Le résultat de change de l'exercice est présenté en net.

2.2.8. Instruments financiers dérivés

La société peut conclure des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de change afférent aux actifs, aux passifs et aux opérations de financement de la société et du groupe.

Ces instruments financiers servent principalement à réduire l'exposition de la société ou du groupe SES aux risques liés aux dettes financières libellées en dollars U.S., telles que le paiement des acomptes aux constructeurs de satellites. Ces instruments sont libellés dans la même monnaie que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total de celui-ci. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert.

Par ailleurs, la société a d'importants emprunts obligataires libellés en dollar US. La société peut conclure des transactions portant sur des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme ou des swaps de devises, afin de gérer son exposition au risque de change sur sa dette en devises étrangères.

Les instruments dérivés sont réévalués à la fin de l'exercice sur la base des taux de change à terme. Les plus-values et pertes de change non réalisées résultant de la réévaluation de ces contrats sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes aux postes « Autres intérêts et autres produits financiers » et « Autres intérêts et charges financières ». Les plus-values et pertes de change non réalisées résultant de la conversion de ces contrats sont comptabilisées à l'actif ou au passif du bilan, dans les rubriques « Créances sur des entreprises liées » ou « Dettes envers des entreprises liées » lorsque la contrepartie est une filiale du groupe SES.

SES n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

2.2.9. Dettes

Les emprunts obligataires et les dettes envers les établissements de crédit sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de façon linéaire sur la durée de la dette.

2.2.10. Rémunération fondée sur des actions

Les employés de la société reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le paiement se fait en actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. Trois plans de rémunération actifs dont le paiement se fait en

actions ont été émis par SES S.A. et sont accordés à certains salariés de la société:

- le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)
- le plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)
- le programme d'intéressement à long terme (« LTIP »)

Une charge, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des actions propres et le prix d'exercice, est constatée dans le compte de profits et pertes à l'exercice des options sur actions.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

a) Parts dans des entreprises liées

En millions d'euros	2016	2015
Coût au début de l'exercice	6 641,0	7 031,8
Cessions ¹	(20,5)	(390,8)
Acquisitions ²	1 213,0	-
Coût à la fin de l'exercice	7 833,5	6 641,0
Corrections de valeur au début de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Cessions	4,7	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	(4,7)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	7 833,5	6 636,3

1 La diminution de 20,5 millions d'euros en 2016 correspond à l'abandon de l'investissement dans Global Africa S.A. en conséquence de la liquidation de l'activité durant l'exercice. La diminution de 390,8 millions d'euros en 2015 est due à une réduction du capital social de SES Global Africa S.A.

2 L'augmentation de 1 213,0 millions d'euros en 2016 correspond aux augmentations de capital social de SES NL Finance S.à r.l (995,2 millions d'euros) et de SES Astra Services Europe (217,8 millions d'euros).

Au 31 décembre 2016, la société détenait les participations suivantes :

En millions d'euros			2016	2015
Valeur nette comptable	Pays du siège social	Participation (en %)		
Infrastructures				
SES Global – Americas, Inc.	États-Unis	99,94 %	3 477,6	3 477,6
SES Finance S.à r.l.	Suisse	100 %	1 502,2	1 502,2
SES Astra S.A.	Luxembourg	100 %	1 046,8	1 046,8
SES Participations S.A.	Luxembourg	100 %	206,8	206,8
SES Holdings (Netherlands) BV	Pays-Bas	100 %	96,7	96,7
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A.	Luxembourg	100 %	76,3	76,3
SES Astra S.A.	Suède	32,34 %	50,1	50,1
SES Global Africa S.A.	Luxembourg	0 %	-	15,8
SES-15 S.à r.l.	Luxembourg	0,01 %	-	-
SES Insurance International (Luxembourg) S.A.	Luxembourg	100 %	15,2	15,2
Services				
SES NL Finance S.à r.l.	Luxembourg	100 %	995,2	-
SES Astra Services Europe S.A.	Luxembourg	100 %	366,6	148,8
SES Latin America S.A.	Luxembourg	100 %	-	-
SES Belgium S.p.r.l.	Belgique	99 %	-	-
Total			7 833,5	6 636,3

Les entreprises liées figurant dans la partie « Infrastructures » du tableau ci-dessus appartiennent au segment « Infrastructures » du groupe SES. Elles ont été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur, compte tenu de l'interdépendance des flux de trésorerie et de leur niveau d'intégration (voir la note 2).

La valeur recouvrable de ce groupe de sociétés est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par le Conseil d'administration, couvrant une période de cinq ans. Cette période reflète la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites. Le taux d'actualisation avant impôt est de 5,92 % (2015: 5,93 % comparatif ajusté pour une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés; de la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du groupe SES et du profil de risque particulier des activités concernées. Le taux de croissance perpétuel utilisé pour l'évaluation est fixé à 2,0 % (2015: 2,0 %), ce qui reflète les derniers plans d'activité à long terme approuvés par le Conseil d'administration, et se justifie si l'on se réfère aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune d'entre elles n'a subi de perte de valeur.

Un test de dépréciation effectué sur chaque immobilisation financière prise individuellement (méthode « ligne par ligne ») pourrait aboutir à une conclusion différente, en particulier, pour la

participation détenue par la société dans SES Global – Americas. Inc. Toutefois, pour les raisons décrites à la note 2.2.1, le Conseil d'administration de la Société considère que la méthode « ligne par ligne » n'est pas appropriée compte tenu de la nature intégrée du segment Infrastructures du groupe SES et de l'interdépendance de ses flux de trésorerie.

Les entreprises liées figurant dans la partie « Services » sont des sociétés de service du groupe SES. Chacune d'elles constitue une unité génératrice de trésorerie distincte et fait donc l'objet d'un test de perte de valeur individuel sauf si la valeur comptable est négligeable. À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune d'entre elles n'a subi de perte de valeur définitive.

L'article 65, paragraphe (1) 2e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises liées (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et des réserves, ainsi que du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67 (3) de la loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

b) Créances sur des entreprises liées

Les prêts aux entreprises liées se composent comme suit :

En millions d'euros			
Contrepartie	Principal et intérêts coursus 31 décembre 2016	Principal et intérêts coursus 31 décembre 2015	Commentaires
SES Finance S.à r.l.	906,0	881,6	Prêts convertibles avec participation aux bénéfices
SES Finance S.à r.l.	485,8	495,2	Prêt
SES Global Americas Holdings G.P.	463,3	427,3	Prêt
SES-15 S.à r.l.	200,0	-	Prêt
SES Astra 5B S.à r.l.	232,1	-	Prêt
SES Astra 2G S.à r.l.	168,0	-	Prêt
SES Astra 2F S.à r.l.	146,7	-	Prêt
SES Astra 3B S.à r.l.	126,0	-	Prêt
SES-10 S.à r.l.	100,0	-	Prêt
SES NL Finance S.à r.l.	50,5	682,2	Prêt
SES Astra 2E S.à r.l.	32,5	-	Prêt
SES Astra 1N S.à r.l.	36,4	-	Prêt
SES DTH do Brasil Ltda	19,2	14,1	Prêt
SES Digital Distribution services A.G.	20,4	20,0	Prêt
SES Finance Services A.G.	24,3	24,0	Prêt
SES Asia S.A.	23,1	23,1	Prêt
Total	3 034,3	2 567,5	

En décembre 2016, la filiale SES NL Finance S.à r.l. a remboursé à la société 500,0 millions d'euros d'un prêt de 649,9 millions d'euros. Le solde du prêt, de 149,9 millions d'euros, a été considéré comme non recouvrable au 31 décembre 2016 et annulé (voir la note 17).

Au 31 décembre 2016, la société ne considère aucun autre solde sur ses prêts aux entreprises liées comme irrécouvrable.

En millions d'euros	2016	2015
Comptes courants intragroupe	4 095,3	3 799,6
Prêt à court terme à O3b Networks Limited	880,4	-
Total	4 975,7	3 799,6

Les comptes courants intragroupe correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

Le 19 décembre 2016, la société a accordé un prêt à court terme à O3b Networks Limited (O3b), filiale indirecte de la société, pour financer le remboursement des emprunts et prêts à terme d'O3b auprès de la Coface, dans le contexte d'une restructuration de la dette de l'entreprise après son acquisition par le groupe SES en 2016. SES a accordé à O3b un prêt à court terme de 872 millions d'euros (la contrevaletur de 927,4 millions de dollars U.S.). Ce prêt à échéance au 15 juin 2017 porte intérêt au taux fixe de 1,69%. Au 31 décembre 2016, le solde du prêt, y compris les intérêts courus, était de 880,4 millions d'euros.

La société a effectué une analyse des créances sur des entreprises liées et ne considère pas que leur recouvrement est incertain.

NOTE 5 - VALEURS MOBILIÈRES – ACTIONS PROPRES

Les actions propres correspondent aux certificats de dépôt fiduciaire (Fiduciary Deposit Receipts, FDR) de la société.

Tous les FDR relatifs à des actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans de rémunération fondés sur des actions accordés aux cadres et salariés du groupe SES. Les FDR sont valorisés au plus bas de leur coût moyen pondéré et de leur prix du marché.

Au 31 décembre 2016, la société détenait 6 243 500 FDR (2015: 3 144 730) représentant 130,6 millions d'euros (2015: 80,4 millions d'euros).

En millions d'euros	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1^{er} janvier 2016	343 600 000	171 800 000	515 400 000
Actions émises durant l'exercice	39 857 600	19 928 800	59 786 400
Au 31 décembre 2016	383 457 600	191 728 800	575 186 400

Les coûts de transaction liés à l'augmentation de capital encourus et réglés durant l'exercice s'élevaient à 12,9 millions d'euros; ils sont inclus dans les autres charges externes.

NOTE 4 - CRÉANCES

Créances sur des entreprises liées

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place. Les créances envers des entreprises liées de 4 975,7 millions d'euros (2015: 3 799,6 millions d'euros), se décomposent comme suit:

NOTE 6 - CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Les parts de capital émises par la société sont de deux types: actions de catégorie A et actions de catégorie B.

Les actions des catégories A et les actions des catégories B sont assorties des mêmes droits, sauf que les secondes (qui se trouvent détenues par l'État luxembourgeois et par deux entités lui appartenant à 100%), donnent droit à 40% seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40% du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne sont pas librement négociables. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix.

Augmentation de capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2016 a approuvé une augmentation du capital autorisé au maximum de 61848000 actions sans valeur nominale (41 232 000 actions de catégorie A et 20 616 000 actions de catégorie B).

Le 26 mai 2016, SES a procédé à une augmentation de capital qui s'est traduite par une contribution des actionnaires de 908,8 millions d'euros. Cette contribution se composait de 757,3 millions d'euros (actionnaires de catégorie A) représentant 39 857 600 actions, affectée à hauteur de 498 millions d'euros au capital social et à hauteur de 707,5 millions d'euros à la prime d'émission; et 151,5 millions d'euros (actionnaires de catégorie B), représentant 19 928 800 actions, affectée à hauteur de 24,9 millions d'euros au capital social et à hauteur de 126,6 millions d'euros à la prime d'émission. La contribution des actionnaires de catégorie B s'est faite principalement en numéraire (137,9 millions d'euros), l'État luxembourgeois ayant choisi pour sa part de contribuer en FDR (136 millions d'euros).

NOTE 7 - RÉSERVE LÉGALE

Selon les dispositions légales en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5% du résultat net annuel est transféré à une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires. Eu égard aux acquisitions réalisées en 2016 le Conseil d'administration proposera aux actionnaires d'affecter une part du résultat 2016 à la réserve légale sous réserve de l'approbation lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

NOTE 8 - RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES

Conformément aux dispositions légales, la société a également constitué une réserve non distribuable comptabilisée sous la rubrique « Réserve pour actions propres ou parts propres » pour un montant de 130,6 millions d'euros (2015: 80,4 millions d'euros) correspondant au solde des actions propres détenues en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2015, sur le montant total de 80,4 millions d'euros de la réserve pour actions en propre non distribuable, 29,2 millions d'euros sont considérés comme couverts par les primes d'émission.

Rachat d'actions propres

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés ci-dessous.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, SES a conclu le 29 mai 2015 un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat de 6 000 000 de certificats de dépôt fiduciaire émis au profit de l'institution financière en question.

Ce contrat permet la livraison de FDR au moment de l'exercice des options d'achat d'actions des cadres et du personnel et définit les modalités d'achat des FDR, notamment le prix d'achat et les échéances de rachat. Aux termes de ce contrat, la société a acheté 2 500 000 FDR le 10 juin 2015, 1 500 000 FDR le 14 décembre 2016 et 2 000 000 FDR le 7 avril 2016.

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de montant à payer pour le rachat de FDR (2015: 112,8 millions d'euros).

NOTE 9 - AUTRES RÉSERVES, Y COMPRIS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR

Autres réserves non disponibles

Au 31 décembre 2016, la société a réduit sa dette d'impôt sur la fortune conformément aux dispositions du paragraphe 8a de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. La société inscrit sous la rubrique « Autres réserves non disponibles » une somme qui correspond à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Pour pouvoir bénéficier de cette déduction, elle doit conserver cette réserve pendant une période de cinq ans suivant l'année de sa constitution, faute de quoi, l'impôt net sur la fortune devient exigible pour un montant correspondant à 20% au maximum du montant distribué.

Au 31 décembre 2016, la société a constaté une somme de 61,8 millions d'euros (2015: 132,5 millions d'euros) au titre de l'impôt sur la fortune, correspondant à la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune pour 2011.

Depuis 2012, la réserve pour impôt sur la fortune est comptabilisée au niveau de SES Astra S.A. Cette entité appartient à l'entité fiscale.

NOTE 10 - DETTES

a) Emprunts obligataires non convertibles

European Medium-Term Note Programme (« EMTN »)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES Global Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins, à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 19 octobre 2016, ce programme a été prolongé d'un an. Au 31 décembre 2016, SES avait émis 1 940,0 millions d'euros (2015: 2 090,0 millions d'euros) d'emprunts au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2018 à 2027.

Emprunt de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels (2016)

Le 5 août 2009, SES a émis un emprunt de 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels a une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 et porte intérêt au taux fixe de 5,05%. L'emprunt est arrivé à échéance en août 2016.

Eurobond de 500,0 millions d'euros (2018)

Le 16 octobre 2013, SES a émis un emprunt de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de cinq ans et porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

Emprunt obligataire de 500,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2019)

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à cinq ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 500,0 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 2,50 % et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

Eurobond de 650,0 millions d'euros (2020)

Le 9 mars 2010, SES a émis un emprunt de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de dix ans et porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

Eurobond de 650,0 millions d'euros (2021)

Le 11 mars 2011, SES a émis un emprunt de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cet emprunt a une durée de dix ans et porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

Emprunt de 750,0 millions d'euros en titres sur-subordonnés à taux fixe révisable

Le 10 juin 2016, SES a émis pour 750,0 millions d'euros d'obligations sur-subordonnées à durée indéterminée et à taux révisable, assorties d'un coupon annuel initial de 4,625 % jusqu'à la première date de remboursement, à un prix correspondant à une majoration d'intérêt de 99,666 points et pour un rendement de 4,7 %. SES a le droit de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt la première fois le 2 janvier 2022, puis aux dates suivantes de paiement du coupon.

Emprunt obligataire de 750,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2023)

Le 4 avril 2013, SES a émis un emprunt obligataire à dix ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 750,0 millions de dollars U.S. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,60 % et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

Emprunt de 550,0 millions d'euros en titres sur-subordonnés à taux fixe révisable

Le 10 novembre 2016, SES a émis un second emprunt en

obligations sur-subordonnées à taux fixe révisable, d'un montant de 550,0 millions d'euros, assorties d'un coupon de 5,625 % jusqu'à la première date de remboursement, à un prix correspondant à une majoration d'intérêt de 99,304 points et offrant un rendement de 5,75 %. SES a le droit de procéder au remboursement anticipé de ce second emprunt la première fois le 29 décembre 2024, puis aux dates suivantes de paiement du coupon.

Emprunt de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels (2027)

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels, d'une durée de sept ans à partir du 31 mai 2012, porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros (2032)

Le 29 octobre 2012, le groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50,0 millions d'euros sur le marché obligataire allemand («*Schuldschein*»). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,00 %.

Emprunt obligataire de 250,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2043)

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 250,0 millions de dollars U.S. Les obligations sont assorties d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

Emprunt obligataire de 500,0 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis (2044)

Le 25 mars 2014, SES a émis un emprunt à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis pour un montant de 500,0 millions de dollars U.S., assorti d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'échéancier des obligations se présentait comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
À moins d'un an ¹	95,4	225,5
Entre un et deux ans	500,0	-
Entre deux et cinq ans	1 774,3	1 609,3
A plus de cinq ans	2 913,1	2 217,8
Total à plus d'un an	5 187,4	3 827,1

¹ Comprend les intérêts courus à hauteur de 95,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 (2015: 75,5 millions d'euros)

b) Dettes envers des établissements de crédit

Prêt de 200,0 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) un accord de prêt pour le

financement des investissements du groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Emprunt syndiqué 2021

En décembre 2014, le groupe SES a revu les conditions de son prêt syndiqué existant (« prêt syndiqué 2015 »). Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevise renouvelable sur cinq ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1 200,0 millions d'euros et les intérêts sont liés à une grille de notation. Compte tenu de la note actuelle de SES (BBB/Baa2), les intérêts sont égaux aux taux Euribor ou Libor plus une marge de 45 points. Les 13 novembre 2015 et 23 novembre 2015, respectivement, ce contrat de crédit a été modifié et prolongé d'un an jusqu'au 13 décembre 2021. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun montant n'avait été tiré sur cette facilité.

Facilité de crédit Coface de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Cette facilité est divisée en cinq crédits, Coface A, B, C, D et F, et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque tranche est remboursable en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, à savoir le 1^{er} août 2022 pour Coface A, le 21 mai 2021 pour Coface B et F et le 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (Euribor six mois plus une marge de 1,7%).

Facilité de crédit de 158,0 millions de dollars US de l'US Ex-Im

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'US Ex-Im (Export-Import Bank of United States) de 158 millions de dollars US relative à un investissement dans un programme de satellite géostationnaire (QuetzSat). À la date de mise en orbite du satellite, un montant de 152,2 millions de dollars U.S. avait été tiré sur cette ligne de crédit ; il sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales à partir du 22 juin 2012. Ce prêt à échéance le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11%.

Programme européen de billets de trésorerie

En juillet 2012, SES a signé les contrats portant création d'un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1000,0 millions d'euros avec SES S.A. et SES Global Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme portent sur des obligations de premier rang non garanties par l'émetteur, et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non émettrice.

Le programme est noté par Moody's Investors Services et bénéficie du label STEP. Au 31 décembre 2016, un encours total restant dû de 100,0 millions d'euros (2015: nul) était constaté au titre de ce programme. Le taux moyen de l'encours de billets de trésorerie était négatif de 0,20% pour la période de tirage.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les dettes envers les établissements de crédit se présentaient comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement	33,4	33,6
Facilité de crédit Coface	55,5	55,9
Facilité de crédit US Ex-Im	17,1	16,6
Billets de trésorerie	100,0	-
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an¹⁾	206,0	106,1
Emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement	-	33,4
Facilité de crédit Coface	250,3	304,5
Facilité de crédit US Ex-Im	42,5	57,6
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	292,8	395,5

1 Comprend les intérêts courus à hauteur de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2016 (2015: 2,4 millions d'euros)

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2016 et 2015 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Entre un et deux ans	71,4	104,0
Entre deux et cinq ans	181,2	204,0
À plus de cinq ans	40,2	87,5
Total	292,8	395,5

Au cours de l'exercice 2016, SES a remboursé une nouvelle tranche de 33,3 millions d'euros (2015: 33,3 millions d'euros) à la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que deux tranches à l'US Ex-Im pour un total de 17,9 millions de dollars U.S.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, SES a remboursé la Coface plusieurs tranches des emprunts à taux variable pour un montant total de 54,2 millions d'euros (2015 : 54,2 millions d'euros).

Facilités des emprunts engagés et non engagés

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, la société n'avait aucun encours au titre de lignes de crédit non confirmées

c) Dettes envers des entreprises liées

Les dettes envers des entreprises liées, de 5 512,2 millions d'euros (2015: 4 512,9 millions d'euros), se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Emprunts à long terme (échéance supérieure à 5 ans)	187,9	166,7
Emprunts à terme entre 1 et 5 ans	317,9	307,9
Obligations à moins d'un an	46,4	1 043,8
Comptes courants	4 960,0	2 994,5
Total	5 512,2	4 512,9

Au 31 décembre 2016, les emprunts à long terme comprenaient :

- un emprunt d'un montant total de 106 millions de dollars U.S. à échéance en décembre 2022 et assorti d'un taux de 4,00 % avec SES Americom Incorporated;
- un emprunt d'un montant total de 50 millions de dollars U.S. à échéance de mai 2025 et assorti d'un taux de 4,2 % accordé en 2015 par SES Satellite Gibraltar Ltd.;
- un emprunt d'un montant total de 23 millions de dollars U.S. à échéance en mai 2025 et assorti d'un taux de 2 % accordé en 2015 par SES Astra Real Estate S.A.

Au 31 décembre 2016, les emprunts à terme se présentaient comme suit :

- un emprunt d'un montant total de 334 millions de dollars U.S. à échéance de janvier 2019 et assorti d'un taux de 4 % avec SES Finance S.à r.l.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

NOTE 11 - DETTES FISCALES

La société est assujettie aux régimes d'imposition du Luxembourg, de la Suisse pour sa succursale en Suisse et des États-Unis pour le partenariat.

Selon l'article 164 bis L.I.R du code fiscal luxembourgeois relatif à l'impôt sur le revenu, SES S.A. est la société mère d'une entité fiscale luxembourgeoise composée des filiales suivantes :

- SES Astra S.A.
- SES Asia S.A.
- SES-15 S.à r.l. (anciennement SES Broadband Services S.A.)

- SES-10 S.à r.l.
- SES Participations S.A.
- SES Astra 3B S.à r.l.
- SES Astra 1KR S.à r.l.
- SES Astra 1L S.à r.l.
- SES Astra 1M S.à r.l.
- SES Engineering S.à r.l.
- SES Astra 1N S.à r.l.
- SES Astra 5B S.à r.l.
- SES Astra 2E S.à r.l.
- SES Astra 2F S.à r.l.
- SES Astra 2G S.à r.l.
- SES Digital Distribution Services S.à r.l.
- SES Astra Services Europe S.A.
- SES NL Finance S.à r.l.
- SES NL Finance S.à r.l.
- SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.
- SES Techcom S.A.
- SES Latin America S.A.
- SES Insurance International (Luxembourg) S.A.
- SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A.

La position inscrite au bilan prend en considération les charges ou produits d'impôts de l'entité fiscale envers le fisc luxembourgeois, qui sont imputables à la société mère, c'est-à-dire SES S.A.

Le crédit/(la charge) d'impôt de chaque filiale est calculé et refacturé sur une base individuelle via les comptes intragroupe.

NOTE 12 - OTHER OPERATING INCOME

Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 15,1 millions d'euros (2015: 15,5 millions d'euros) comprennent principalement des refacturations de frais intragroupe au titre des services de conseil rendus à diverses sociétés liées.

NOTE 13 - FRAIS DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, l'effectif total en équivalent temps plein était de 69 employés (2015: 68) et l'effectif moyen durant l'exercice 2016 était de 61 employés (2015: 67). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Salaires et traitements	12,2	17,0
Charges sociales et autres frais de personnel	1,7	1,4
Total	13,9	18,4

NOTE 14 - PRODUITS PROVENANT DE PARTICIPATIONS

Les produits provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Dividendes reçus des entreprises liées	358,6	2 721,8
Total	358,6	2 721,8

Les dividendes reçus des entreprises liées comprennent les dividendes perçus sur actions propres pour un montant de 8,6 millions d'euros (2015: 0,8 million d'euros).

NOTE 15 - AUTRES INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Les autres intérêts et autres produits financiers se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Intérêts provenant d'entreprises liées en compte courant	10,2	12,6
Gains de change, montant net	71,3	19,4
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	16,2
Total	81,5	48,2

NOTE 16 - CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET SUR VALEURS MOBILIÈRES FAISANT PARTIE DE L'ACTIF CIRCULANT

Le solde de 55,3 millions d'euros (2015: 33,7 millions d'euros) recouvre une moins-value réalisée lors de la cession des FDR de la société pour 33,3 millions d'euros (2015: 19,0 millions d'euros) ainsi qu'une correction de valeur de 22,0 millions d'euros (2015: 14,7 millions d'euros) sur les FDR en circulation au 31 décembre 2016.

Une correction de valeur a été constatée pour comptabiliser les FDR au plus bas de leur coût moyen pondéré et de leur

prix du marché. Le cours de l'action SES cotée sur Euronext Paris étant de 20,925 euros au 31 décembre 2016 (2015: 25,575 euros), la correction de valeur totale s'est élevée à 22,0 millions d'euros (2015: 14,7 millions d'euros).

Le solde de 13,1 millions d'euros (2015: nul) représente une moins-value sur cession d'une entreprise liée (voir la note 3).

NOTE 17 - INTÉRÊTS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

a) Concernant des entreprises liées

En millions d'euros	2016	2015
Charges d'intérêt	29,9	36,7
Refacturation nette des indemnités d'annulation O3b	21,6	-
Annulation SES NL Finance S.à r.l. (Note 3)	149,9	-
Total	201,4	36,7

En conséquence du remboursement de ses emprunts externes avant l'échéance, O3b s'est acquitté des indemnités d'annulation d'un montant de 46,7 millions d'euros et a reçu un remboursement de primes d'assurance de la Coface d'un montant de 25,1 millions d'euros. Les frais sur remboursement d'emprunt d'O3b, d'un montant total net de 21,6 millions d'euros, ont été refacturés à SES S.A., ces frais

ayant été encourus en conséquence d'actions menées par SES pour réaliser des synergies commerciales et financières clairement identifiables.

b) Autres intérêts et charges financières

Les autres intérêts et charges financières se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2016	2015
Intérêts et charges financières	189,5	179,9
Frais de montage des prêts	11,4	9,1
Total	200,9	189,0

NOTE 18 - HONORAIRES D'AUDIT

L'article 65, paragraphe (1) 16e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») prévoit l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à la loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées, car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

NOTE 19 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant total des émoluments versés aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités en 2016 s'élève à 1,4 million d'euros (2015: 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties

Au 31 décembre 2016, les garanties bancaires non échues du groupe totalisaient 142,1 millions d'euros (2015: 152,8 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation des satellites.

Autres garanties

En 2016, SES a accordé plusieurs garanties d'un montant global de 0,5 million d'euros à des fournisseurs pour la fourniture de satellites de communication et de matériel connexe, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100 % par le groupe (2015: 0,5 million d'euros).

Litiges

La société ne fait actuellement l'objet d'aucune procédure et d'aucun litige dans le cours normal de ses activités.

Achat et vente de devises à terme

SES a conclu des contrats de change à terme pour un montant total de 30,6 millions d'euros (2015: 101,3 millions d'euros) dans le but de couvrir des engagements futurs contractés auprès des fournisseurs au titre des achats de satellites. Au 31 décembre 2016, la moins-value latente totale sur ces contrats s'élevait à 1,0 million d'euros (2015: plus-value latente de 1,6 million d'euros).

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS

CALENDRIER FINANCIER 2017

Assemblée générale des actionnaires: 6 avril 2017

Versement du dividende: 26 avril 2017

Publication des résultats du premier trimestre: 28 avril 2017

Publication des résultats du premier semestre: 28 juillet 2017

Publication des résultats du troisième trimestre: 27 octobre 2017

TITRE COTÉ

Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et à NYSE Euronext Paris sous le sigle SESG.

FIDUCIAIRE

Banque et Caisse d'Épargne de l'État
16, rue Ste Zithe
L-2954 Luxembourg
Tél.: +352 40 151

RENSEIGNEMENTS

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: +352 710 725 490
Fax: +352 710 725 9836
ir@ses.com

IMPRESSUM

Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des dilutifs et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Layout : Bizart

Impression : Print Solutions

Crédit photo : SES, Getty Images

SIÈGE SOCIAL SES

SES S.A.
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

BUREAUX RÉGIONAUX

Accra | Ghana
Bucarest | Roumanie
Dubāï | Émirats Arabes Unis
La Haye | Pays-Bas
Istanbul | Turquie
Johannesburg | Afrique du Sud
Kiev | Ukraine
Londres | Royaume-Uni
Madrid | Espagne
Mexico | Mexique
Moscou | Russie
Munich | Allemagne
Paris | France
Princeton | États-Unis
Riga | Lettonie
São Paulo | Brésil
Singapour | Singapour
Stockholm | Suède
Varsovie | Pologne
Washington DC | États-Unis

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter
www.ses.com ou contacter info@ses.com